

BUDGET INITIAL

2023

Budget Initial 2023
approuvé en Conseil d'Administration
le 13/12/2022

Conseil d'Administration
du 13 décembre 2022



Hélène BOULANGER
Présidente

SOMMAIRE

La note de présentation de l'ordonnateur	2
1. Les moyens alloués aux collègiuims, pôles scientifiques et directions pour la réalisation de leurs missions	5
2. Autorisations budgétaires	16
3. L'équilibre financier	45
4. La soutenabilité du budget	51
Le budget initial 2023	67
Présentation du document budgétaire	68
Tableau n°1 : Tableau des emplois <i>(pour vote)</i>	70
Tableau n°2 : Tableau des autorisations budgétaires <i>(pour vote)</i>	71
Tableau n°3 : Dépenses par destination et recettes par origine <i>(pour information)</i>	72
Tableau n°4 : Tableau de l'équilibre financier <i>(pour vote)</i>	74
Tableau n°5 : Tableau des opérations pour compte de tiers <i>(pour information)</i>	75
Tableau n°6 : Situation patrimoniale : compte de résultat, CAF et tableau de financement agrégés prévisionnels <i>(pour vote)</i>	76
Tableau n°7 : Plan de trésorerie <i>(pour information)</i>	78
Tableau n°8 : Tableau des opérations sur recettes fléchées <i>(pour information)</i>	79
Tableau n°9 : Tableau des opérations pluriannuelles <i>(pour vote)</i>	80
Tableau n°10 : Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation <i>(pour information)</i>	84
Annexes	87
Tableau de synthèse budgétaire et comptable <i>(pour information)</i>	88
Plan d'actions achat <i>(pour information)</i>	90

Note d'accompagnement du budget initial 2023

L'année 2023 aura la particularité d'être un exercice de transition. En effet, l'année 2023 sera l'aboutissement de nombreux projets d'importance, tout en étant une année au cours de laquelle les orientations décidées au sein des instances constitueront le socle des actions à venir sur les prochains exercices.

Pour ce qui concerne l'aboutissement de projets, l'exercice 2023 va voir se terminer une grande partie des projets débutés sous l'ancienne présidence (fin des projets CPER 2015-20, aboutissement des travaux engagés dans le cadre du Plan France Relance, fin des projets sur l'ancienne programmation FEDER, mise en service du DataCenter).

En parallèle, 2023 sera également l'exercice au cours duquel devraient être inscrits l'ensemble des nouveaux projets CPER 2021-27, ainsi que les projets FEDER provenant de la nouvelle programmation européenne. 2023 verra également la montée en puissance des actions issues de l'I-SITE Lorraine Université d'Excellence (LUE) et des programmes d'investissement d'avenir (PIA) qui le complètent (Éducation et Territoires, Sirius, Orion, Pléiades...), qui doivent permettre de contribuer aux objectifs d'excellence académique reconnue internationalement conjuguée à un ancrage territorial plus marqué.

Enfin, 2023 va également devoir conduire à la construction du projet d'établissement qui va permettre de définir la ligne à suivre sur les prochaines années, et d'initier le projet de contractualisation avec l'État pour la période 2024-2028 dont l'université devra porter les ambitions.

Compte tenu des élections dans les conseils centraux et de l'installation d'une nouvelle équipe politique en 2022, l'année 2023 devra parvenir à articuler entre elles l'ensemble des propositions soumises au suffrage d'avril 2022 et enrichies des propositions portées dans les conseils. C'est de cette manière que l'établissement pourra répondre aux enjeux forts identifiés par la présidence, mais également au cœur de la société, et que l'on pourrait résumer en : « une seule planète, une seule humanité ». Ces enjeux concernent notamment les thématiques sociétales de la transition écologique, de la transition numérique, de l'égalité-diversité-inclusion, mais également de la distribution territoriale de l'Université de Lorraine déjà sans équivalent dans le paysage national.

Concernant la transition écologique, il s'agit, afin de répondre à l'urgence climatique, d'impulser et d'accélérer les actions visant à apporter de nouvelles réponses à ces enjeux, à produire et à transmettre des nouveaux savoirs et des nouvelles compétences. La responsabilité sociétale de l'établissement se traduit également en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion par la volonté d'offrir à toutes les personnes accueillies à l'Université de Lorraine les mêmes chances et les mêmes possibilités de s'épanouir dans leur vie professionnelle, actuelle ou future. Dans ce contexte, le numérique est tout à la fois un outil et un objet de recherche et de formation, au service de l'innovation et des transformations.

Répondre à ces enjeux va se traduire dans chacune des missions portées par l'établissement, via :

- La construction d'un environnement bienveillant et tolérant dans lequel chacun trouve sa place, se sente en confiance, et s'épanouisse à l'abri de toute forme de violence ou de discrimination ;
- Le renforcement de la formation de nos étudiantes et étudiants à la thématique de la transition écologique, dont le projet ExcellenceS « LUE-Éducation & Territoire » récemment obtenu contribuera à la réalisation ;
- Le développement de programmes de recherche innovants, et l'implication dans plusieurs Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (*Numérique frugal, agile et durable, Matériaux émergents, Hydrogène décarboné, Recyclage, Décarbonation de l'industrie, Forest, Risques, Sous-Sol, ...*), ou encore le rôle structurant de l'initiative *Lorraine Université d'Excellence* qui vise à développer de grands programmes interdisciplinaires autour de six défis sociétaux ;

- La coopération internationale et les partenariats que l'Université de Lorraine noue, comme l'alliance européenne Eureka-Pro, qui réunit plusieurs établissements autour de l'objectif de développement durable n°12 des Nations Unies : « Consommation et production responsables » ;
- L'intensification des actions pour les « Sciences avec et pour la Société » sur ces sujets, la diffusion de la culture et des savoirs au sein de nos territoires apparaissant aujourd'hui de manière particulièrement prégnante dans une société en proie aux conflits idéologiques ;
- La programmation d'investissements permettant de réduire l'impact écologique de l'établissement.

Ces missions ne seront rendues possibles que par les moyens qui leur seront alloués. En tant qu'éléments fondamentaux au cœur de la politique d'établissement, et non d'actions ponctuelles et spécifiques, ces missions doivent pouvoir être traduites en modèle structurel de construction budgétaire, ce qui fera l'objet des travaux réalisés en Commission des moyens au cours de l'année 2023. Tout comme l'année 2023 sera une année de transition, le budget 2023 sera donc également un budget de transition, avant la définition et le déploiement d'un nouveau modèle, et devra tenir compte des contraintes contextuelles fortes.

D'un point de vue budgétaire, le budget initial 2023 présente des tendances identiques à celles qui étaient présentées au budget initial 2022. En revanche, les effets d'augmentation des coûts dus à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en particulier sur l'énergie, ont une place beaucoup plus prégnante en 2023 qu'en 2022. Si la transition écologique, tant par la mise en place de plans de sobriété que par la décarbonation de notre activité est une nécessité environnementale, elle apparaît également comme une nécessité financière, ces augmentations d'un niveau inédit grevant considérablement les marges de manœuvre dont dispose l'établissement.

Ensuite, l'augmentation de la masse salariale et surtout, l'importance du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui reste une charge incompressible, est de plus en plus difficilement soutenable en dépit des stratégies de réduction et de financement opérées ces deux dernières années.

De ce fait, les dépenses courantes de l'établissement augmentent aujourd'hui plus vite que ses recettes, ce qui conduit à détériorer la soutenabilité budgétaire de l'université. L'établissement a choisi d'opérer un glissement de son résultat qui devrait être temporaire et dont le redressement va nécessiter de revoir son modèle économique. Pour répondre aux défis qui se dessinent, un investissement continu et important sera nécessaire tant sur les aspects immobiliers, afin de réduire les coûts d'exploitation des bâtiments, que sur les équipements scientifiques et pédagogiques qui doivent permettre d'améliorer l'attractivité, ainsi que développer ses produits d'activité dont l'augmentation apparaît nécessaire pour répondre à notre besoin d'investissement et couvrir la hausse de la masse salariale. L'aboutissement de ces réflexions stratégiques qui auront lieu en 2023 doivent permettre à l'Université de Lorraine de rester agile malgré un contexte qui va peser sur ses marges de manœuvre qui devront être utilisées en cohérence avec les objectifs énoncés plus haut.

Pour conserver une certaine souplesse en termes de marge de manœuvre financière, il a été acté lors du débat d'orientation budgétaire, afférant au budget 2023, de réaliser une première allocation partielle prudentielle (80 %) des dotations de fonctionnement sur la base du modèle 2022 ; l'objectif est de finaliser cette allocation, au travers des dialogues de gestion, avec comme horizon un budget consolidé proposé aux pôles scientifiques, collègiums, et directions au printemps 2023.

1. Les moyens alloués aux collègiiums, pôles scientifiques et directions pour la réalisation de leurs missions

1.1. L'allocation des moyens aux collègiiums, traduction de l'engagement au service des formations

La rénovation du modèle économique de l'université a été adoptée par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2018. Elle vise, d'une part, à mettre en cohérence ce modèle avec le projet d'établissement en cours, en tenant compte de l'évolution de son environnement politique et économique, sur les plans national, régional et lorrain (notamment EPST et Région) et, d'autre part, à rendre plus fonctionnel et efficient le modèle en mode GBCP (Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique).

En formation, les moyens sont alloués dans le cadre de trois dotations distinctes dont les montants votés par le CA du 4 juillet 2022 sont :

- **8,21 M€ pour la dotation de fonctionnement,**
- **15,1 M€ pour la dotation « heures complémentaires » sur moyens délégués,**
- **6,70 M€ pour la dotation « droits d'inscription ».**

La dotation de « fonctionnement » reste stable en 2023 par rapport à 2022, et comprend :

- **La dotation pédagogique pour 6,98 M€.** Celle-ci est destinée aux collègiiums, aux fins de répartition des moyens en leur sein. Elle permet de contribuer aux dépenses de fonctionnement des composantes. Les modalités de répartition entre composantes au sein d'un collègiium sont de la responsabilité du conseil de collègiium.
- **La dotation aux structures transverses pour 0,234 M€,** destinée au financement de structures transverses (AIP-Primeca, MEDIAL, PEEL) ainsi qu'au financement des comités de sélection et de la mise en œuvre du CLES par l'UFR LANSAD.
- **L'enveloppe projets pour 1 M€ en fonctionnement.** Cette enveloppe n'a pas encore fait l'objet d'une répartition entre les collègiiums dans le cadre de l'allocation initiale 2023. Elle sera répartie lors de l'allocation complémentaire qui interviendra au premier semestre 2023.

Pour l'allocation 2023, seulement 80% de l'enveloppe pédagogique ont été répartis entre les collègiiums et en leur sein. Les 20% restants (1,4 M€) seront répartis au cours du premier semestre 2023, après des travaux préparatoires avec les directions des collègiiums et le Conseil de la Formation.

Pour 2023, la dotation « heures complémentaires » sur moyens délégués est fixée à 328.500 HeTD, soit 15,1 M€, identique à celle de 2022. La dotation « heures complémentaires » fait l'objet d'une réévaluation afin de prendre en compte l'augmentation du montant du cours complémentaire, passé de 41,41 € à 42,86 € de l'heure suite à la hausse de point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022. Cette variation est évaluée à 0,5 M€ pour 2023 afin de permettre la prise en charge des heures réalisées sur moyens délégués.

Pour rappel, et depuis 2020, l'allocation initiale (charge d'enseignement) est désormais calculée en référence au potentiel brut correspondant à la somme des services statutaires des personnels enseignants qui ne sont pas financés par les ressources contractuelles des composantes. Au cours du troisième trimestre 2023, le potentiel net sera calculé pour chaque composante sur la base des éléments factuels (décharges de service liées à des fonctions électives ou syndicales, mises à disposition, CRCT, congés maternité ou paternité, congé parental, congés longue maladie et longue durée, aménagements de service pour le second degré, conversion de primes, décharges des nouveaux maîtres de conférences) intervenus au cours de l'année universitaire 2022-2023.

Concernant la dotation des droits d'inscription qui s'élève à 5,53 M€ en 2023, l'affectation des crédits correspondant aux droits d'inscription sur les budgets des composantes de formation est désormais réalisée sous forme de dotation calculée à partir d'un forfait par étudiant inscrit, quel que soit son statut (boursier ou non boursier, inscription première ou seconde, formation initiale ou continue, formation financée ou non). Ces crédits affectés aux composantes sous forme de dotation sont stables par rapport à 2022. A ces droits, s'ajoute une dotation issue de la collecte des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires (DIEEC) évalués à 2,6 M€ pour 2023-2024 dont 1,4 M€ fait l'objet d'une allocation aux composantes de formation dès le budget initial.

Les composantes de formation prévoient de générer 24,74 M€ de recettes contractuelles (hors droits d'inscription) sur l'année 2023. En plus de ces ressources, elles disposent de 11,06 M€ provenant des recettes collectées par le CFA. Ces recettes sont attendues en hausse de près de 1 M€ par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du nombre d'apprentis due au développement de la formation en apprentissage. Les composantes bénéficient au budget initial d'une dotation de 90% des recettes prévisionnelles de la part du CFA. Leur dotation sera complétée en cours d'année selon la réalisation effective des contrats.

L'ensemble des moyens alloués par l'établissement et des ressources contractuelles produites par l'activité des composantes de formation ainsi que de leur utilisation en termes d'enveloppes budgétaires est détaillé par collégium dans le tableau ci-après.

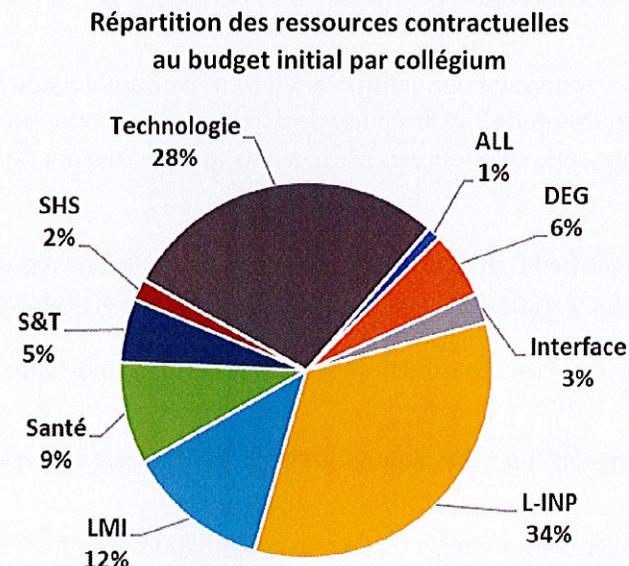
COLLEGIUMS (Montant en M€)	CP Investis- sement	CP Fonction- nement	CP Personnel	TOTAL CP	Recettes contractuel- les	Recettes provenant du CFA	DOTATION	dont Dotation HC	dont Dotation de Fonction.	dont Dotation Droits Univ.
Arts, Lettres et Langues (ALL)	0,053	0,653	1,557	2,264	0,423		1,841	1,032	0,343	0,467
Droit, Économie, Gestion (DEG)	0,136	1,533	2,654	4,323	1,492	0,559	2,273	1,104	0,505	0,664
Interface	0,043	0,942	1,177	2,162	0,918		1,179	0,521	0,450	0,207
Lorraine – INP	1,448	8,390	7,223	17,061	10,751	1,227	5,083	2,357	1,220	1,505
Lorraine Management Innovation (LMI)	0,115	2,159	3,432	5,706	2,782	1,651	1,272	0,768	0,163	0,341
Santé	0,506	3,280	2,273	6,059	3,114	0,048	2,887	0,646	1,096	1,144
Sciences et technologies	0,559	2,310	2,049	4,919	0,819	1,136	2,963	1,076	0,740	1,147
Sciences Humaines et Sociales (SHS)	0,080	1,177	1,789	3,046	0,186	0,466	2,395	1,383	0,396	0,616
Technologie	2,220	4,764	7,858	14,843	4,165	5,976	4,702	3,363	0,734	0,605
Autres structures transverses et réserve	0,014	2,634	0,054	2,702	0,093		2,610	0,024	2,586	
Heures comp. et charges à répartir			2,828	2,828			2,828	2,828		
TOTAL COLLEGIUMS	5,175	27,843	32,894	65,912	24,743	11,063	30,030	15,100	8,234	6,697
Centre de Formation par Apprentissage	0,400	14,557	0,388	15,345	15,451					

Les dépenses prévisionnelles des composantes de formation (hors CFA), sur leur budget annuel, représentent 65,9 M€. La moitié de ces dépenses sont budgétées en masse salariale, 42% en fonctionnement, et seulement 8% en investissement. Sur les 32,9 M€ de dépenses de personnel, 20,6 M€ (soit 67%) sont budgétés pour couvrir des dépenses d'heures complémentaires, dont 15,1 M€ sont financés par la dotation « heures complémentaires » et 10,18 M€ (34%) pour couvrir des dépenses de personnels rémunérés sur des ressources contractuelles ou des indemnités liées aux activités de formation.

Les ressources contractuelles annuelles sont de 35,8 M€, en y incluant les recettes provenant du CFA, inscrites en recettes globalisées. Elles permettent de couvrir 54% des dépenses. Le solde provient de la dotation de l'établissement. Elles se répartissent dans les collègiums selon le graphique ci-contre.

3 collègiums génèrent à eux seuls près de 75% des ressources contractuelles : le collègium Lorraine-INP génère à lui seul 34%, suivi par les collègiums Technologie (28%) et Lorraine Management Innovation (12%).

14,3 M€ (40%) des recettes contractuelles concernent des prévisions de recettes des diplômes propres, de formation continue et d'apprentissage hors CFA de l'université, 11,1 M€ (31%) des recettes collectées par le CFA et 10,4 M€ (29%) des autres ressources. Parmi les autres ressources, on va trouver les recettes issues des frais de concours, certifications, prestations d'études financées par des entreprises, prestations optionnelles complémentaires de scolarité et mises à disposition de locaux pour 6,1 M€ (17%). Enfin, le solde de 4,3 M€ (12%) est composé de la taxe d'apprentissage (2,3 M€) et de subventions de fonctionnement (2 M€).



1.2. Accompagner le développement des activités et de l'investissement des structures de recherche, en lien avec la dynamique de l'établissement

1.2.1. L'allocation de nouveaux moyens dans le cadre de LUE pérennisé

La dévolution de LUE permet l'obtention de moyens désormais pérennes provenant des intérêts des dotations non consommables de 330 M€, octroyée à l'université pour cet I-SITE en 2021, et révisés à 377 M€ au 1^{er} août dernier. Les moyens annuels issus de ces dotations se montent désormais à 10,5 M€ (pour 9,3 M€ précédemment). Ceux-ci ont pour objectif d'alimenter l'approche générale d'ingénierie systémique pour relever plusieurs grands défis socio-économiques. Ces moyens sont octroyés par le comité exécutif aux composantes de recherche à travers les programmes scientifiques (Recherche, Future Leader, Widen Horizons, International, Infra+, Global Incubation et Pilotage). Pour 2023, ce sont déjà 6,4 M€ de crédits de paiement qui ont été affectés et font l'objet d'un suivi spécifique au sein d'un centre de responsabilité budgétaire dédié, en sus d'une fin de programmation de 6,7 M€ sur la période probatoire de LUE.

1.2.2. L'allocation des moyens aux pôles scientifiques, impactée par la hausse des moyens de la LPR

L'allocation des moyens aux pôles scientifique a fait l'objet d'un travail préalable auprès des directeurs de pôles scientifiques, au sein du Conseil Scientifique, puis au Conseil d'Administration. Les conseils de pôles scientifiques ont mené les débats relatifs à l'allocation de ces moyens financiers aux unités. Les critères peuvent ainsi varier d'un pôle à l'autre afin de prendre en compte les spécificités des secteurs disciplinaires. Il s'agit d'une déclinaison des statuts de l'établissement en termes de subsidiarité.

L'enveloppe de dotation « Recherche », destinée aux unités de recherche et écoles doctorales, s'élève à 10,32 M€, stable par rapport à 2022. La dotation « Recherche » est répartie comme suit :

- **5,82 M€ pour la dotation de fonctionnement aux pôles scientifiques, dite socle ;**
- **1,22 M€ pour l'enveloppe « projets » des pôles scientifiques ;**
- **1,40 M€ a été budgété afin de permettre la mise en œuvre des modalités de gestion des reliquats sur les contrats de recherche suite au vote du Conseil d'Administration du 12 mars 2019 ;**
- **0,61 M€ au titre de la dotation de fonctionnement du doctorat et des écoles doctorales ;**
- **0,45 M€ pour la ligne dite d'équilibre budgétaire.** Cette enveloppe correspond à la participation des unités de recherche aux « Frais de gestion, service et environnement » sur leurs ressources globalisées ;
- **0,365 M€ pour la dotation dédiée à l'environnement scientifique et aux structures transverses (MSHL, EXPLOR, Animalerie Centrale, EDUL) ;**
- **0,285 M€ pour l'enveloppe « projets » du Conseil Scientifique ;**
- **0,17 M€ de dotation complémentaire pour les laboratoires au titre des nouveaux MCF, dans le cadre des moyens alloués par la LPR en 2022.**

Cette dotation intègre les financements complémentaires obtenus pour les laboratoires dans le cadre de la mise en œuvre de la LPR (10% 2021 et 5% 2022). A noter que les moyens concernant l'accompagnement des nouveaux MCF sont alloués directement aux unités de recherche concernées et répartis sur 2 ans (2022 et 2023 pour les recrutements 2022).

L'enveloppe « projets des pôles scientifiques » est désormais unifiée et comprend l'ensemble des moyens répartis directement par les pôles scientifiques et dédiés aux manifestations scientifiques, à l'aide à l'édition, aux gratifications de master, à la contribution recherche au plan Handicap de l'Établissement, aux trajectoires des pôles scientifiques. Cette enveloppe est abondée de 0,24 M€ issu du préciput ANR permettant ainsi de constituer une enveloppe « Projets des pôles Scientifiques » de 1,46 M€.

Les enveloppes « projets » du Conseil Scientifique sont aussi simplifiées, sous la forme de trois appels : Manifestations scientifiques cofinancées par la région Grand Est (annuel), Projets interdisciplinaires (année impaire), Valorisation non-économique et pré-maturation scientifique (année paire). L'enveloppe « projets » du Conseil Scientifique se monte à 0,285 M€ et est abondée de 0,1 M€ issu du préciput ANR permettant de soutenir les programmes Interdisciplinarité et Valorisation portés par le Conseil Scientifique.

En plus de la dotation de l'établissement, les entités de recherche disposent de ressources contractuelles, principalement issues de subventions européennes et nationales. Ces moyens (dotation et ressources non affectées) contribuant au fonctionnement courant des laboratoires représentent moins de 20% de leurs ressources. La majeure partie de celles-ci est gérée via des opérations pluriannuelles, étant donné qu'elles sont allouées par les financeurs pour réaliser des projets identifiés (en réponse à des appels à projet). Le montant des recettes attendues en 2023 au titre de ces opérations pluriannuelles est de 42,58 M€ pour 51,30 M€ de crédits de paiement.

L'ensemble des moyens alloués par l'établissement et des ressources contractuelles produites par l'activité des composantes de recherche, hors opérations pluriannuelles, ainsi que de leur utilisation en termes d'enveloppes budgétaires est détaillé par pôles scientifiques dans le tableau ci-après.

POLES SCIENTIFIQUES (Montant en M€)	CP Investissement	CP Fonctionnement	CP Personnel	TOTAL CP	RECETTES	DOTATION
A2F : Agronomie, agroalimentaire, forêt	0,019	0,216	0,031	0,265	0,005	0,260
BMS : Biologie, médecine, santé	0,005	0,526	0,086	0,617	0,002	0,549
CLCS : Connaissance, langage, communication, sociétés	0,020	0,317	0,031	0,368		0,368
CPM : Chimie et physique moléculaires	0,061	0,281	0,037	0,379	0,018	0,361
EMPP : Énergie, mécanique, procédés, produits	0,010	0,504	0,111	0,625	0,030	0,595
OTELo : Observatoire Terre et environnement de Lorraine	0,027	0,223	0,081	0,331	0,023	0,308
AM2I : Automatique, mathématiques, informatique et leurs interactions	0,085	0,740	0,297	1,122		1,122
M4 : Matière, matériaux, métallurgie, mécanique	0,049	0,452	0,232	0,733	0,115	0,618
SJPEJ : Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion	0,022	0,321	0,010	0,353	0,001	0,352
TELL : Temps, espaces, lettres, langues	0,012	0,289	0,018	0,319		0,319
Collège des Ecoles Doctorale de Lorraine		0,470	0,140	0,610		0,610
Structures transverses (MSHL, EXPLOR, EDUL, ACBS)	0,020	0,337	0,076	0,433	0,092	0,267
Projets CS, Environnement scientifique, Préciput, Réserve à répartir ⁽¹⁾	0,410	3,608	0,616	4,634	0,868	3,241
TOTAL POLES SCIENTIFIQUES	0,739	8,285	1,765	10,789	1,154	8,972

⁽¹⁾ Données présentées hors enveloppe destinée aux reliquats des contrats de recherche budgétées pour 1,4 M€ et allouée en fonction des reliquats réellement constatés.

Les unités de recherche prévoient de générer 0,29 M€ de ressources propres globalisées sur l'année 2022. Les autres recettes attendues sur la ligne « crédits scientifiques » proviennent du préciput ANR 201 et 2022 (0,87 M€). A noter qu'une part importante de ces moyens (3,4 M€) n'a pas encore fait l'objet d'une répartition entre les pôles scientifiques et leurs composantes.

1.3. Favoriser un pilotage efficient des ressources au bénéfice de la formation et de la recherche

Le montant de la dotation pour charge de service public dédiée au financement des activités portées par les directions de l'établissement s'élève à 11,1 M€. Cette dotation est stable par rapport à 2022. En plus de ces moyens, 2,69 M€ sont budgétés sur les recettes issues de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus). La dotation de fonctionnement allouée aux directions est complétée des recettes générées par leurs activités pour 4,80 M€. Le budget des directions s'établit à 18,90 M€ et concerne principalement des dépenses de fonctionnement (80%). Ces moyens sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

DIRECTIONS OPERATIONNELLES (Montant en M€)	CP Investissement	CP Fonctionnement	CP Personnel	TOTAL CP	RECETTES	CVEC	Dotation
<i>Directions en charge de l'administration des ressources</i>	0,609	8,492	1,126	10,227	1,432		8,094
dont Direction du Numérique	0,599	2,459	0,315	3,372	0,845		3,160
dont Direction des Ressources Humaines		0,555	0,497	1,052	0,102		1,187
<i>Directions en charge de l'appui aux missions</i>	0,313	6,627	1,739	8,678	3,363	2,690	3,006
dont Direction de la Documentation	0,050	2,676	0,150	2,875	1,684		1,412
dont Direction de la Formation, DACIP et SOIP		0,108	0,049	0,157	0,005		0,190
dont Direction des Relations Internationales et Europ		0,447	0,158	0,605	0,283		0,403
dont Directions des Partenariats		0,036	0,016	0,052			0,065
dont Direction de la Recherche et de la Valorisation		0,075	0,015	0,090			0,113
dont Direction de la Vie Universitaire et de la Culture	0,093	2,035	0,482	2,610	0,461	1,544	0,758
dont Santé, Social, Sport, RSUDD et Handicap	0,170	1,250	0,869	2,288	1,089	1,146	0,066
TOTAL	0,921	15,119	2,865	18,905	4,795	2,690	11,100

Afin de mesurer l'activité des directions, on peut préciser l'utilisation des moyens à travers quelques directions en charge de l'administration des ressources.

Les moyens de la Direction du Numérique sont de 3,37 M€, dont 0,85 M€ de ressources contractuelles. Ces crédits budgétaires visent à assurer, d'une part, la maintenance des équipements et matériels réseaux dont Lothaire pour 1,15 M€, ainsi que la maintenance des différentes applications métiers de l'université (SIFAC, SIHAM, Apogée, SINAPS...) pour 1,10 M€. 0,44 M€ est également consacré à l'évolution des serveurs et systèmes de sauvegarde. Les projets d'achat d'équipements informatiques sont, quant à eux, prévus au budget de la Direction du Numérique à hauteur de 0,27 M€, alors que l'accès aux logiciels de bureautique (Office notamment) est budgété à 0,26 M€.

Les moyens de la Direction des Ressources Humaines sont de 1,05 M€. Ils visent à financer principalement le plan de formation des personnels de l'établissement et l'action sociale.

En ce qui concerne **les directions venant en appui aux missions**, le premier budget concerne les moyens gérés par la Direction de la Documentation et de l'Édition. Elle dispose d'un budget de 2,88 M€, dont 1,68 M€ de recettes propres constituées essentiellement des droits de bibliothèque. Ces moyens sont destinés à mettre à disposition de la communauté universitaire des ressources documentaires, sous format papier ou électronique (abonnement ou achat de monographies).

Les moyens pilotés par la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) sont de 0,61 M€, dont 0,26 M€ au titre des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires (DIEEC). 0,32 M€ est alloué au titre des bourses de mobilité de l'université. Ces moyens viennent compléter les dispositifs d'aide à la mobilité internationale financés par l'Agence Erasmus +, et gérés par la DRIE dans le cadre de recettes fléchées suivies en opérations pluriannuelles.

La Direction de la Vie Universitaire et de la Culture dispose, quant à elle, d'un budget de 2,61 M€, dont 1,54 M€ au titre de la CVEC. Ces moyens visent à couvrir les dépenses relatives à la diffusion de la culture scientifique, technique et artistique, à la vie étudiante et des campus, mais aussi la participation de l'UL au fonctionnement des musées Aquarium, du Fer et du Jardin botanique. A ce budget, on peut ajouter celui de l'Espace Bernard Marie Koltés, qui dispose d'un budget propre de 0,40 M€ dont 0,23 M€ de ressources propres, ainsi que le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), doté d'un budget de 0,99 M€, financé par la CVEC et les DIEEC.

Dans les domaines de la santé et du social gérés par le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), le budget alloué est de 0,46 M€ hors rémunérations des personnels permanents (médecins, infirmières, assistantes sociales, ...).

Dans le domaine du sport, les dépenses relatives au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) sont budgétées à hauteur de 0,54 M€.

La mission handicap dispose, quant à elle, d'un budget de 1,17 M€, dont 0,52 M€ est attendu de l'État, et 0,16 M€ de la CVEC. Cela vise à financer notamment l'accompagnement des étudiants en situation de handicap pendant leurs études (transports, aide pédagogique, secrétariat aux examens).

Enfin, le budget des dépenses dites de « pilotage » s'élève à 2,09 M€. Il vise à couvrir les besoins des directions qui n'ont pas de budget qui leur soit directement affecté pour 0,55 M€. Sont également prévues les différentes cotisations et subventions versées par l'établissement pour 0,35 M€ (dont 0,1 M€ au titre de la participation à la KIC Raw Materials), et aussi le règlement de redevances ou honoraires pour 0,54 M€ (prestation de paie à façon due à la DDFIP, droit de copie au centre français d'exploitation du droit de copie, commissaires aux comptes, ...). Les dépenses relatives aux assurances (hors assurances des bâtiments) sont budgétées, quant à elles, à hauteur de 0,20 M€. A ce budget, s'ajoute la réserve de 20% de la dotation de fonctionnement soit 2,22 M€.

1.4. Mobiliser les ressources pour soutenir la stratégie immobilière de l'université

L'Université de Lorraine dispose d'un parc immobilier de 328 bâtiments répartis sur 54 sites et de plus de 800 000 m² de surface de plancher, ce qui en fait l'un des plus importants parcs immobiliers universitaires en France. La stratégie élaborée par l'université s'inspire des grandes trajectoires définies dans le cadre de la politique immobilière de l'État et qui doivent permettre à tout établissement :

- De disposer d'un patrimoine innovant et attractif, capable de porter l'excellence de l'enseignement et de la recherche, en cohérence avec l'attractivité des territoires sur lesquels l'université est implantée,
- D'offrir de bonnes conditions d'études et de travail,

- D'optimiser les moyens immobiliers en les adaptant aux évolutions des besoins des utilisateurs,
- De diminuer la charge financière de son patrimoine.

Cette stratégie est déclinée en deux volets : un volet concernant la stratégie patrimoniale et un second centré sur la stratégie d'intervention.

Compte-tenu de la taille hors normes de son parc immobilier, l'Université de Lorraine a construit sa stratégie patrimoniale autour des opportunités de rationalisation des bâtiments dont elle dispose. A ce titre, l'établissement porte une attention particulière à ses implantations nancéiennes et messines où se concentre l'essentiel des potentiels de mutualisation et de rationalisation, bien que l'action de l'université ne se limite pas à ces seules métropoles, comme le montre l'intervention en cours sur l'IUT de Longwy dans le cadre du Plan France Relance (PFR).

Cette orientation est parfaitement illustrée par les deux grands axes d'intervention qui ont structuré la politique immobilière ces dernières années et qui sous-tendent les projets en cours d'étude :

- La réorganisation et le renforcement du campus du Saulcy à Metz suite aux mouvements permis par les constructions neuves sur le Technopôle dans le cadre du Plan Campus. Ce projet, qui a déjà bénéficié de crédits CPER 2015-20 et de crédits du PFR, se prolonge dans le CPER 2021-27 et aboutira à la réhabilitation complète du bâtiment D, le plus grand de ce campus, avec une cible énergétique ambitieuse (labellisation « bâtiment passif »). Cette évolution majeure permettra de répondre aux besoins importants identifiés sur ce campus, tant au niveau de la formation (augmentation importante des effectifs ces dernières années) que de la recherche (accueil de plusieurs structures telles que le centre Pierre Janet ou l'espace Rabelais dans des locaux adaptés). Cette intervention a également permis le rapatriement du département de théologie et la restitution des espaces correspondants.
- La réorganisation complète des implantations nancéiennes actuellement dispersées sur l'agglomération. Ce vaste mouvement est rendu possible par la libération de surface sur le campus Aiguillettes suite aux mises en service des bâtiments d'ARTEM qui accueillent l'IJL depuis 2018. La densification proposée par le schéma directeur immobilier et d'aménagement durable (SDIAD) réalisé en 2015 permet d'envisager le regroupement sur ce campus de plusieurs composantes actuellement hébergées dans d'autres bâtiments et donc la libération à terme des surfaces correspondantes. Evaluée à 260 M€ en 2015, cette vaste opération vient de recevoir des financements pour sa première étape dans le cadre du CPER 2021-27 (22 M€)

La stratégie d'intervention de l'université répond, quant à elle, aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'État (préservation, optimisation, modernisation). Au quotidien, ces objectifs constituent le socle de l'action immobilière de l'établissement, aussi bien pour la part dédiée aux grands projets d'investissement du Plan Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2I) et aux volets « adaptations fonctionnelles », « gros entretien renouvellement (GER) et sécurité », « mise en accessibilité » et « énergétique et environnemental », que pour celle du budget de fonctionnement s'agissant du Plan Annuel de Maintenance (PAM). Les actions de maintenance, modernisation et adaptation fonctionnelle du parc font la part belle aux questions d'accessibilité, de transitions énergétique et numérique et à la prise en compte des nouveaux usages. Enfin, l'amélioration de la connaissance du parc par la mise en place d'outils de pilotage et de gestion et la montée en compétence de la fonction technique immobilière sont des préoccupations permanentes de l'établissement.

Pour mettre en œuvre cette stratégie immobilière, l'établissement a défini des moyens qui sont alloués, d'une part, dans le cadre de la dotation pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien des bâtiments dite EMEB et, d'autre part, un financement réalisé sur fonds propres, le plus souvent par prélèvement sur le fonds de roulement disponible, pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2I).

Le montant de la dotation EMEB voté par le CA du 4 juillet 2022 s'élève à 35,7 M€. Compte-tenu des dernières prévisions d'évolution des coûts de l'électricité et du gaz, celle-ci a été réévaluée à 36,7 M€ au budget initial soit une augmentation de plus de 11 M€ par rapport aux dépenses réalisées en 2021 et au budget initial 2022. Dans le détail, elle se ventile selon les postes de dépenses suivants :

Exploitation, Maintenance et Entretien des Bâtiments (Montant en M€)	CP Investissement	CP Fonctionnement	TOTAL CP	RECETTES	Dotation BI 2023	Dotation BI 2022	Variation Dot. 23 - 22
Fluides		22,000	22,000		22,000	11,500	10,500
Plan Annuel de Maintenance (PAM)	0,248	2,200	2,448	0,100	2,348	2,094	0,254
Maintenance et redevance des PPP (RB2)		4,582	4,582		4,582	4,536	0,046
Contrats de nettoyage et fournitures d'entretien		5,140	5,140		5,140	5,030	0,110
Logistique (déchets, gardiennage, esp. ext. locations ...)		2,428	2,428		2,428	2,040	0,388
Services Techniques de Site (STS)	0,009	0,191	0,200		0,200	0,200	
TOTAL	0,257	36,541	36,798	0,100	36,698	25,400	11,298

L'augmentation de la dotation EMEB est nécessitée par la hausse attendue des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz et chauffage urbain) de 10,5 M€ pour un montant prévisionnel budgété à 22 M€. Pour mémoire, l'État a décidé de contribuer à la prise en charges de ces surcoûts en abondant un fonds de soutien de 275 M€ dont 200 M€ pour les établissements d'enseignement supérieur du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire ». La moitié de ce fonds a été programmé en 2022, l'autre partie en 2023. L'université a bénéficié d'une avance de 3,89 M€ dans son budget rectificatif 2022 pour contribuer à ces surcoûts. Un second versement est attendu en 2023, mais non inscrit au budget initial. Ce deuxième versement interviendra courant 2023 et tiendra compte des surcoûts énergétiques réellement constatés et des projections actualisées, ainsi que du poids des dépenses d'énergie dans les dépenses de fonctionnement. Ce versement prendra également en compte la situation financière des établissements telle qu'elle apparaîtra dans les comptes financiers 2022, et du niveau du fonds de roulement mobilisable. Ce fonds sera accompagné par la mise en place d'un « amortisseur électricité » annoncé par la Première Ministre le 27 octobre dernier qui permettra de diminuer les charges d'électricité. Ce mécanisme sera précisé par décret et s'appliquera aux établissements publics.

L'établissement dispose également d'une marge de manœuvre pour limiter cette explosion des coûts énergétique qui consiste à agir sur les consommations. Pour ce faire un plan de sobriété énergétique a été élaboré dont la vocation est à la fois de diminuer notre consommation d'énergie et de réduire notre impact environnemental. Ce plan a vocation à être mis en œuvre dès sa validation par le Conseil d'Administration.

Compte-tenu de ces éléments (actions de l'État et de l'établissement), il est proposé au Conseil d'Administration de budgéter une enveloppe de fluides de 22 M€, alors même que la prévision réalisée par la cellule énergie de l'université est d'environ 28 M€ TTC.

Concernant le Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2I) inscrit au budget initial dans les tableaux 9 et 10 des opérations pluriannuelles, il nécessite un prélèvement sur fonds de roulement de l'établissement de 16,1 M€ pour 2023. Sur les années suivantes, le prélèvement est estimé à 21 M€.

Compte-tenu des avances importantes déjà perçues sur des exercices antérieurs, l'impact en trésorerie de la programmation présentée (période 2023-2025) est estimé à 44,93 M€ dont 39,74 M€ à la charge directe de l'établissement. Le montant des crédits de paiement ouverts au budget initial 2023 est de 38,12 M€ pour 18,29 M€ de recettes attendues. L'impact en trésorerie du PP2I est de 19,83 M€ en 2023. Les actions décrites dans le PP2I sont reprises par grands volets dans le tableau ci-après mentionnant la part financée par l'établissement.

Volet - Opérations du PP2I (Montant en k€)	CP 2022 et avant	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et après	TOTAL CP	RE 2022 et avant	RE 2023	RE 2024	RE 2025 et après	TOTAL RE	Autofinan- cement
CPER 2015-20 Adaptat° BâtJ Carnot-Ravinelle	1 012	2 788	2 494		6 294	2 595	1 805	600		5 000	1 294
CPER 2015-20 Saulcy Bât. D Aile EST	4 325	6 237	1 001		11 564	8 044	3 054	466		11 564	
DataCenter Mutualisé Lorrain	7 839	809	90		8 738	3 868	3 133			7 001	1 737
CPER 2021-27 Saulcy Bât. D Aile OUEST	35	499	3 466	4 000	8 000		2 000	2 000	4 000	8 000	
CPER 2021-27 Restruct. IUT Nancy-Brabois	25	150	1 000	6 325	7 500		1 700	2 800	3 000	7 500	
CPER 2021-27 Aiguillettes - Etudes	229	600	750	421	2 000		500	1 000	500	2 000	
Projets immobiliers du plan France Relance	12 681	12 599			25 280	16 934	5 089	419		22 441	2 839
<i>dont FR2929 Océanautes</i>	4 016	884			4 900	4 333	89			4 423	478
<i>dont FR2905 IUT Nancy-Brabois</i>	4 498	4 385			8 883	4 928	2 111	322		7 361	1 522
<i>dont FR2779 IUT Henri Poincaré Longwy</i>	2 128	1 706			3 833	2 607	283	97		2 987	847
<i>dont FR2960 SHS Saulcy - Bat. D</i>	1 365	5 239			6 604	3 999	2 605			6 604	
<i>dont opérations dites en Quick Win</i>	675	385			1 060	1 066				1 066	-7
Autres grands projets immobiliers	2 741	209			2 950	800	445			1 245	1 705
PP2I - Gros Entretien Renouvellement - Sécurité	11 918	5 899	5 500	4 080	27 397	3 677	72			3 749	23 648
<i>dont Remplacement menuiseries site Libération</i>	10	480	500	510	1 500						1 500
<i>dont Rénovation amphithéâtre et toiture - FST</i>	20	580	285		885						885
<i>dont Mise en sécurité incendie 13 sites</i>	313	260			573	565				565	8
<i>dont Vidéoprotection trois sites de Metz</i>	20	480			500	420				420	80
<i>dont Rénovation amphi Lemoigne Saulcy</i>	35	1 030	135		1 200						1 200
<i>dont Rénovation amphi K02 - Carnot-Rav.</i>	35	760	1 520	100	2 415						2 415
<i>dont Rénovation amphi Roblot - Carnot-Rav.</i>	60	40	700	150	950						950
<i>dont Rénovation toiture bât A & B ISGMP</i>	30	350	170		550						550

Volet - Opérations du PP2I (Montant en k€)	CP 2022 et avant	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et après	TOTAL CP	RE 2022 et avant	RE 2023	RE 2024	RE 2025 et après	TOTAL RE	Autofinan- cement
<i>dont Remplacement 11 ascenseurs - Aiguillettes</i>	115	350	685	100	1 250						1 250
<i>dont Remplacement du plafond de l'atrium FST</i>	10	160	195		365						365
<i>dont Toiture médecine bât DE (lien ECOS)</i>		350	100		450						450
<i>dont Réno. menuiseries et façades IUT Moselle-Est</i>	39	34	900	1 840	2 812	63	30			94	2 718
<i>dont Mise en sécurité FST 1er cycle</i>		70		1 380	1 450						1 450
PP2I - Volet Mise en accessibilité	1 551	743	1 330	1 695	5 319	1 230				1 230	4 089
<i>dont Mise e accessibilité des ext. Montet</i>	20	35	400	600	1 055	200				200	855
<i>dont Mise en accessibilité Saulcy</i>		65	140	545	750						750
<i>dont Mise en accessibilité Brabois Santé</i>		160	790	550	1 500						1 500
PP2I - Volet Energétique et Environnemental	3 250	4 598	2 200	2 868	12 915	1 593	423			2 017	10 899
<i>dont Opérations Résilience 2022</i>	400	814			1 214	966	248			1 214	
<i>dont Traitement de l'inconfort d'été IUT Thionville</i>	234	448		543	1 225						1 225
<i>dont Mise en place de bornes électriques</i>	20	380	400	45	845						845
<i>dont Adaptation réseaux de chauffage IUT NB</i>	350	620	50		1 020						1 020
<i>dont Travaux des insta. techniques IUT Thionville</i>	55	310	75		440						440
<i>dont Remplacement émetteurs de chaleur IUT NC</i>	185	312			497						497
<i>dont Amélioration perf.s thermiques IUT Metz</i>	41	1 144	1 215	1 100	3 500						3 500
<i>dont Modernisation chauffage Bât AB CLSH</i>		250	230		480						480
<i>dont Ventilation amphi Brabois Santé</i>			30	470	500						500
<i>dont Ventilation amphi FST - Aiguillettes</i>			125	285	410						410
<i>dont Ventilation amphi IUT Nancy Brabois</i>			15	325	340						340
PP2I - Volet Adaptations Fonctionnelles	7 172	2 343	540		10 055	719				719	9 336
<i>dont Rénovation logement de fonction INSPE</i>	15		215		230						230
<i>dont Reconstruction des serres de l'ENSAIA</i>	99	201			300						300
<i>dont Aménagement ECOS Médecine</i>	328	672	30		1 030	453				453	577
<i>dont Extension du gymnase Saulcy</i>	50	740			790						790
<i>dont Création d'un "accueil" Ferme de La Bouzule</i>	25	390	215		630						630
PP2I - Travaux à réaliser – Etude en cours		650	1 750	450	2 850		75	75		150	2 700
TOTAL PP2I	52 778	38 123	20 121	19 839	130 861	39 461	18 295	7 359	7 500	72 615	58 246

2. Autorisations budgétaires

Le budget 2023 acte de l'arrêt du suivi spécifique des contrats de recherche au sein d'une enveloppe budgétaire « recherche », enveloppe qui regroupait l'ensemble des projets pluriannuels de recherche, et dont les crédits votés étaient limitatifs. Les projets pluriannuels de recherche sont ainsi suivis sur le budget global de l'établissement. La suppression de l'enveloppe recherche va faciliter la lecture des tableaux, car l'ensemble des dépenses prévues par enveloppe sera regroupé. Les projets pluriannuels feront à présent l'objet d'une ligne unique dans les tableaux de présentation de la note de l'ordonnateur. Les données des années antérieures mentionnées dans les tableaux ont été retraitées pour assurer une comparabilité des éléments sur un périmètre équivalent.

En présentant les recettes, ainsi que les dépenses de l'établissement en 2023, il faudra garder à l'esprit le caractère exceptionnel des exercices 2021 et 2022 qui ont présenté des soldes budgétaires exceptionnels (+23,33 en 2021, +18,53 M€ en 2022), en raison de la perception d'avances très conséquentes, notamment sur les projets immobiliers et les PIA. Ces encaissements étaient bien supérieurs aux crédits de paiement consommés. L'année 2023 se présente comme en miroir des deux exercices précédents, année pendant laquelle les dépenses vont fortement augmenter, sans qu'une augmentation des recettes, et notamment sur projets, ne soit à ce jour prévue. Cela explique la présentation d'un solde budgétaire très dégradé dans ce budget initial.

2.1. Les recettes

Le montant total des recettes prévisionnelles globalisées et fléchées s'élève à 676,48 M€ au budget initial 2023. La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) représente de 77 % des recettes attendues en 2023. Les recettes sont en diminution de 15,20 M€ par rapport au budget rectificatif 2022.

Le tableau ci-après détaille les recettes attendues selon chaque budget en distinguant les opérations pluriannuelles du fonctionnement courant. Cette distinction est importante car les recettes des opérations pluriannuelles varient beaucoup plus en cours d'exercice et d'une année à l'autre que les recettes permettant d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement.

Recettes / Encaissements en M€	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Composant : Fonctionnement courant	570,765	581,072	586,098	5,027	0,9%	15,333	2,7%
Composant : Opérations pluriannuelles	85,374	110,608	90,381	-20,227	-18,3%	5,007	5,9%
TOTAL RECETTES	656,139	691,679	676,480	-15,200	-2,2%	20,341	3,1%
dont Recettes Globalisées	592,497	612,345	608,220	-4,125	-0,7%	15,723	2,7%
dont Recettes Fléchées	63,642	79,334	68,260	-11,075	-14,0%	4,617	7,3%

Les recettes permettant d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement sont constituées essentiellement de la SCSP, des droits d'inscription, de la taxe d'apprentissage, des prestations de formation et de recherche (hors contrats industriels suivis en opérations pluriannuelles et d'une partie de la formation continue selon le choix des composantes), des autres prestations de service, des produits des activités annexes et des subventions de fonctionnement annuel.

Les recettes des opérations pluriannuelles sont, quant à elles, principalement constituées des subventions dont les financements sont affectés pour une action spécifique (PIA, CPER, ANR, Europe, Collectivités territoriales, ...), des contrats de collaboration de recherche avec un partenaire public ou privé, ainsi que des contrats d'enseignement (formation continue, bourses Erasmus ou UFA, ...). Les opérations immobilières sont, quant à elles, constituées du Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2I), mais également du Plan France Relance, ainsi que du Plan Campus (et notamment les projets suivis sous forme de partenariats public-privé).

En 2022, 13 % des recettes font l'objet d'un suivi dans le cadre d'opérations pluriannuelles, soit 90,38 M€. Hors SCSP, ce sont 56% des recettes qui sont suivies via une opération pluriannuelle. 68,26 M€ font l'objet d'un suivi en recettes fléchées, soit près de 10 % des recettes. Les recettes fléchées représentent 75 % des financements suivis dans le cadre d'opérations pluriannuelles. Elles sont obligatoirement gérées en opération pluriannuelle.

La part des recettes suivies en trésorerie fléchées, et a fortiori, sur opérations pluriannuelles, est en forte baisse par rapport au budget rectificatif de fin d'année 2022. Si le phénomène est habituel au budget initial d'un exercice, dans la mesure où pour les subventions, seuls les financements connus sont inscrits au budget initial, celui-ci est néanmoins accentué par le fait que le niveau de recettes sur projets était, en 2022, d'un niveau exceptionnel compte tenu des avances importantes perçues sur le Plan France Relance, CPER 2015-20, les Pactes Compétences ou Carnot ICEEL. Le montant des recettes sur opérations pluriannuelles sera augmenté au budget rectificatif de 2023 des nouveaux financements obtenus en cours d'année.

Les montants des recettes sont présentés par compte budgétaire dans le tableau ci-dessous.

Recettes / Encaissements en M€	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
SCSP	501,525	509,798	519,268	9,470	1,9%	17,743	3,5%
Fiscalité affectée	3,710	2,714	3,800	1,086	40,0%	0,090	2,4%
Autres financements de l'État	24,513	28,479	16,253	-12,226	-42,9%	-8,261	-33,7%
Autres financements publics	59,294	73,963	66,807	-7,156	-9,7%	7,513	12,7%
Recettes propres	67,097	76,726	70,352	-6,374	-8,3%	3,255	4,9%
TOTAL RECETTES	656,139	691,679	676,480	-15,200	-2,2%	20,341	3,1%

Comme cela a été expliqué en introduction, la SCSP représente près de 77% des recettes attendues à l'encaissement en 2023. Elle est en hausse de 9,47 M€ par rapport au budget 2022, le financement par le Ministère des redevances de fonctionnement des Partenariats Public-Privé (PPP) étant inscrit au budget.

Les subventions publiques, à savoir les autres financements de l'État hors SCSP, ainsi que les autres financements publics, sont, quant à elles, prévues en baisse en 2023 de 19,38 M€ par rapport au budget rectificatif 2022, à 83,06 M€. Cette baisse est à relativiser compte tenu du volume exceptionnel des recettes en 2022, et en l'absence de programmation des projets non connus au jour de l'élaboration du budget, notamment en recherche (nouveaux projets ANR, FEDER, CPER 2021-27 en recherche).

Les recettes propres apparaissent comme étant en baisse de 6,37 M€. Cela s'explique essentiellement par le fait que ne sont pas encore programmés les nouveaux contrats industriels ou de collaboration de recherche de 2023 qui ne sont pas conclus au jour de l'élaboration du budget. Ces contrats de recherche sont suivis en opérations pluriannuelles.

Pour mieux distinguer les recettes selon ce qu'elles visent à financer, il est privilégié de distinguer le fonctionnement courant des opérations pluriannuelles.

Les recettes attendues pour assurer le fonctionnement et l'activité courante de l'établissement, hors opérations pluriannuelles, sont estimées à 586,10 M€. Celles-ci sont en hausse de 5,03 M€ par rapport à la prévision faite au budget 2022. La SCSP représente plus de 88% de ces recettes.

RECETTES sur Fonctionnement courant (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
SCSP	497,255	504,105	516,418	12,313	2,4%	19,163	3,9%
Fiscalité affectée	3,330	2,224	3,290	1,066	48,0%	-0,040	-1,2%
Autres financements de l'État	1,085	0,503	0,980	0,478	95,0%	-0,104	-9,6%
Autres financements publics	12,595	13,639	3,291	-10,348	-75,9%	-9,304	-73,9%
Recettes propres	56,501	60,602	62,119	1,518	2,5%	5,619	9,9%
TOTAL	570,765	581,072	586,098	5,027	0,9%	15,333	2,7%

L'augmentation des recettes provient notamment de l'agrégation de :

- L'augmentation prévue de la SCSP, en hausse de 12,31 M€ par rapport au budget rectificatif 2022 (cf. point 2.1.1) ;
- L'augmentation de la fiscalité affectée (CVEC) pour 1,07 M€ ;
- La légère augmentation des autres financements de l'État pour 0,48 M€ ;
- La très forte baisse des autres financements publics pour 10,35 M€. Ceci est dû à l'impact du financement du projet LUE pérennisé par les intérêts provenant de la dotation non consommable LUE, suivi en 2022 dans le budget de fonctionnement courant de l'établissement et basculé en 2023 dans les opérations pluriannuelles conformément à la volonté de l'équipe politique, et à la non budgétisation du préciput 2023 ;
- L'augmentation des recettes propres pour 1,52 M€, essentiellement dûe aux recettes générées par la formation professionnalisante (formation continue, apprentissage).

Concernant les opérations pluriannuelles, les recettes sont budgétées pour 90,38 M€, en baisse de 20,23 M€ par rapport au budget rectificatif de 2022.

RECETTES sur Opérations Pluriannuelles (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
SCSP	4,270	5,693	2,850	-2,843	-49,9%	-1,419	-33,2%
Fiscalité affectée	0,380	0,490	0,510	0,020	4,0%	0,130	34,2%
Autres financements de l'État	23,428	27,976	15,272	-12,704	-45,4%	-8,156	-34,8%
Autres financements publics	46,699	60,324	63,516	3,192	5,3%	16,816	36,0%
Recettes propres	10,596	16,124	8,233	-7,891	-48,9%	-2,363	-22,3%
TOTAL	85,374	110,608	90,381	-20,227	-18,3%	5,007	5,9%
Dont recettes fléchées	63,642	79,334	68,260	-11,075	-14,0%	4,617	7,3%

De prime abord, il faut noter que cette baisse est atténuée dans sa comparaison avec l'exercice 2022 par le fait que le projet LUE pérennisé est suivi à partir de 2023 sous la forme d'une opération pluriannuelle, ce qui entraîne, par comparaison, une augmentation de 9,91 M€ des autres financements publics sur les opérations pluriannuelles, et les diminue d'autant sur le budget de fonctionnement courant.

Comme cela a été mentionné précédemment, la baisse des recettes suivies sur des opérations pluriannuelles ne signifie pas nécessairement une baisse du financement des projets de l'université par les partenaires. En effet, seules les recettes des financements certains ont été prévues au budget initial. Ces montants seront revus au budget rectificatif 2023, et augmentés des financements obtenus dans l'année. A titre d'exemple, les financements sur appels à projet générique 2023 de l'ANR, attendus en augmentation du fait de la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), ne sont pas budgétés au BI 2023. A noter que la programmation réalisée pour l'appel à projet générique 2022 est également très incomplète.

Dans le détail des opérations pluriannuelles faisant l'objet de financements, les opérations pluriannuelles de la recherche, dont fait partie LUE, pèsent près de 48%, les opérations immobilières hors Campus 26%, et 20% pour les contrats d'enseignement.

Recettes sur Opérations Pluriannuelles / Encaissements en M€	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Contrats de recherche	40,370	46,583	42,584	-3,999	-8,6%	2,214	5,5%
Contrats de formation continue	1,546	1,953	2,123	0,170	8,7%	0,577	37,3%
Contrats d'enseignement	12,446	26,834	20,397	-6,437	-24,0%	7,950	63,9%
Opérations Campus et PPP	5,828	6,184	5,796	-0,388	-6,3%	-0,031	-0,5%
Opérations Immobilières	22,129	25,877	18,295	-7,583	-29,3%	-3,835	-17,3%
Autres opérations d'investissement	3,054	3,177	1,187	-1,990	-62,6%	-1,867	-61,1%
TOTAL Opérations Pluriannuelles	85,374	110,608	90,381	-20,227	-18,3%	5,007	5,9%

Il est à présent possible de donner plus de détails par type de financement, selon la nature du financeur et l'origine de la recette.

2.1.1. L'évolution de la Subvention pour Charges de Service Public

Dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 élaboré par le gouvernement, le budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est en augmentation de 1,1 milliard par rapport à 2022, et ce sans tenir compte des financements issus du plan de Relance ou du PIA, portant le total du budget à 25,70 milliards d'euros de crédits de paiement (CP). Le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » regroupe 14,8 milliards d'euros pour 2023, en progression de 695 millions à périmètre courant par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2022. Le programme 231 « Vie étudiante » regroupe, quant à lui, 3,1 milliards d'euros de crédits de paiement, en progression de 50 millions par rapport à la LFI 2022.

Les moyens nouveaux sur le programme 150 doivent permettre notamment :

- **d'assurer la revalorisation du point d'indice dans les établissements d'enseignement supérieur : +393 M€ ;**
- **la mise en œuvre de la deuxième annuité de la Loi de Programmation pour la Recherche : +143 M€** dont +63 M€ pour renforcer l'attractivité des carrières scientifiques, des revalorisations statutaires et indemnitaires et des repyramidages pour les maîtres de conférences et les ITRF, +38 M€ pour revaloriser les contrats doctoraux et augmenter le nombre de contrats financés (+268 contrats en 2023) et +42 M€ pour augmenter le financement des travaux de recherche avec une hausse des moyens des laboratoires incluant l'attribution d'une dotation au démarrage pour les jeunes chercheurs et le financement de projets de recherche dans le cadre du dialogue contractuel ;
- **de poursuivre les actions en faveur de la réussite étudiante et d'améliorer leurs conditions de vie : +123 M€** dont +78 M€ pour la poursuite des actions en faveur de la réussite étudiante avec le financement de la démographie étudiante, la réforme des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE) et l'adaptation des formations en santé, +35 M€ pour la conclusion progressive de nouveaux contrats d'objectifs de moyens et de performance, et +10 M€ pour l'amélioration du bien-être étudiant, en complément des actions financées sur le programme 231, à travers le renforcement des services de santé de l'étudiant et du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour lui permettre de réaliser correctement sa prévision, l'Université de Lorraine a reçu la pré-notification de sa SCSP 2023, le 24 novembre 2022. La SCSP prévisionnelle s'élève à 516,65 M€ pour 2023. Par rapport à ce montant communiqué par le Ministère, ont été ajoutés au budget 2,62 M€ qui correspondent à la dotation de financement et de fonctionnement des Partenariats Public-Privé (PPP) compte-tenu de l'engagement de l'État à financer ces dépenses ;

La SCSP est attendue en hausse, a minima, de 9,47 M€ par rapport au budget 2022. Ceci résulte essentiellement des nouveaux financements de l'État au titre :

- **Du financement de la hausse de la valeur du point d'indice pour 13,92 M€**, ceci couvrant l'ensemble des titulaires et contractuels émergeant sur les crédits de masse salariale pour le plafond État, ainsi que les contrats doctoraux ;
- **Des mesures ressources humaines de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) pour 2,39 M€**, qui incluent la poursuite des mesures de revalorisation indemnitaire pour les enseignants-chercheurs pour 2,29 M€, et le repyramidage pour 0,10 M€ ;
- **Du soutien aux activités de recherche pour 0,47 M€**, dont 0,36 M€ pour la revalorisation des contrats doctoraux, et 0,11 M€ pour l'extension en année pleine des chaires de professeur junior ;
- **Des autres mesures de ressources humaines comportant des revalorisations statutaires et indemnitaire pour les personnels ITRF pour 1,30 M€ ;**

- De l'adaptation de l'offre de formation au sein des INSPE pour 0,26 M€ ;
- De la baisse de 0,61 M€ sur la compensation de la protection sociale complémentaire pour les agents, financée au regard des dépenses 2022 de l'établissement et qui correspond à la participation employeur de 15 € par mois, pour les personnels sous plafond État ;

Enfin, il est à signaler que la pré-notification ne comprend pas de compensation par l'État des surcoûts liés aux fluides (estimés +7,50 M€ en 2023 par rapport à 2022), une compensation étant prévue lors d'une notification ultérieure au cours de l'exercice 2023.

Par ailleurs, il est à rappeler que le GVT ne fait pas plus l'objet d'un financement par l'État. En 2023, l'établissement bénéficie, comme en 2022, de 0,50 M€ au titre de l'accompagnement de sa trajectoire financière et de sa masse salariale.

Concernant les actions spécifiques (y compris le dialogue stratégique et de gestion), celles-ci sont en baisse par rapport à celles inscrites au budget rectificatif 2022. Cela est usuellement le cas chaque année, les actions spécifiques faisant, la plupart de temps, l'objet d'une attribution en cours d'année (projets stratégiques, aides aux étudiants handicapés, indemnités et frais de déplacement des membres du CNU, financement de MEDIAL, ...).

Le tableau ci-après reprend les données de la SCSP intermédiaire 2022 et celles de la pré-notification 2023 :

SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC	Notification 2021 définitive	Notification 2022 intermédiaire	Pré-notification 2023	Variation 2023-2022
Crédits de masse salariale	452,625	457,226	472,142	14,916
Masse salariale Socte	441,070	443,600	457,408	13,808
Moyens LPR	3,537	6,557	9,260	2,703
Moyens Loi ORE	2,967	3,325	3,325	0
Moyens réforme des études de santé (dont Plan de Relance)	1,115	1,658	1,658	0
Moyens réussite étudiante	0,114	0,765	0,26	-0,505
Actions spécifiques hors dispositifs spécifiques	3,822	1,321	0,231	-1,09
Crédits de fonctionnement	48,936	48,16	44,508	-3,652
Fonctionnement socle	2,564	41,835	41,894	0,059
Immobilier (dont PPP)	3,94	3,481	0,84	
Moyens LPR	0,919	1,411	1,411	0
Moyens Loi ORE	0,16	0,16	0	-0,16
Moyens réussite étudiante	0,1	0,233	0	-0,233
Actions spécifiques hors dispositifs spécifiques	1,917	1,04	0,363	-0,677
MONTANT DE LA SCSP NOTIFIEE OU PRE-NOTIFIEE	501,561	505,386	516,650	11,26
Crédits en attente de notification		4,412	2,618	-1,792
SCSP INSCRITE AU BUDGET	501,561	509,798	519,268	9,472

Le montant de la SCSP prévisionnelle inscrite au budget initial est de 519,27 M€. Pour rappel, la prévision sur la SCSP (dernières lignes du tableau ci-avant) a été augmentée pour 2,62 M€ par rapport au montant indiqué dans la pré-notification pour les dotations attendues au titre des frais financiers et de fonctionnement des contrats de partenariats public-privé (PPP) « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé » financées sur le titre 3 du programme 150. Les données prises en compte au budget initial, qui ne figurent pas dans la pré-notification, sont celles transmises par l'université au Ministère. Le loyer d'investissement, c'est-à-dire le remboursement du capital à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la redevance d'investissement résiduel sont pris en charge sur des crédits dits du titre 7 relatif aux dépenses d'opérations financières.

2.1.2. Les autres financements de l'État

Les autres financements de l'État sont budgétés à hauteur de 16,25 M€, en baisse de 12,23 M€ par rapport à 2022. Parmi ceux-ci, 15,27 M€ sont suivis sur des opérations pluriannuelles, soit 94 %. Ces financements recouvrent les dotations et financement sur projets en provenance de l'État autres que les financements faisant partie de la Subvention pour Charges de Service Public.

Financements de l'État hors SCSP / Encaissements en M€	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Financements de l'État hors SCSP	24,513	28,479	16,253	-12,226	-42,9%	-8,261	-33,7%
Composant : Fonctionnement courant	1,085	0,503	0,980	0,478	95,0%	-0,104	-9,6%
Composant : Opérations pluriannuelles	23,428	27,976	15,272	-12,704	-45,4%	-8,156	-34,8%
<i>dont recettes fléchées</i>	23,327	27,243	14,883	-12,360	-45,4%	-8,444	-36,2%

La baisse des financements de l'État hors SCSP concerne les opérations pluriannuelles, et en particulier les recettes fléchées (-12,36 M€, soit -45% sur les financements fléchés de l'État par rapport à 2022). Cet écart s'explique essentiellement par l'impact des opérations immobilières. En effet, le Plan France Relance Immobilier a fait l'objet de versements d'importantes avances en 2022 (14,45 M€ de prévus), le montant à verser en 2023 à titre de solde étant alors bien inférieur (5 M€, soit une baisse de 9,45 M€). Il en est de même pour le projet Résilience pour lequel la totalité des recettes de l'État, soit 0,97 M€ a été encaissé en 2022. Enfin, sur les projets CPER volet immobilier, 4,06 M€ sont prévus d'être versés en 2023 pour les projets relevant du CPER 2015-20, contre 6,46 M€ en 2022, ce qui n'est pas compensé en variation par les premiers versements en 2023 prévus sur le CPER volet immobilier 2021-27 (2 M€).

Enfin, parmi les autres projets financés par l'État, il faut relever que 3,18 M€ servent à financer les redevances d'investissement ainsi que l'emprunt contracté dans le cadre des partenariats public-privé sur Biologie-Santé et MIM-LEM3.

Les recettes de l'État attendues sur des projets immobiliers représentent donc 14,66 M€, soit plus de 90% des financements de l'État hors SCSP attendus en 2023, soit 5 M€ pour le Plan France Relance, 4,06 M€ sur le CPER 2015-20, 2 M€ sur le CPER 2021-27 et 3,18 M€ sur les opérations de PPP.

Enfin, il faut signaler que dans la mesure où très peu de projets issus du volet recherche du CPER 2021-27 ont été notifiés, les recettes correspondantes ne sont pas donc prévues au budget initial de 2023.

2.1.3. Les autres financements publics

Les financements publics sont budgétés à hauteur de 66,81 M€, en diminution de 7,16 M€ par rapport au budget rectificatif 2022. Parmi ceux-ci, 63,52 M€ sont suivis sur des opérations pluriannuelles, soit 95%. Cela concerne tous les projets bénéficiant d'une subvention publique (PIA, CPER, ANR, Europe, collectivités territoriales, autres financeurs publics) ainsi que les intérêts de la dotation non consommable de l'I-SITE LUE pérennisé.

Autres financements Publics / Encaissements en M€	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI 23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Autres financements Publics	59,294	73,963	66,807	-7,156	-9,7%	7,513	12,7%
Composant : Fonctionnement courant	12,595	13,639	3,291	-10,348	-75,9%	-9,304	-73,9%
Composant : Opérations pluriannuelles	46,699	60,324	63,516	3,192	5,3%	16,816	36,0%
<i>dont recettes fléchées</i>	37,700	50,689	52,806	2,117	4,2%	15,105	40,1%

La première remarque à formuler concerne le niveau des financements publics qui finance le fonctionnement courant de l'établissement. En effet, le projet LUE pérennisé était suivi, en 2022, comme une recette qui finance le fonctionnement courant de l'établissement. A partir de 2023, il a été décidé de suivre cette recette (9,91 M€) en opération pluriannuelle fléchée. Cela explique la variation à la baisse des financements publics pour le fonctionnement courant, et contextualise la hausse des financements publics sur opérations pluriannuelles. En comparant à périmètre constant, les autres financements publics seraient en baisse de 1,11 M€ par rapport aux prévisions faites au budget 2022. Cet écart s'explique notamment par l'absence de programmation du premier versement du préciput ANR pour 2023 (0,8 M€ a été versé pour le 1^{er} versement du préciput 2022 en 2022).

Dans le détail, les financements publics ne provenant pas de l'État sont constitués des éléments suivants.

36% de ces recettes proviennent de l'ANR (23,86 M€), dont 77% sur crédits issus des PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), parmi lesquels on retrouve les intérêts de la dotation non consommable de l'I-SITE LUE dévolue (9,91 M€), auxquels s'ajoutent les versements annuels pour les projets ORION, SIRIUS, PLEIADES et Education et Territoires (7,25 M€), les recettes sur projets hors PIA de l'ANR (3,82 M€) et le Plan de Relance Recherche & Développement (0,63 M€). **Les recettes de l'ANR sont en baisse de près de 9,51 M€ par rapport au budget rectificatif de 2022**, baisse constatée essentiellement sur les projets ANR hors PIA (-8,38 M€). Cette baisse s'explique par deux raisons principales : le niveau exceptionnel de recettes pour CARNOT ICEEL en 2022 (2,61 M€ en 2022 contre 0,23 M€ en 2023) en raison des changements dans les modalités de versements, et par le fait que seuls les projets ANR notifiés ont été prévus au budget initial de 2023, la plupart des recettes des projets ANR 2022 et tous les recettes des projets ANR 2023 n'étant pas programmées ;

36% des financements publics (23,75 M€) sont attendus en provenance de fonds européens. Les principales recettes attendues concernent les projets de recherche financés par le FEDER pour 10,17 M€, dont 1,32 M€ sur CARE, 1,21 M€ sur REGALOR ou 0,62 M€ sur le projet SONOMA. 3,13 M€ sont également attendus du FEDER à titre de solde pour l'opération DataCenter (DCML), et 1,72 M€ sur les projets ERASMUS MUNDUS DENSYS et GENIAL. Cette hausse des financements par rapport à 2022 (+6,00 M€ par rapport aux prévisions de 2022) s'explique par la reprogrammation effectuée au budget rectificatif de 2022 de nombreuses recettes du FEDER attendues à titre de solde, en 2023. Cette hausse n'est donc pas la traduction de projets européens plus nombreux, mais du volume très conséquent des soldes attendus par l'université au titre des projets FEDER qui se sont terminés ou se terminent en 2023 ;

14% de ces recettes (9,46 M€) sont attendus en provenance de fonds régionaux. Il s'agit notamment de financements pour des projets « Recherche » pour 4,65 M€ dont 2,13 M€ au titre des projets cofinancés par le FEDER, et 0,67 M€ à titre de solde pour le CPER 2015-20. 0,89 M€ de recette de la Région Grand Est est également prévu à titre d'acomptes sur le projet Pacte, et 1,55 M€ pour les projets immobiliers de l'établissement (Aiguillettes, Nancy Brabois).

A noter que 0,71 M€ est budgété dans le cadre du financement par la Région du département universitaire de maïeutique, et 0,28 M€ au titre de l'universitarisation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Il est à relever que le montant global des financements régionaux est d'un montant identique à celui présenté au budget rectificatif de 2022 ;

14% de ces recettes concernent les financements publics hors ANR, Région et FEDER (9,73 M€, soit 15%) qui visent les versements des collectivités territoriales (principalement des Conseils Départementaux, des Métropoles de Metz et de Nancy, de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, de la ville d'Epinal) ainsi que d'opérateurs de recherche (INSERM, CNRS) ou d'autres entités publiques (ADEME, CHRU de Nancy, CDC, BPIFrance, ARS). 4,53 M€ de ce total correspondent au financement de la recherche, et 1,20 M€ concerne le financement des opérations immobilières de l'université par les Métropoles. Ces recettes sont en baisse de 3,72 M€ par rapport à 2022, ce qui s'explique par le fait que les projets de 2023 qui ne sont pas encore notifiés (Conventions Metz Métropole, Métropole du Grand Nancy) ne sont pas prévus au budget.

2.1.4. La CVEC

Les recettes issues de la fiscalité affectée (Contribution Vie Étudiante et de Campus) **sont estimées au budget initial à 3,80 M€,** soit une augmentation de 1,08 M€ par rapport aux prévisions faites en 2022. L'estimation faite correspond à deux encaissements sur l'exercice pour l'année universitaire 2022/23. Il est à noter qu'au jour de la rédaction de cette note, un projet de décret était en cours de parution pour décaler le premier versement de CVEC pour l'année 2022/23, initialement prévu en 2022, sur 2023, ce qui explique la baisse des recettes de CVEC en 2022, et l'augmentation en 2023.

Concernant la CVEC, il faut relever que 0,51 M€ des versements de l'année est suivi sur des opérations pluriannuelles (Mut@camp, appel à idées...).

2.1.5. Les recettes propres

Les autres recettes dénommées « recettes propres » sont budgétées à hauteur de 70,35 M€, en diminution de 6,37 M€ (-8%) par rapport au budget 2022. Ces prévisions recouvrent les recettes générées par l'activité courante de l'établissement (droits d'inscription, formations continue et par alternance, taxe apprentissage, valorisation, prestations diverses, ...). La programmation des recettes propres entre le fonctionnement courant et les opérations pluriannuelles est décrit dans le tableau ci-après.

Recettes Propres / Encaissements en M€	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Recettes propres	67,097	76,726	70,352	-6,374	-8,3%	3,255	4,9%
Composant : Fonctionnement courant	56,501	60,602	62,119	1,518	2,5%	5,619	9,9%
Composant : Opérations pluriannuelles	10,596	16,124	8,233	-7,891	-48,9%	-2,363	-22,3%
<i>dont recettes fléchées</i>	2,614	1,402	0,571	-0,832	-59,3%	-2,044	-78,2%

Les opérations pluriannuelles représentent seulement 12% de ces recettes propres, soit 8,23 M€, cependant la baisse de ces recettes résulte intégralement de ces opérations (-7,89 M€). Elle est légèrement compensée par la hausse des recettes issues du fonctionnement courant (+1,52 M€).

La baisse de la programmation budgétaire des recettes propres sur opérations pluriannuelles s'explique par celle provenant des contrats de recherche pour 4,72 M€, les autres recettes (vente de produits, de prestations de services, ...) pour 2,05 M€ et par la diminution des dons pour 0,63 M€ et des subventions privées pour 0,6 M€, dans la mesure où sont seulement budgétées les prévisions de recettes des contrats ou subventions finalisés au jour de l'élaboration du budget. Ainsi, on avait pu voir au budget rectificatif de 2022 une augmentation de 5,53 M€ de ces recettes propres sur opérations pluriannuelles par rapport au budget initial de 2022.

Le détail des recettes propres par origine est quant à lui donné dans le tableau ci-dessous.

RECETTES PAR ORIGINE (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Droits d'inscription	14,568	14,655	14,985	0,330	2,2%	0,417	2,9%
Formation continue, diplômes propres et VAE	24,322	32,065	33,321	1,256	3,9%	8,998	37,0%
Taxe d'apprentissage	2,508	2,676	2,800	0,124	4,6%	0,292	11,7%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0,642	0,565	0,500	-0,065	-11,5%	-0,142	-22,1%
Valorisation	5,057	8,909	4,761	-4,148	-46,6%	-0,296	-5,9%
Subventions acteurs privés (Associations, Fondations, ...)	0,954	2,503	1,604	-0,899	-35,9%	0,650	68,1%
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	0,338	1,071	0,131	-0,940	-87,7%	-0,207	-61,1%
Autres recettes	18,708	14,281	12,251	-2,030	-14,2%	-6,457	-34,5%
TOTAL RECETTES PROPRES	67,097	76,726	70,352	-6,374	-8,3%	3,255	4,9%

Les principales hausses concernant les recettes propres portent sur celles finançant le fonctionnement courant de l'établissement. Cette hausse correspond à une prévision des droits d'inscription en hausse de +0,33 M€ et des recettes de formation professionnelle pour +1,26 M€.

Concernant les baisses, elles proviennent des opérations pluriannuelles comme vu précédemment et portent essentiellement les contrats de collaboration de recherche avec un partenaire public ou privé et les actions de valorisation de la recherche (-4,15 M€), les autres recettes (-2,03 M€), les dons et legs (-0,94 M€) et les subventions allouées par des financeurs hors de la sphère publique essentiellement constitués des fondations et associations (-0,90 M€).

- 676,5 M€ de recettes attendues au budget initial 2023.
- Les recettes sont en baisse de 15,2 M€ par rapport au budget rectificatif 2022.
- La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) est pré-notifiée pour 516,6 M€, budgétée à hauteur de 519,3 M€ et représente 77% des recettes budgétées.
- SCSP en hausse de 9,5 M€ par rapport à 2022 (+2%), qui masque une augmentation de 13,9 M€ au titre de la prise en charge de la revalorisation du point d'indice en année pleine et des baisses, de 2,3 M€, notamment sur les actions spécifiques, de 1 M€ sur les mesures de France Relance notifiées dans la SCSP en 2022 et de 0,6 M€ sur la prise en charge de la protection complémentaire santé des agents.
- Financement de l'État (hors SCSP) en forte baisse de 43% à 16,3 M€ du fait de la baisse des financements sur les projets immobiliers, avec des exercices 2021 et 2022 exceptionnels au niveau des recettes perçues à titre d'avance sur ces mêmes projets.
- Budgétisation en baisse de 7,2 M€ (-10%) des autres financements publics (absence de budgétisation des projets à venir non contractualisés).
- Budgétisation en baisse de 6,4 M€ (-8%) des recettes propres, en particulier sur les contrats de recherche (absence de budgétisation des projets à venir non contractualisés).

2.2. Les dépenses de personnels

2.2.1. Tableau des emplois

Le **plafond d'autorisations d'emplois d'État pour l'année 2023 est de 6 228 ETPT, en augmentation de 5 ETPT par rapport à 2022**. Cela correspond à une augmentation de 7 contrats doctoraux et à une diminution de 2 ETPT des personnels de santé suite à la révision annuelle des effectifs de médecine.

Concernant les emplois financés hors SCSP (Subvention pour Charges de Service Public), le plafond d'emplois est en augmentation de 130 ETPT par rapport à celui de 2022, et il est arrêté à 1 260 ETPT.

Pour 2023, c'est l'augmentation attendue des dépenses de personnels (+6,87 M€) financées sur ressources contractuelles qui explique la hausse du plafond d'emploi (cf. point 2.2.2). On peut citer les programmes issus de la dévolution de LUE dont les dépenses de masse salariale augmentent, et permettront le recrutement de doctorants et post-doctorants (43 en prévision). Des emplois de BIATSS sont également créés dans le cadre des nouveaux projets PIA (SIRIUS, ORION, Education et Territoires et PLEIADES) ainsi que les projets PACTE Compétences dont les dépenses augmentent en 2023.

Le nombre maximal d'ETPT proposé au vote du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 est de 7 488, en augmentation de 135 par rapport à 2022.

2.2.2. Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) de Masse salariale

Le montant des dépenses en AE et CP de l'enveloppe de personnel inscrit au budget initial 2023 s'élève à 535,50 M€, en progression de 22,00 M€ (+4,3%) par rapport au budget rectificatif 2022. Le détail de dépenses réalisées, selon la prise en charge sous ou hors plafond État, est donné dans le tableau ci-dessous :

Enveloppe de PERSONNEL AE = CP (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
prise en charge sous plafond État	447,206	452,891	468,022	15,131	3,3%	20,816	4,7%
prise en charge hors plafond État	64,594	60,609	67,478	6,869	11,3%	2,884	4,5%
TOTAL AE/CP DE PERSONNEL	511,800	513,500	535,500	22,000	4,3%	23,700	4,6%
Composant : Fonctionnement courant	483,504	489,519	504,652	15,133	3,1%	21,148	4,4%
Composant : Opérations pluriannuelles	28,296	23,981	30,848	6,867	28,6%	2,552	9,0%

De prime abord, il faut souligner que la variation en pourcentage est particulièrement importante sur les opérations pluriannuelles (+29%). Celles-ci représentent 31% de la variation des dépenses de masse salariale par rapport au budget rectificatif de 2022, alors qu'elles représentent moins de 6% des dépenses de masse salariale de l'établissement.

Par rapport au budget 2022, l'augmentation des dépenses de personnel provient :

- Pour **12,83 M€ de dépenses à la charge et à l'initiative de l'État**. Ces dépenses nouvelles sont prises en charge par l'État par le biais de la SCSP (cf. point 2.1.1). Ceci comprend notamment :
 - o La revalorisation du point d'indice appliqué en année pleine (coût de 13,92 M€ sur une année, pour les personnels pris en charge sous plafond État), soit une augmentation de 6,8 M€ par rapport à 2022 pour les personnels sous plafond État ;
 - o Les nouvelles dépenses financées par l'État au titre des moyens alloués par la LPR 2022 et 2023 pour 3,44 M€, qui correspondent essentiellement à la mise en œuvre du RIPEC, et le passage de l'indemnité statutaire (C1) de 2.800 à 3.800 € pour un coût de 2,06 M€, ainsi que la mise en œuvre de la C3 pour un impact de 1,38 M€ par rapport à 2022, dont 0,35 M€ de paiement correspondant à un rattrapage de 2022 ;
 - o La revalorisation des personnels BIATSS pour 1,31 M€, dont 0,35 M€ correspond à des dépenses qui auraient dû être faites en 2022 ;
 - o Le financement des primes des personnels hospitalo-universitaires pour 0,30 M€, dont 0,15 M€ correspond à des dépenses qui auraient dû déjà être faites en 2022 ;
 - o Le financement des chaires professeurs juniors, pour 0,29 M€ supplémentaire ;
 - o Le repyramidage des enseignants-chercheurs, pour son volet 2021 et 2022, pour 0,21 M€.
- Pour **2,30 M€ de dépenses à l'initiative de l'État ou de l'établissement et à la charge de l'établissement**. Cela concerne le financement du GVT pour 2,12 M€ pour les personnels titulaires, et 0,18 M€ pour les personnels contractuels ;
- Pour **6,87 M€ des dépenses de masse salariale dans les budgets des entités (+11%)**. Ces dépenses, budgétées pour 67,48 M€ en 2023, représentent 12,6% des dépenses de personnel de l'établissement. Près de la moitié (30,84 M€) de ces dépenses sont programmées sur des opérations pluriannuelles bénéficiant d'un financement dédié.

Concernant les dépenses de personnel relevant du plafond d'emplois État (468 M€) celles-ci sont financées par la SCSP de masse salariale de 472,1 M€ de laquelle il convient de déduire la dotation en heures complémentaires (15,6 M€) que l'établissement alloue aux collègiums pour la prise en charge de celles-ci par les composantes. Ainsi, c'est près de 11,5 M€ que l'établissement doit mobiliser pour couvrir la part de ces dépenses non financées par l'État. A noter, que l'établissement bénéficie d'un solde (recettes - dépenses) des mises à disposition de personnel avec d'autres établissements positif évalué à 1,2 M€ et affecte chaque année 0,6 M€ des financements issus de la CVEC à la couverture de dépenses de personnel relevant de la vie étudiante (sport, santé, culture) et relevant de plafond État, ce qui permet de réduire le reste à charge de l'établissement. Enfin, une partie de ces dépenses relèvent de financements obtenus de l'État en 2022 et comptabilisée en charges à payer en 2022 compte-tenu du retard dans la mise en paiement dû à la parution tardive des décrets d'application (1,7 M€). **Une fois ces éléments pris en compte, le reste à financer par l'établissement s'élève à 8 M€ au budget initial 2023.**

Pour 2023, l'augmentation attendue des dépenses de personnels financées sur ressources contractuelles est le corollaire de l'augmentation des moyens dédiés aux composantes, notamment à travers les projets pluriannuels. Si les dépenses de personnel sur budget de fonctionnement courant des composantes hors plafond État ne varient pas à la lecture du tableau, il faut relever que dans les données de 2022 se trouvent 1,29 M€ correspondant à LUE pérennisé, suivi en opération pluriannuelle à partir de 2023. En corrigeant ces effets, les dépenses de masse salariale des composantes suivies en dehors des opérations pluriannuelles apparaissent en hausse de 1,29 M€ par rapport à 2022, ce qui inclut la hausse du point d'indice appliquée sur les heures complémentaires pour 0,50 M€. Le reste de la hausse est un phénomène habituel en début d'exercice, et celle-ci est régulièrement revue à la baisse au budget rectificatif en raison des événements qui surviennent au cours de l'année (décalage de recrutement, démissions, ...).

Pour les opérations pluriannuelles, les hausses (+6,87 M€) en prévision de masse salariale sont données par groupe d'opérations :

Enveloppe de PERSONNEL AE = CP (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Contrats de recherche	20,734	18,056	22,019	3,963	21,9%	1,286	6,2%
Contrats de formation continue	0,491	0,450	0,590	0,140	31,1%	0,099	20,1%
Contrats d'enseignement	6,720	4,992	7,803	2,811	56,3%	1,083	16,1%
Autres opérations d'investissement	0,351	0,483	0,435	-0,048	-9,8%	0,084	24,0%
TOTAL CP DE PERSONNEL sur OP	28,296	23,981	30,848	6,867	28,6%	2,552	9,0%

On peut citer parmi les hausses constatées en 2023 :

- Les hausses sur les dépenses de personnels sur LUE pérennisé, qui s'élèvent à 4,06 M€, soit une augmentation de +2,77 M€ par rapport à 2022 (avec un impact de +4,06 M€ sur les opérations pluriannuelles par rapport à 2022, dans la mesure où 1,29 M€ de masse salariale de LUE était suivi sur le fonctionnement courant de l'établissement), qui correspond aux recrutements de BIATSS mais surtout de doctorants et post-doctorants (+43 en prévision). Cette augmentation fait plus que compenser la baisse des dépenses de masse salariale sur LUE probatoire (-0,22 M€ en 2023) ;
- Les hausses sur les dépenses de masse salariale sur les projets ANR hors PIA de +1,35 M€ pour s'élever à 4,05 M€, contre 2,70 M€ en 2022, qui compensent les baisses de -1,46 M€ sur les dépenses de masse salariale sur les projets européens (FEDER, H2020, Horizon Europe), budgétées à 1,60 M€ en 2023 contre 3,07 M€ en 2022, ceci étant dû à l'arrivée du terme de ces projets ;
- Les dépenses de personnels sur les PIA Education et Territoires, ORION, SIRIUS et PLEAIDES (suivis dans les contrats d'enseignement), en augmentation de +1,94 M€ par rapport à 2022, pour s'élever à 2,64 M€ :
 - o 0,6 M€ de nouveaux crédits de personnel pour Education et Territoires, correspondant à vingt recrutements de BIATSS qui auront lieu tout au long de l'année, ainsi qu'à des paiements de vacances ;
 - o 0,62 M€ de crédits de personnel pour ORION (+0,46 M€ par rapport à 2022), provenant des dépenses de personnels sur année pleine, ainsi qu'à des vacances d'expertise ou d'enseignement ;

- 0,70 M€ de crédits de personnel pour SIRIUS (+0,39 M€ par rapport à 2022), correspondant à des dépenses de personnel sur année pleine, six nouveaux recrutements en 2023, ainsi qu'à des vacances d'expertise ou d'enseignement et des contrats d'étudiants ;
- Pour PLEAIDES, cela correspond à 0,72 M€ de crédits de personnel (+0,50 M€ par rapport à 2022), ceci correspondant à des dépenses de personnels sur année pleine, ainsi qu'à 5 nouveaux recrutements sur 2023.

- **Les dépenses de personnels sur les projets Pactes Compétences financés par la Région, en hausse de 0,62 M€, pour atteindre 1,13 M€.** Cette hausse résulte de l'impact en année pleine de recrutements ayant eu lieu en 2022, mais également de nouveaux recrutements prévus en 2023, certains n'ayant pu aboutir en 2022, l'établissement ayant des difficultés pour recruter certains profils et espérant pouvoir y parvenir en 2023.

Concernant les dépenses de masse salariale sur opérations pluriannuelles variant peu, et présentant des montants significatifs au budget initial, on peut citer :

- Le financement des PAMSU, pour ceux rémunérés comme collaborateurs occasionnels du service public, pour 1,10 M€ de budgété en 2023 ;
- Le financement des dépenses de masse salariale pour le Plan France Relance Recherche & Développement pour 1,04 M€ ;
- Les dépenses de personnel réalisées sur les ressources provenant des contrats de recherche, pour 1,72 M€.

- **Enveloppe de personnel en augmentation de 22 M€ (+4%) et budgétée à hauteur de 535,5 M€.**
- **Plus de 50% de ces nouvelles dépenses sont financées par l'État (12,8 M€) dans le cadre de la SCSP.**
- **6,9 M€ (31% de la variation) sont financés par de nouvelles ressources suivies via des opérations pluriannuelles (subventions principalement).**
- **8 M€ de dépenses de personnel sous plafond État restent à la charge de l'établissement dont 2,3 M€ sont dus au GVT 2023.**

2.3. Autorisations d'Engagement en Investissement

Le montant des enveloppes d'AE d'investissement inscrit au budget initial 2023 s'élève à 38,83 M€, soit une diminution de 18% des AE d'investissement par rapport au budget rectificatif 2022 (-8,44 M€). La baisse des AE d'investissement est avant tout due à la baisse des engagements sur les opérations pluriannuelles. La répartition des dépenses d'investissement du budget principal entre les différentes enveloppes et budgets est retracée dans le tableau ci-après.

Enveloppe d'Investissement AE (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Composant : Fonctionnement courant	9,414	9,881	9,936	0,055	0,6%	0,522	5,5%
Composant : Opérations pluriannuelles	30,190	37,386	28,895	-8,491	-22,7%	-1,296	-4,3%
TOTAL AE D'INVESTISSEMENT	39,604	47,267	38,831	-8,436	-17,8%	-0,773	-2,0%

Concernant les dépenses d'investissement réalisées au titre du fonctionnement courant des entités non rattachées à des financements spécifiques (subventions), celles-ci sont budgétées à hauteur de 9,93 M€, soit un montant stable par rapport au budget rectificatif de 2022.

Concernant les opérations pluriannuelles, elles représentent 74% des AE d'investissement en 202 et sont budgétées à hauteur de 28,90 M€, dont 16,41 M€ concernent les opérations immobilières (56%), 6,69 M€ pour les projets de recherche (23%), et pour 5,80 M€ les autres opérations pluriannuelles (21%). Le détail des prévisions sur les opérations pluriannuelles est donné dans le tableau ci-dessous.

Enveloppe d'Investissement AE (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Contrats de recherche	5,977	7,165	6,691	-0,474	-6,6%	0,714	12,0%
Contrats de formation continue	0,302	0,406	0,360	-0,046	-11,4%	0,058	19,1%
Contrats d'enseignement	3,199	3,487	3,158	-0,329	-9,4%	-0,041	-1,3%
Opérations Campus et PPP		0,013		-0,013	-100,0%		
Opérations Immobilières	15,135	20,522	16,408	-4,114	-20,0%	1,273	8,4%
Autres opérations d'investissement	5,577	5,792	2,277	-3,515	-60,7%	-3,300	-59,2%
TOTAL AE D'INVESTISSEMENT sur OP	30,190	37,386	28,895	-8,491	-22,7%	-1,296	-4,3%

Les opérations de travaux inscrites dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement immobilier (PP2I) sont budgétées à hauteur de 16,41 M€. Les AE sont en baisse de 4,11 M€ par rapport à 2022 (-20%). Cette variation s'explique par la nature de ces dépenses, qui n'ont pas vocation à se reproduire chaque année. Ainsi, les engagements étaient très élevés sur les opérations CPER 2015-20 et 2021-27 en 2022 à 8,66 M€, alors que les engagements prévus en 2023 sur ces mêmes opérations ne sont estimés qu'à 3,38 M€, soit une baisse de 5,28 M€ en 2023, compensée par des prévisions supplémentaires de consommation d'AE sur des opérations autofinancées. Est ainsi prévu en 2023, pour les plus gros montants, l'engagement :

- **Des dépenses visant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments pour 2,89 M€** (dont 2,37 M€ pour la rénovation thermique de l'IUT de Metz) ;
- **Des travaux de gros entretien, renouvellement, sécurité pour 5,24 M€** (dont 1M€ pour la rénovation de l'amphithéâtre Lemoigne sur le Saulcy) ;
- **Des travaux d'adaptation fonctionnelle, pour 1,73 M€** (dont 0,57 M€ pour des travaux sur le site de la ferme de la Bouzule) ;
- Des dépenses relatives à la **poursuite des travaux sur le Saulcy, financées par le CPER 2021-27, pour 2,14 M€** ;
- Des dépenses relatives aux études visant le **Campus des Aiguillettes, pour 0,65 M€.**

Le budget d'AE d'investissement pour les projets de recherche s'élève à 6,69 M€, soit une légère baisse de -0,47 M€ (-6,6%) par rapport au budget 2022. Il faut noter que les nouvelles dépenses d'investissement prévues sur LUE pérennisé (1,12 M€ en 2023), suivi en 2022 en dehors des opérations pluriannuelles, masquent une plus forte baisse des AE d'investissement sur les opérations pluriannuelles de la recherche.

Pour les AE d'investissement des projets de recherche, ceux-ci sont régulièrement en baisse depuis 2020, en raison de la fin de programmes financés qui étaient alors en cours (CPER 2015-20, FEDER, projets retenus par les pôles et financés par prélèvement sur fonds de roulement), qui ne sont pas compensés par les nouvelles programmations, notamment sur les projets de l'ANR. Ainsi, sont prévus au budget initial 2023 :

- **Les dépenses d'investissement à engager sur projets européens (FEDER, H2020, Horizon Europe) pour 1,23 M€**, en baisse de 0,96 M€ par rapport à 2022. Pour les projets européens, l'établissement est en attente de la nouvelle programmation européenne qui doit permettre de financer des projets stratégiques de recherche. Les projets notifiés dans l'année seront alors présentés au budget rectificatif 2023 ;
- **Les dépenses d'investissement prévues sur les projets ANR hors PIA, budgétées à 1,20 M€**, en augmentation de 0,71 M€ par rapport à 2022 ;
- **Les dépenses d'investissement financées par LUE pérennisé, budgétées à 1,12 M€** et destinées à réaliser des investissements stratégiques, ou nécessaires pour le fonctionnement des plateformes de l'université ;
- **Les engagements sur projets CPER pour 0,98 M€**, en baisse de 0,17 M€ par rapport à 2022. Il est à noter que l'établissement est encore en attente de la notification d'un certain nombre de projets de recherche relevant du CPER 2021-27, et qui seront budgétés après avoir reçu notification des financeurs ;
- **Les dépenses d'investissement prévues sur les contrats industriels, prévues à 0,56 M€**, d'un montant similaire aux prévisions 2022 ;
- **Les dépenses d'investissement prévues sur le Programme et Equipement Prioritaire de Recherche (PEPR) DurabilitHy pour 0,52 M€** ;
- **Les engagements au titre des projets retenus par les pôles scientifiques et financés par prélèvement sur fonds de roulement pour 0,30 M€**, en baisse de 0,79 M€. Le financement de la recherche par un prélèvement sur fonds de roulement et le niveau de la contribution feront partie des débats autour de la refonte du modèle économique de l'établissement.

Pour les projets de recherche, il conviendra d'être vigilant à ce que les moyens nouveaux à venir sur la programmation FEDER et CPER permettent de financer les investissements nécessaires à la recherche, et que l'augmentation des crédits attendue sur l'ANR ne vienne pas seulement compenser une baisse sur ces autres programmes. Par ailleurs, le financement de la recherche par l'établissement via son fonds de roulement sur les exercices suivants sera également un enjeu lors des débats qui se tiendront dans les conseils de l'établissement en 2023.

Enfin, **les autres opérations pluriannuelles sont budgétées à hauteur de 5,80 M€**, en baisse de 3,90 M€ par rapport au budget 2022. Cette baisse est due à quelques projets pour lesquels des engagements plus importants sont prévus en 2022 par rapport à 2023 (1,13 M€ pour les équipements du DCML, 0,61 M€ pour les équipements de la Bouzule, 0,22 M€ pour CAPA +, 0,24 M€ pour les investissements ORE) ainsi qu'à l'absence de budgétisation d'un nouveau programme d'investissement pour les composantes de formations, à l'instar de ce qui a été dit plus haut pour les projets retenus par les pôles scientifiques, pour une baisse de 1,02 M€ en 2023 par rapport aux prévisions 2022. Sont ainsi prévus parmi ces opérations pour les montants les plus significatifs :

- **1,57 M€ de dépenses d'investissement à engager sur les projets Pacte** financés par la Région Grand Est ;
- **2,46 M€ pour des dépenses d'investissement entièrement autofinancées** par l'établissement, dont :
 - o 0,37 M€ pour des dépenses d'investissement réalisées en lien avec les ressources issues de la CVEC, dont la création d'espaces pour les étudiants via le programme mut@camp ;
 - o 0,36 M€ pour des dépenses d'investissement réalisées par les composantes en lien avec les ressources issues de la formation continue ;

- 0,35 M€ pour les travaux d'aménagement du Campus Lettres et Sciences Humaines ;
 - 0,34 M€ pour les investissements dans le cadre du réseau Lothaire ;
 - 0,24 M€ pour les investissements rendus nécessaires suite aux travaux sur le bâtiment D du Saulcy (matériel audiovisuel) ;
- **0,41 M€ d'investissement pour le projet PLEIADES**, visant au développement et à l'acquisition d'une application.

En conclusion, si on constate bien une baisse au niveau des engagements d'investissement 2023, ceux-ci devraient repartir à la hausse sur les exercices suivants, portés par les nouvelles programmations CPER et FEDER, ce qui est une nécessité pour que l'établissement puisse rester attractif et compétitif.

- **Autorisations d'engagement (AE) en investissement budgétées à 38,8 M€.**
- **42% de ces AE concernent le programme immobilier de l'établissement qui reste très important (16,4 M€).**
- **Pas de nouvelle programmation de gros investissements à destination des composantes de formation et de recherche, et financés par un prélèvement sur fonds de roulement, inscrite au budget initial.**
- **Baisse des investissements des projets de recherche (-0,5 M€) programmée à 6,7 M€, en partie masquée par les nouvelles inscriptions sur LUE (+1,1 M€).**

2.4. Crédits de paiement en Investissement

A la différence de ce qui a été expliqué pour les AE, les CP d'investissement présentés au budget initial 2023 sont en forte hausse par rapport à 2022 (+9,54 M€, +17%) et s'élèvent à 67,10 M€. Cette augmentation provient des engagements très importants ayant eu lieu en 2021 et 2022 sur les opérations immobilières, dont les dénouements ont eu lieu en 2022, mais également en 2023, avec une amplitude bien plus importante sur cet exercice.

L'importance du niveau de ces CP en 2023 va donc directement impacter le solde budgétaire, mais également le niveau de la trésorerie. Les CP sont supérieurs de 28,27 M€ aux AE programmées. Les opérations pluriannuelles représentent 85% des CP d'investissement budgétés.

La répartition des dépenses d'investissement entre les dépenses courantes d'investissement et les dépenses d'investissement sur opérations pluriannuelles est retracée dans le tableau ci-dessous.

Enveloppe d'Investissement CP (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Composant : Fonctionnement courant	9,414	9,731	9,936	0,205	2,1%	0,522	5,5%
Composant : Opérations pluriannuelles	53,881	47,835	57,168	9,333	19,5%	3,287	6,1%
TOTAL CP D'INVESTISSEMENT	63,295	57,566	67,104	9,538	16,6%	3,810	6,0%

Concernant les dépenses courantes d'investissement, celles-ci sont en légère hausse de 0,21 M€ (+2,1%) et sont présentées au même niveau que les AE, l'établissement n'anticipant pas de décalage entre le niveau d'AE et de CP pour ces dépenses courantes.

En revanche, la variation des CP d'investissement est beaucoup plus marquée sur les opérations pluriannuelles (+9,33 M€). La répartition par grande répartition d'opération est donnée ci-dessous :

Enveloppe d'Investissement CP (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Contrats de recherche	7,014	7,005	7,889	0,884	12,6%	0,875	12,5%
Contrats de formation continue	0,322	0,256	0,533	0,276	107,9%	0,211	65,4%
Contrats d'enseignement	3,276	2,912	4,353	1,441	49,5%	1,077	32,9%
Opérations Campus et PPP	1,706	1,826	1,694	-0,132	-7,2%	-0,012	-0,7%
Opérations Immobilières	36,303	31,243	38,123	6,880	22,0%	1,820	5,0%
Autres opérations d'investissement	5,260	4,593	4,577	-0,016	-0,4%	-0,684	-13,0%
TOTAL CP D'INVESTISSEMENT sur OP	53,881	47,835	57,168	9,333	19,5%	3,287	6,1%

Comme cela a été indiqué en introduction, la hausse des crédits de paiement en investissement est particulièrement marquée au niveau des opérations immobilières (+6,88 M€, +22% par rapport à 2022). Elles représentent les deux tiers des consommations de CP d'investissement prévues en 2023 sur opérations pluriannuelles. La variation par rapport à 2022 est due à la hausse du nombre d'opérations, mais également à la budgétisation de l'inflation, toujours plus forte sur ce secteur (+7% sur les 12 derniers mois).

Sont ainsi budgétés 12,60 M€ de CP sur le Plan France Relance (+1,21 M€ par rapport à 2022), incluant le financement de 1,80 M€ de surcoûts restant à la charge de l'établissement en 2023. Il est prévu de payer en 2023 :

- 5,24 M€ pour la rénovation passive du bâtiment D du Campus du Saulcy, opération qui vient compléter le financement CPER de cette opération ;
- 4,38 M€ pour la rénovation passive de plusieurs bâtiments de l'IUT Nancy-Brabois ;
- 1,71 M€ pour la rénovation passive de plusieurs bâtiments de l'IUT Henri Poincaré ;
- 0,88 M€ pour la rénovation énergétique du complexe sportif des Océanautes, opération qui s'achèvera au début de l'année 2023 ;
- 0,39 M€ au titre de la mise en œuvre des opérations de rénovation énergétique à gain rapide.

En plus du Plan France Relance, les grands projets immobiliers suivants sont également programmés pour les travaux concernant :

- Le bâtiment D du Saulcy (aile EST), financés par les crédits inscrits au CPER, dont les CP sont prévus à 6,74 M€ ;
- Le bâtiment J du Campus Carnot-Ravinelle, effectués dans le cadre du CPER 2015-20 pour 2,79 M€ ;
- Le DataCenter Mutualisé Lorrain (DCML) pour des CP prévus à 0,81 M€, opération qui s'achèvera en 2023.

Concernant les opérations ne relevant pas du volet Grands Projets Immobiliers, le volet Gros Entretien Renouvellement (GER) prévoit des consommations de CP à hauteur de 5,90 M€ (+3,20 M€ par rapport à 2022), dont 1,03 M€ pour la rénovation de l'amphithéâtre Lemoigne au Saulcy et 0,76 M€ pour la rénovation

de l'amphithéâtre K02 au CLSH. 4,60 M€ (+2,32 M€ par rapport à 2022) sont également prévus pour le volet Energétique et Environnemental, dont 1,14 M€ pour l'amélioration des performances énergétiques de l'IUT de Metz, et 0,81 M€ pour les dépenses de l'opération Résilience financée entièrement par l'État et visant à réaliser des travaux rapides permettant de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Enfin, 2,34 M€ sont budgétés pour financer les travaux d'adaptation fonctionnelle, et 0,74 M€ pour des travaux de mise en accessibilité.

En dehors des travaux programmés sur le Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier, **les partenariats Public-Privé (PPP)** présentent une programmation en CP d'investissement correspondant aux remboursements aux partenaires de la redevance résiduelle d'investissement pour 1,69 M€. Elle est de 0,39 M€ pour le PPP « MIM-LEM3 » et de 1,30 M€ pour le PPP « Biologie-Santé », dont l'engagement a été réalisé à la signature en 2017 et en 2018.

Concernant les opérations pluriannuelles de la recherche, les CP sont prévus à hauteur de 7,89 M€ et sont supérieurs de 1,20 M€ aux AE budgétées. Les CP d'investissement sont en augmentation de 0,88 M€ (+13%). Cette augmentation ne traduit pas une augmentation du nombre de projets de recherche, mais est la résultante de la déprogrammation des CP d'investissement au budget rectificatif 2022, qui résultaient des reports de 2021 (1,84 M€). Ce décalage provient ainsi des opérations financées par le FEDER, pour lesquelles les paiements sont supérieurs aux engagements de 1,02 M€, ce qui est normal pour des opérations qui arrivent à leur terme. Sont ainsi prévus au budget initial :

- 2,25 M€ correspondant aux paiements des dépenses d'investissement sur les projets financés par l'Europe (FEDER, H2020, Horizon Europe), dont 0,56 M€ sur le projet CARE et 0,42 M€ sur le FRCR Entrepreneuriat ;
- 1,35 M€ correspondant aux paiements sur les projets inscrits au CPER et connus de l'établissement (dont 1,31 M€ sur le CPER 2021-27) ;
- 1,26 M€ correspondent aux investissements prévus sur les projets ANR (hors PIA/PEPR) ;
- 0,52 M€ pour dépenses d'investissement prévues sur le Programme et Equipement Prioritaire de Recherche (PEPR) DurabilitHy ;
- 0,51 M€ de CP d'investissement pour le financement par prélèvement sur fonds de roulement des projets attribués par les pôles scientifiques.

Pour les autres opérations pluriannuelles (hors immobilier et hors recherche), 9,46 M€ de CP sont programmés en 2023, en hausse de 1,70 M€ par rapport à 2022. Cette hausse des CP est la conséquence des importants engagements réalisés en 2022, dont les dénouements en CP ont lieu en 2023, dont :

- 1,07 M€ de CP relatif à des dépenses d'investissement engagées en 2022 pour les équipements du DataCenter (+0,92 M€ par rapport à 2022) ;
- 1,94 M€ de CP relatif à des dépenses permises par les projets Pacte Compétences financés par la Région (+0,96 M€ par rapport à 2022) ;
- 3,49 M€ pour des dépenses d'investissement entièrement autofinancées par l'établissement, dont :
 - o 0,76 M€ des dépenses d'investissement des projets des composantes financées par prélèvement sur fonds de roulement ;
 - o 0,27 M€ pour des dépenses d'investissement réalisées en lien avec les ressources issues de la CVEC, dont la création d'espaces pour les étudiants via le programme mut@camp ;
 - o 0,53 M€ pour des dépenses d'investissement réalisées par les composantes en lien avec les ressources issues de la formation continue ;
 - o 0,41 M€ pour les paiements relatifs aux derniers équipements achetés dans le cadre du Plan de Sécurité (+0,21 M€ par rapport à 2022) ;
 - o 0,31 M€ pour les travaux d'aménagement du Campus Lettres et Sciences Humaines ;
 - o 0,34 M€ pour les investissements dans le cadre du réseau Lothaire ;
 - o 0,26 M€ pour les investissements rendus nécessaires suite aux travaux sur le bâtiment D du Saulcy (matériel audiovisuel) ;
- 0,31 M€ d'investissement pour le projet PLEIADES, visant au développement et à l'acquisition d'une application.

En conclusion, on peut relever que si l'on ôte les variations exceptionnelles sur les opérations immobilières, la hausse sur les CP d'investissement est essentiellement portée par quelques projets, à savoir l'achat des équipements du DataCenter, et les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre du Pacte Compétences. La hausse constatée sur les projets de recherche résulte, quant à elle, essentiellement de la reprogrammation en 2023 de dépenses d'investissement initialement prévues en 2022. L'inscription de nouveaux projets (FEDER, CPER, PEPR) devraient permettre la hausse au niveau de CP d'investissement à horizon 2024.

- Crédits de paiement (CP) en investissement budgétés à 67,1 M€ (+9,5 M€ par rapport au budget rectificatif 2022, +39,8 M€ par rapport à 2021), portés par la programmation immobilière.
- 57% de ces CP concernent le programme immobilier de l'établissement (38,1M€), conséquence des engagements réalisés fin 2021 sur le Plan France Relance (rénovation énergétique du bâtiment D du Saulcy, de plusieurs bâtiments des IUT de Nancy-Brabois et de Longwy et de la piscine des Océanautes), ainsi que sur les opérations CPER 2015-20 visant la rénovation intérieure de l'aile EST du bâtiment D du Saulcy et les travaux sur le Campus Carnot-Ravinelle.

2.5. Autorisations d'Engagement en Fonctionnement

Le montant des enveloppes d'AE de fonctionnement inscrit au budget initial de 2023 s'élève à 114,11 M€, en augmentation de 5,74 M€ par rapport au budget rectificatif 2022 (+5%). Les opérations pluriannuelles représentent un tiers des AE de fonctionnement ouvertes au budget. La répartition des dépenses de fonctionnement entre les dépenses courantes de fonctionnement et celles des opérations pluriannuelles est retracée dans le tableau ci-dessous.

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Composant : Fonctionnement courant	68,935	72,501	77,148	4,647	6,4%	8,213	11,9%
Composant : Opérations pluriannuelles	36,415	35,871	36,962	1,092	3,0%	0,548	1,5%
TOTAL AE DE FONCTIONNEMENT	105,350	108,372	114,110	5,739	5,3%	8,761	8,3%

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses de fonctionnement sur le composant « fonctionnement courant » de l'établissement, portée par la hausse constatée sur le coût des fluides.

Compte tenu des variations qui peuvent exister au niveau des AE, notamment en présence d'engagements à portée pluriannuelle, une augmentation ou une diminution de ceux-ci ne traduit pas forcément une augmentation du niveau des paiements sur l'exercice, mais uniquement une hausse des engagements pris par l'établissement à l'égard des tiers. Ainsi, un contrat de nettoyage engagé pour 4 ans ferme, d'un montant annuel de 0,1 M€ entraînera en année N une consommation d'AE de 0,4 M€, et de 0 AE en N+1, sans que cela ne traduise une baisse des paiements en N+1. Ces variations au niveau des consommations d'AE seront ainsi commentées, mais la question des surcoûts qui vont impacter l'établissement sera plus développée au point suivant qui concerne les CP.

Les AE de fonctionnement courant s'élèvent à 77,15 M€. Ce montant se répartit comme suit :

- 36,21 M€ pour l'Exploitation, la Maintenance, et l'Entretien des Bâtiments (EMEB), dont 22 M€ au titre des fluides (chauffage urbain, eau, électricité et gaz). Ce poste représente 47% des engagements sur le budget de fonctionnement courant. Ces dépenses sont présentées au point 1.4.
- 30,2 M€ pour les collègiums et les composantes de formation, y compris le CFA pour 2,37 M€ (hors reversements aux composantes) ;
- 14,84 M€ pour les directions, dont 3,3 M€ affectés aux actions financées par la CVEC ;
- 8,28 M€ pour les pôles scientifiques et les composantes de recherche ;
- 1,08 M€ pour les unités de prestations et de services (UPS) ;
- - 13,46 M€ qui viennent en déduction des montants précités. Ce montant comprend la participation des entités aux frais de gestion, de services et d'environnement (FGSE), afin de couvrir les dépenses mutualisées de l'établissement. Ce montant vient également anticiper les cofinancements que les composantes effectueront en cours d'année vers des opérations pluriannuelles, qui se dérouleront sur des exercices ultérieurs, pour une prévision de 4 M€ au budget initial.

Pour le budget de fonctionnement courant, les AE de fonctionnement sont en hausse de 4,65 M€ par rapport à 2022, ce qui agrège :

- Une hausse prévue sur les fluides de 7,50 M€ par rapport à la prévision de 2022 ;
- Une hausse des dépenses des composantes de formation provenant des ressources supplémentaires de l'apprentissage de près de 1 M€ ;
- Une baisse au niveau des engagements sur les dépenses relevant de l'EMEB de 1,55 M€, dans la mesure où d'importants engagements ont été réalisés en 2022 concernant les contrats de maintenance pluriannuelle (prévus en 2023 à 1,45 M€ contre 3 M€ en 2022) ;
- Une baisse au niveau des engagements sur les dépenses autres que l'EMEB de l'ordre de plus de 1 M€, en raison de l'engagement en 2022 de dépenses à portée pluriannuelle du budget pilotage (par exemple, 0,3 M€ pour les versements annuels pour la Fondation ID+ Lorraine) ;
- Le passage des dépenses prévues sur LUE pérennisé, suivies en 2022 sur le fonctionnement courant, et en 2023 sur les opérations pluriannuelles. En 2022, ces dépenses de fonctionnement s'élevaient à 1,1 M€.

Concernant les opérations pluriannuelles, les AE de fonctionnement sont présentées en légère hausse de 3% (+1,09 M€) par rapport au budget rectificatif de 2022. Le détail par groupe d'opérations pluriannuelles est donné dans le tableau ci-dessous.

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Contrats de recherche	16,985	16,239	18,214	1,975	12,2%	1,229	7,2%
Contrats de formation continue	0,978	0,986	1,162	0,176	17,9%	0,184	18,8%
Contrats d'enseignement	14,691	14,149	13,532	-0,617	-4,4%	-1,158	-7,9%
Opérations Immobilières, Campus et PPP	2,910	2,796	2,615	-0,181	-6,3%	-0,295	-10,1%
Autres opérations d'investissement	0,851	1,701	1,439	-0,262	-15,4%	0,588	69,2%
TOTAL AE DE FONCTIONNEMENT sur OP	36,415	35,871	36,962	1,092	3,0%	0,548	1,5%

Pour les opérations pluriannuelles, les AE budgétées en fonctionnement s'élèvent à 36,96 M€ au budget initial 2023. Près de la moitié des engagements en fonctionnement concerne les projets de recherche qui s'élèvent à 18,21 M€ d'AE en fonctionnement, 13,53 M€ concernent les contrats d'enseignements, 2,61 M€ concernent les PPP, et 1,43 M€ les autres opérations pluriannuelles d'investissement (investissement qui n'est pas entendu au sens comptable du terme).

Pour les **projets de recherche**, les dépenses de fonctionnement concernent :

- Les projets **LUE provenant de la période probatoire et du financement pérennisé, pour lesquels 4,99 M€ d'AE de fonctionnement sont prévus** (contre 2,84 M€ sur opérations pluriannuelles en 2022). Cette hausse résulte du passage du projet LUE pérennisé en opération pluriannuelle, mais également d'une montée en charge de ce même projet (1,08 M€ prévu en annuel l'an passé) ;
- **Les projets financés par l'ANR (hors PIA) dont les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 2,47 M€** (-0,67 M€ par rapport à 2022) ;
- **Les contrats de recherche conclus avec des partenaires publics ou privés sont programmés pour 2,11 M€** ;
- Les projets financés par l'Europe dont les AE de fonctionnement sont prévues à hauteur de 2,57 M€ (+0,62 M€ par rapport à 2022), ce qui résulte essentiellement du déport en 2023 de crédits de fonctionnement non utilisés jusqu'alors sur des projets en cours (0,49 M€ sur CARE, 0,31 M€ sur MENIGLY, 0,17 M€ sur Regalor) ;
- Les projets sur le Plan France Relance R&D pour lesquels 0,71 M€ d'AE de fonctionnement est prévu.

L'essentiel de la variation par rapport à 2022 sur les projets de recherche se situe sur LUE, les baisses sur les projets de l'ANR étant compensées par les augmentations sur les projets européens.

Pour les **opérations Campus**, le montant de 2,62 M€ ne concerne que les dépenses relatives aux PPP, c'est-à-dire les redevances de fonctionnement à verser aux partenaires ainsi que les intérêts à verser à la BEI (1,12 M€ pour MIM-LEM3, et 1,50 M€ pour Biologie-Santé), qui sont des dépenses financées par l'État. Il est à noter que la redevance d'entretien-maintenance (RB2) n'est pas financée par l'État, la dépense correspondante (0,61 M€) étant prise en charge sur les crédits relevant de l'EMEB.

Sur les **contrats d'enseignement**, les **prévisions d'engagement en fonctionnement sont en légère baisse de 0,62 M€, du fait que certains projets se sont terminés en 2022, baisse qui est atténuée par de nouvelles inscriptions sur certains projets, comme les PIA**. Les principales opérations programmées sont les suivantes :

- ORION financé par l'ANR, qui fait l'objet de programmation pour 1,26 M€ ;
- PLEIADES financé par l'ANR, qui fait l'objet de programmation pour 1,10 M€ ;
- SIRIUS financé par l'ANR, qui fait l'objet de programmation pour 0,78 M€ ;
- Education et Territoires financé par l'ANR, qui fait l'objet de programmation pour 0,32 M€ ;
- Les projets PACTE Compétences 2021-2023, financés en grande partie par la Région et programmés en AE de fonctionnement à 0,52 M€ ;
- Les dépenses liées aux concours des écoles d'ingénieurs qui font l'objet de programmations pour 0,86 M€ ;
- La prise en charge du paiement des MSU pour ceux ayant fait valoir leur droit d'option, pour 0,51 M€.

Enfin, pour les **opérations pluriannuelles d'investissement, les prévisions d'engagement en fonctionnement sont prévues à 1,44 M€**. Cela concerne pour l'essentiel les travaux d'aménagement du CLSH qui relèvent comptablement des dépenses de fonctionnement pour 0,90 M€, ainsi que des équipements informatiques du DCML qui sont comptabilisés en fonctionnement pour 0,25 M€.

- **Autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement budgétées à 114,11 M€ (+5% par rapport au budget rectificatif 2023).**
- **Près de la moitié des engagements de fonctionnement relatifs aux dépenses courantes de l'établissement concerne l'exploitation, la maintenance et l'entretien des bâtiments dont +7,5 M€ pour les fluides par rapport à 2022.**

2.6. Crédits de Paiement en Fonctionnement

Le montant des enveloppes de crédits de paiement (CP) de fonctionnement inscrit au budget initial de 2023 s'élève à **117,18 M€**, en hausse de **15,09 M€ (+14,8 %)** par rapport au budget rectificatif 2022. A l'instar de ce qui a été dit pour les AE, les opérations pluriannuelles représentent un tiers des CP de fonctionnement ouverts au budget. La répartition des CP de fonctionnement entre les dépenses courantes et celles réalisées sur opérations pluriannuelles est retracée dans le tableau ci-dessous.

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Composant : Fonctionnement courant	68,466	67,523	76,746	9,223	13,7%	8,279	12,1%
Composant : Opérations pluriannuelles	38,067	34,561	40,433	5,871	17,0%	2,365	6,2%
TOTAL CP DE FONCTIONNEMENT	106,534	102,084	117,178	15,094	14,8%	10,644	10,0%

L'augmentation des dépenses de fonctionnement résulte principalement pour plus de 60% de la hausse des dépenses de fonctionnement courant (+ 9,22 M€) et près de 40% de la hausse de la programmation faite sur l'ensemble des opérations pluriannuelles (+5,87 M€).

Concernant les dépenses de fonctionnement courant de l'établissement, les crédits de paiement, qui traduisent les prévisions de décaissements sur l'exercice, sont en très forte hausse (+14%) par rapport au budget rectificatif de 2022, pour s'établir à **76,75 M€**, et légèrement inférieurs de 0,97 M€ aux prévisions d'engagement au niveau de ces mêmes dépenses.

L'augmentation constatée sur les dépenses courantes de fonctionnement de 9,22 M€ en 2023 provient :

- De la **hausse prévue sur les fluides de 7,50 M€** par rapport à la prévision de 2022, soit un total prévu à 22 M€. L'établissement a fait le choix de limiter la budgétisation des fluides à 22 M€ compte-tenu des mesures de plafonnement des coûts de l'énergie annoncés par l'État ;
- De l'augmentation **des coûts de maintenance obligatoires pour les bâtiments prévus sur les EMEB, pour 0,50 M€**, cela étant notamment dû à l'inflation, paiements qui proviennent essentiellement d'engagement conclus les années précédentes ;

- La prévision de la **dotation de fonctionnement sur projet pour 1 M€**, prévue au budget initial dans le fonctionnement courant (suivi dans les opérations pluriannuelles pour la dotation 2022) ;
- Du décalage de 1 M€ de CP de fonctionnement provenant d'AE engagées par les composantes en 2022, décalage prévu au budget rectificatif ;
- Le passage des dépenses prévues sur LUE pérennisé, suivies en 2022 sur le fonctionnement courant, et en 2023 sur les opérations pluriannuelles. En 2022, ces dépenses de fonctionnement s'élevaient à 1,08 M€.

Il est à noter que l'allocation initiale présentée au débat d'orientation budgétaire prévoyait une enveloppe de 35,70 M€ pour les dépenses relevant de l'EMEB, dont 20,50 M€ pour la prise en charge des fluides. Celle-ci n'est aujourd'hui pas suffisante pour couvrir le coût de l'augmentation de l'énergie.

Les dépenses liées aux EMEB représentent aujourd'hui près de la moitié des dépenses de fonctionnement courant de l'établissement. Les perspectives d'évolution des dépenses à la hausse, en particulier le coût des fluides ainsi que les coûts de la maintenance des bâtiments, nécessitent de revoir le modèle économique pour assurer le financement de cette enveloppe.

Toutes ces dépenses qui s'accroissent se font au détriment des investissements nécessaires à l'établissement pour remplir ses missions. Il est donc primordial de contenir ces augmentations. Aujourd'hui, afin de réduire sa consommation de fluides, l'établissement bénéficie de programmes lui permettant de faire financer un grand nombre de travaux (Plan France Relance, Plan Résilience) permettant des gains énergétiques, programmes qu'il complète en autofinçant un nombre important de travaux qui ne bénéficient pas de financements extérieurs. Compte tenu du volume des investissements nécessaires, il sera essentiel de réfléchir sur la manière de financer dans le temps de ces investissements. En parallèle, ces efforts financiers devront aller de pair avec une amélioration des usages permettant à la fois de réduire l'empreinte carbone de l'établissement et de diminuer sa facture de fluides, pour permettre de continuer à investir dans ses missions de service public.

S'agissant des opérations pluriannuelles, les CP de fonctionnement sont présentés également en forte hausse de 17% (+5,87 M€) par rapport au budget rectificatif de 2022. Les CP de fonctionnement sur les opérations pluriannuelles sont supérieurs de 3,47 M€ aux AE de fonctionnement. Le détail par groupe d'opérations pluriannuelles est donné dans le tableau ci-dessous.

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Variation BI23 / BR22	en %	Variation BI23 / BI22	en %
Contrats de recherche	18,529	15,421	21,394	5,973	38,7%	2,865	15,5%
Contrats de formation continue	0,934	0,945	1,051	0,106	11,2%	0,117	12,6%
Contrats d'enseignement	14,698	13,463	14,105	0,642	4,8%	-0,593	-4,0%
Opérations Immobilières, Campus et PPP	2,925	2,846	2,618	-0,228	-8,0%	-0,307	-10,5%
Autres opérations d'investissement	0,981	1,886	1,264	-0,622	-33,0%	0,283	28,9%
TOTAL CP DE FONCTIONNEMENT sur OP	38,067	34,561	40,433	5,871	17,0%	2,365	6,2%

La variation par rapport au budget rectificatif de 2022, ainsi que le décalage existant entre les AE et les CP concernent quasiment exclusivement les projets de recherche (+5,97 M€ par rapport à 2022, CP de 2023 supérieurs de 3,18 M€ aux AE de fonctionnement).

Cette augmentation au niveau des projets de la recherche trouve sa source dans l'importante déprogrammation de CP au budget rectificatif 2022 (-3,11 M€), CP reprogrammés en 2023, conjuguée à l'inscription du projet LUE pérennisé en opération pluriannuelle (2,31 M€ en CP de fonctionnement prévus en 2023). Cette programmation de 21,39 M€ de CP de fonctionnement comprend :

- **5,18 M€ prévus sur les projets LUE probatoire et pérennisé** (respectivement 2,87 M€ et 2,31 M€, +2,30 M€ par rapport à 2022) ;
- **3,58 M€ prévus sur les projets de l'ANR**, soit une augmentation de 1,53 M€ par rapport à 2022 ;
- **3,14 M€ prévus sur les projets européens** (FEDER, H2020, Horizon Europe), soit une hausse de 1,11 M€ par rapport à 2022, qui résulte essentiellement de déprogrammations de crédits initialement prévus en 2022 ;
- **2,22 M€ prévus sur les contrats industriels** conclus avec un partenaire, soit une légère baisse de 0,43 M€ par rapport à 2022, qui provient du fait que les contrats non conclus au jour de l'élaboration du budget ne sont pas prévus.

Concernant les autres opérations pluriannuelles, le budget prévisionnel en CP pour 2023 est de 19,03 M€, stable par rapport à 2022. A l'image des constats faits pour les AE de fonctionnement sur ces mêmes opérations, l'inscription de dépenses de fonctionnement sur de nouveaux projets (notamment les PIA, pour +1,94 M€), permet de compenser les baisses sur les projets terminés en 2022 (projets européens majoritairement).

2.7. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire présenté au budget initial est fortement déficitaire de 43,30 M€, traduisant un montant de CP très supérieur aux recettes attendues sur l'exercice. Le solde budgétaire 2023 et sa décomposition sont détaillés dans le tableau ci-après.

SOLDE BUDGETAIRE (SB) (en M€)	RECETTES	CP	SB au BI 2023	Rappel SB au BR 22	Variation BI23 / BR22	RECETTES BR 22	CP BR 22
Composant : Fonctionnement courant	586,098	591,334	-5,236	14,299	-19,534	586,098	591,334
Composant : Opérations pluriannuelles	90,381	128,448	-38,067	4,230	-42,297	90,381	128,448
SOLDE BUDGETAIRE	676,480	719,782	-43,303	18,529	-61,832	676,480	719,782

Le solde budgétaire déficitaire du budget principal résulte :

- **D'un déficit de 5,24 M€ pour les dépenses courantes de l'établissement ;**
- **Du déficit attendu de 38,07 M€ sur les opérations pluriannuelles**, dont + 1,57 M€ est dû à l'excédent de financement permettant le remboursement de l'emprunt des opérations PPP « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé ».

Le déficit du solde budgétaire découle essentiellement donc de la programmation budgétaire en recettes et en crédits de paiement réalisée pour les opérations pluriannuelles inscrites au budget (cf. tableaux 9 et 10), qui explique 90 % du déficit constaté. Néanmoins, cela ne doit pas masquer le déficit présent sur le fonctionnement courant de l'établissement.

Concernant le composant dit de fonctionnement courant, le solde budgétaire est déficitaire de 5,24 M€. Il s'explique par l'augmentation des dépenses liées à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des bâtiments, mais également par le poids du glissement vieillissement technicité (GVT), dépenses qui progressent plus vite que les recettes. Pour rappel, l'essentiel des augmentations de recettes en 2023 constatées sur le fonctionnement courant concernent la SCSP, nouvelles recettes qui viennent financer de nouvelles dépenses, notamment de masse salariale, à prendre en charge par l'établissement.

L'importante variation du solde budgétaire entre le budget rectificatif de 2022 et le budget initial de 2023 provient ainsi pour 11,39 M€ de l'augmentation du coût des fluides. En effet, l'État a versé en 2022 3,89 M€ destinés à prendre en charge les surcoûts liés aux fluides, surcoûts qui concernent essentiellement 2023. Si l'impact du coût des fluides sur le solde budgétaire était de 10,61 M€ en 2022 (14,5 M€ de dépenses - 3,89 M€ de recettes nouvelles), celui-ci est de 22 M€ en 2023. La variation provient également de l'augmentation des dépenses liées au GVT pour 2,30 M€, ainsi que l'augmentation des coûts des dépenses de maintenance prises en charge par l'établissement pour 0,50 M€. Enfin, le solde budgétaire déficitaire de l'établissement sur son fonctionnement courant est également dû aux dépenses de masse salariale qui n'ont pas pu être faites en 2022 et qui auront un effet rétroactif en 2023 (pour rappel, 1,70 M€ de charges à payer de personnel ont été prévus en 2022), ainsi que les dépenses préfinancées par l'État en 2022 pour lesquelles l'établissement ne fera la majorité des dépenses qu'en 2023 (Cellule énergie, RIPEC, ...). Enfin, il est à signaler qu'une partie des dépenses prévues sur le budget de fonctionnement courant basculera en cours d'année sur des opérations pluriannuelles au titre du cofinancement des entités à des projets pluriannuels. **Il faut signaler que le passage du projet LUE pérennisé en opération pluriannuelle, et qui présentait un solde budgétaire excédentaire sur le fonctionnement courant en 2022, était compensé l'an passé par la prise en charge des dépenses liées à la revalorisation du point d'indice pour le même montant.**

La présentation d'un solde budgétaire déficitaire pour le budget de fonctionnement courant de l'établissement traduit qu'il n'est, en l'état actuel, pas capable de mobiliser ses ressources hors projets pour couvrir l'augmentation de ses dépenses.

Concernant le solde budgétaire déficitaire des opérations pluriannuelles (- 38,07 M€), celui-ci provient de toutes les natures d'opérations pluriannuelles, à l'exception de la programmation des opérations en PPP puisque celles-ci génèrent un excédent de 1,57 M€ pour couvrir le remboursement du capital emprunté à la BEI (cf. point 3.2). L'impact des opérations PPP est présenté à +1,48 M€ au budget en raison de reliquat de l'État des exercices précédents sur les dépenses de fonctionnement. L'impact par nature d'opération est retracé dans le tableau ci-après, en synthèse des tableaux 10. **Les recettes fléchées représentent 75% des recettes sur opérations pluriannuelles.**

SOLDE BUDGETAIRE (en M d'€) des OPERATIONS PLURIANNUELLES	RECETTES	CP	SB au BI 2023	Rappel SB au BR 22	Variation BI23 / BR22	RECETTES BR 22	CP BR 22
Contrats de recherche	42,584	51,302	-8,718	6,101	-14,819	46,583	40,482
Contrats de formation continue	2,123	2,173	-0,051	0,301	-0,352	1,953	1,651
Contrats d'enseignement	20,397	26,261	-5,865	5,467	-11,332	26,834	21,367
Opérations Campus et PPP	5,796	4,312	1,484	1,520	-0,037	6,184	4,663
Opérations Immobilières	18,295	38,123	-19,828	-5,374	-14,454	25,877	31,251
Autres opérations d'investissement	1,187	6,276	-5,090	-3,785	-1,304	3,177	6,962
TOTAL Opérations pluriannuelles	90,381	128,448	-38,067	4,230	-42,297	110,608	106,378

Le déficit du solde budgétaire résulte avant tout du solde budgétaire sur les opérations immobilières hors Campus (-19,82 M€) et dans une moindre mesure sur les contrats de recherche (-8,72 M€), les contrats d'enseignement (-5,87 M€) et les autres opérations d'investissement (-5,09 M€).

Concernant les projets immobiliers, le solde budgétaire déficitaire est essentiellement dû aux opérations pour lesquelles l'établissement était au 31 décembre 2022 en avance de trésorerie (Projets France Relance et CPER 2015-20). Ainsi, pour ces projets, l'établissement va sortir de sa trésorerie les avances perçues en 2021 et 2022. Ainsi, le Projet France Relance volet immobilier présente en 2023 un solde budgétaire déficitaire de 7,51 M€, le CPER 2015-20 un solde budgétaire déficitaire de 4,17 M€, tandis que le solde présenté pour l'opération DataCenter est excédentaire de 2,32 M€ du fait de la prévision des recettes du FEDER pour cette opération et de 2,95 M€ pour les opérations du CPER 2021-27. Les projets autofinancés expliquent ensuite le reste du déficit constaté sur les opérations immobilières, étant signalé qu'une partie de ce déficit provient du déport sur les exercices précédents de moyens annualisés des composantes vers des opérations immobilières, à titre de cofinancement. Ainsi, les opérations de **Gros Entretien Renouvellement contribuent pour 5,83 M€ au solde budgétaire déficitaire, les opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique pour 4,17 M€, les travaux d'adaptation fonctionnelle pour 2,34 M€, et enfin la mise en accessibilité pour 0,74 M€.**

Concernant les projets de recherche, ceux-ci présentent un déficit de 8,72 M€ au budget initial de 2023. L'ISITE LUE probatoire présente à lui seul un solde budgétaire déficitaire de 6,40 M€. En effet, l'ensemble des recettes prévues ont été encaissées, les dépenses effectuées sur ce projet dégradent donc le solde budgétaire. Ceci est en partie atténué par les excédents que présente le projet LUE pérennisé, dont les recettes sont supérieures de 3,19 M€ aux dépenses. Concernant les projets en dehors de LUE, le déficit est essentiellement dû aux projets de l'ANR (hors PIA) pour 5,32 M€, ce déficit s'expliquant par deux raisons. La première raison provient du fait qu'un volume important de crédits de paiements prévus sur les ANR des années précédentes a été déprogrammé de 2022 et reprogrammé en 2023, sans que cela ne modifie l'échéancier des versements. Ce décalage dégrade ainsi d'autant le solde budgétaire de ces opérations. Par ailleurs, dans la mesure où ne sont prévus au budget que les projets notifiés à l'établissement, il n'est aujourd'hui pas prévu au budget les avances de la plupart des projets ANR 2022, et aucune avance pour les projets ANR 2023, avances qui viendront réduire le déficit budgétaire sur ces opérations. **Les contrats de recherche conclus avec un partenaire contribuent également au déficit budgétaire pour 1,75 M€**, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour les projets ANR, avec un décalage des dépenses en 2023, et l'absence de prévisions des contrats qui pourraient être conclus en 2023, et qui feraient l'objet de versements. A contrario, **les opérations financées par l'Europe présentent un solde budgétaire positif en 2023 de 7,25 M€**, dans la mesure où l'essentiel des soldes des subventions de ces projets vont être perçus cette année, alors que peu de dépenses sont encore prévues. Ainsi, 2,43 M€ sont attendus par l'établissement pour le projet REGALOR, et 0,62 M€ sur le projet SONOMA.

Concernant les contrats d'enseignement, le solde budgétaire déficitaire de 5,86 M€ provient du fait que des projets ont fait l'objet d'importantes avances de la part des financeurs en 2022 pour réaliser des dépenses en 2023. Ainsi, les projets Pacte Compétences de la Région ont fait l'objet d'un versement de 50% de la subvention attendue en 2022. D'importantes dépenses seront réalisées en 2023, ce qui impacte le solde budgétaire pour 2,46 M€, une partie importante de ce déficit provenant du cofinancement apporté par les composantes, ce cofinancement étant financé par des ressources propres globalisées, suivies dans le budget de fonctionnement courant. Concernant les opérations ayant un important impact sur le solde budgétaire, il faut noter que l'opération permettant le suivi du paiement des PAMSU est présentée avec un solde budgétaire déficitaire de 1,61 M€, cette somme étant financée par les trop-perçus de l'ARS obtenus sur les exercices précédents. Enfin, il faut signaler que les PIA PLEIADES, Education et Territoires, SIRIUS et ORION présentent un solde budgétaire encore excédentaire de 1,25 M€ en 2023. Il faut néanmoins relever que cela constitue 4,20 M€ de moins par rapport à 2022, dont le solde budgétaire de ces opérations était de 5,45 M€. Cette augmentation provient de la montée en charge prévue sur les opérations PIA. Ces opérations auront sur

les exercices suivants un impact négatif sur le solde budgétaire dans la mesure où les dépenses seront plus élevées que les recettes perçues pendant l'exercice, permettant alors de consommer les avances perçues en début de projet.

Concernant le programme pluriannuel d'investissement hors immobilier, le solde budgétaire déficitaire de 5,09 M€ correspond essentiellement aux projets financés par prélèvement sur fonds de roulement, dont 1,28 M€ sur les projets des collèges, 0,41 M€ sur le Plan de Sécurité, 0,41 M€ sur les équipements du DCML (cofinancement de l'établissement) et 0,83 M€ sur les aménagements du CLSH.

En définitive, le solde budgétaire déficitaire des opérations pluriannuelles est la conséquence de l'utilisation des avances de trésorerie perçues sur les exercices précédents sur certains projets (LUE, CPER, France Relance, PACTE), mais aussi de l'autofinancement sur les opérations pluriannuelles immobilières financées de manière récurrente par l'établissement (GER, adaptation fonctionnelle, efficacité énergétique, mise en accessibilité) pour plus de 12 M€. De surcroît, le déficit est également dû, et pour une partie non négligeable, à l'apport des composantes sur ces opérations, apport qui est quant à lui financé, pour partie, par les excédents du budget de fonctionnement courant constaté sur les exercices précédents. En l'état des prévisions, ces apports des composantes utilisés en 2023 ne sont pas compensés par des excédents sur le fonctionnement courant de l'établissement comme cela était le cas sur les exercices précédents, du fait de l'augmentation des coûts de fonctionnement (fluides) et de masse salariale. L'établissement est donc contraint de puiser dans sa trésorerie, via son fonds de roulement, pour financer ces projets.

3. L'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier (cf. tableau 4) présente l'équilibre financier qui permet de déterminer la variation prévisionnelle de trésorerie sur l'exercice. **La variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires** mais qui affectent la trésorerie. En effet, les opérations budgétaires ne sont pas les seules à affecter la caisse de l'établissement, et le **solde budgétaire représente un solde intermédiaire de trésorerie**. Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement.

3.1. Solde budgétaire

- **Solde budgétaire présenté en déficit de 43,3 M€.**
- **Déficit dû aux opérations pluriannuelles (cf. tableaux 9 et 10) pour 38,1 M€ correspondant :**
 - **pour un tiers au décalage de trésorerie attendue sur les projets financés : dépenses supérieures aux recettes pour 12,8 M€ ;**
 - **pour les deux tiers à l'autofinancement apporté par l'établissement et ses composantes sur ces projets pour 25,2 M€, dont 1,7 M€ de cofinancement sur opérations fléchées.**
- **Au budget initial, l'établissement n'est plus en capacité de couvrir l'augmentation des coûts de fonctionnement (fluides) et de masse salariale à partir des recettes attendues en 2023. Il est donc contraint de puiser dans sa trésorerie, via son fonds de roulement, pour financer une partie de ces dépenses.**

Le solde budgétaire est fortement impacté par les opérations pluriannuelles. En effet, 2023 est principalement impacté par le poids des opérations pluriannuelles en autofinancement. Il faut rappeler qu'en 2022, le poids des avances perçues masquait totalement le recours à l'autofinancement par l'établissement, les opérations pluriannuelles étant excédentaires, alors même que l'établissement autofinancé pour 15,20 M€ ces mêmes opérations.

En 2023, l'autofinancement apporté par l'établissement est beaucoup plus important, et s'élève à 25,23 M€ (soit une augmentation +10 M€). En parallèle, la trésorerie de l'université est impactée en 2023 par la sortie des projets I-SITE LUE, France Relance, CPER 2015-20, Pacte Compétences pour lesquels l'établissement était en avance de trésorerie. Ces sorties de trésorerie sont estimées à 12,83 M€, alors que celle-ci était abondée de 19,43 M€ l'an passé, soit une variation de 32,26 M€ par rapport à 2022. Ces variations expliquent ainsi le solde budgétaire déficitaire de 38,07 M€, en diminution de 42,30 M€ par rapport à 2022.

En l'état des prévisions, ces apports des composantes utilisés en 2023 ne sont pas compensés par des excédents sur le fonctionnement courant de l'établissement comme cela était le cas sur les exercices précédents, du fait de l'augmentation des coûts de fonctionnement (fluides) et de masse salariale.

3.2. Emprunt

Pour les deux PPP « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », le Conseil d'Administration de l'université a autorisé le Président le 20 septembre 2016 à contracter un emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour financer par anticipation une partie de la redevance d'investissement due aux partenaires. Deux tirages ont été effectués en 2017 et 2018 pour un montant total de 44 M€ : 27,43 M€ sur l'opération « MIM-LEM3 » et 16,57 M€ sur l'opération « Biologie-Santé ». Ce capital emprunté auprès de la BEI est remboursé trimestriellement par l'Université de Lorraine. La redevance résiduelle d'investissement, qui correspond aux sommes dues aux partenaires pour l'investissement et n'est pas couverte par l'emprunt (34,47 M€ sur « Biologie-Santé », 6,52 M€ sur « MIM-LEM3 »), est également payée trimestriellement à ces derniers par l'université.

Pour pouvoir financer l'investissement, à savoir le remboursement du capital à la BEI et le paiement de la redevance résiduelle d'investissement, l'État verse chaque année à l'Université de Lorraine une dotation spécifique prise en charge sur des crédits du titre 7 relatifs aux dépenses d'opérations financières. Cette dotation constitue une recette budgétaire pour l'université ; elle est retracée dans les opérations pluriannuelles « Biologie-Santé » et « MIM-LEM3 ». La dotation de l'État correspondant au financement de l'investissement sur « MIM-LEM3 » s'élève à 1,38 M€, et à 1,80 M€ sur « Biologie-Santé ».

Si le remboursement de la redevance résiduelle d'investissement aux partenaires est une dépense budgétaire au sens de la GBCP, tel n'est pas le cas du remboursement du capital emprunté à la BEI. En effet, le remboursement de l'emprunt à la BEI est une opération non budgétaire au sens de la GBCP, qui est retracée dans le tableau 4 d'équilibre financier, dans la partie besoins, à la ligne remboursement d'emprunt. A titre d'information, il est à noter que le remboursement des intérêts est bien une dépense budgétaire de fonctionnement, couverte par l'État par une dotation spécifique dans le cadre de la SCSP.

Par conséquent, une recette budgétaire de l'État vient couvrir une dépense non budgétaire de l'université, ce qui impacte positivement le solde budgétaire de l'université pour la part de la dotation d'investissement de l'État venant financer le remboursement en capital à la BEI en 2023, soit 1,57 M€ (0,99 M€ sur « MIM-LEM3 » et 0,59 M€ sur « Biologie-Santé »).

3.3. Opérations au nom et pour le compte de tiers

Ces opérations sont détaillées dans le tableau 5 des opérations pour le compte de tiers. Elles sont traitées en comptabilité générale en décaissement et encaissement uniquement en compte de tiers, l'organisme ne disposant d'aucune marge de manœuvre décisionnelle. **Elles sont de natures différentes :**

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :** la prévision en décaissements s'élève à 7,36 M€ au budget initial 2023, tandis que les prévisions d'encaissement se chiffrent à 7,27 M€. Ces opérations liées à la TVA sont quasiment neutres sur la trésorerie au cours de l'année, **l'impact sur la trésorerie étant estimé en 2023 à - 0,08 M€ ;**
- **Les projets pour lesquels l'université est coordinatrice, et pour lesquels elle perçoit ou a perçu des fonds des financeurs, afin de les reverser à ses partenaires, ainsi que les bourses AMI.** Cela représente des **décaissements de 4,74 M€ pour des encaissements de 2,69 M€, soit un prélèvement sur la trésorerie de 2,05 M€.** Ceci s'explique notamment par les versements sur le PEPR DEFMAL qui sont supérieurs de 0,56 M€ aux encaissements, ainsi que sur les projets ERASMUS MUNDUS où les versements sont réalisés auprès des universités partenaires (0,86 M€), alors que les encaissements de l'Europe ont été perçus en 2021 et 2022 ;

Au niveau de la trésorerie, les opérations pour compte de tiers ont un impact négatif de 2,13 M€.

3.4. Variation de la trésorerie

Au 31 décembre 2022, la variation de la trésorerie est attendue en diminution de 47 M€. Cette variation résulte des éléments suivants :

Solde budgétaire :	- 43,30 M€
Remboursement d'emprunt :	- 1,57 M€
Opérations pour compte de tiers :	-2,13 M€

Au vu de la variation de trésorerie prévue au budget rectificatif 2022 et au budget initial 2023, la trésorerie est évaluée à 86,32 M€ en fin d'exercice. La trésorerie se décompose en trésorerie fléchée et en trésorerie non fléchée issues du solde budgétaire, auxquelles s'ajoutent l'emprunt et les opérations pour compte de tiers. La diminution de la trésorerie provient d'une diminution attendue sur la trésorerie fléchée de 14,90 M€, et d'une diminution sur la trésorerie non fléchée de 31,35 M€, comme détaillé dans le tableau ci-après

Trésorerie	Budget rectificatif 2022			Budget initial 2023			Variation BI23 / BR22		
	Trésorerie Fléchée	Trésorerie Non Fléchée	TOTAL	Trésorerie Fléchée	Trésorerie Non Fléchée	TOTAL	Trésorerie Fléchée	Trésorerie Non Fléchée	TOTAL
Solde budgétaire	13,249	5,280	18,529	-14,902	-28,401	-43,303	-28,151	-33,681	-61,832
Emprunt		-1,548	-1,548		-1,572	-1,572		-0,024	-0,024
Opérations pour compte de tiers		0,948	0,948		-2,129	-2,129		-3,077	-3,077
Variation de la trésorerie	13,249	4,679	17,928	-14,902	-32,102	-47,004	-28,151	-36,782	-64,933

3.4.1. Trésorerie fléchée

Dans le cadre du budget rectificatif 2022, le solde prévisionnel de la trésorerie fléchée a été estimé à 32,37 M€ au 31 décembre 2022. Au budget initial 2023, il est attendu un prélèvement sur la trésorerie fléchée de 14,77 M€ sur 2023, une fois les opérations du PPP et l'autofinancement retraités, conduisant à un solde de trésorerie fléchée de 17,61 M€.

Trésorerie Fléchée corrigée (Emprunt + Autofinancement)	Retraité au 1er janvier 2022	Budget rectificatif 2022	Solde Budgétaire fléché (b)	Emprunt (c)	Auto-financement (d)	Budget Initial 2023 (a)+(b)-(c)+(d)	Variation BI23 / BR22
Montant en millions d'euros	18,551	32,373	-14,902	1,572	1,706	17,605	-14,768

La variation de la trésorerie fléchée décrite ci-après est donc constituée du solde budgétaire des opérations fléchées (-14,90 M€), de l'autofinancement apporté par l'établissement sur ces mêmes opérations (+1,71 M€) et de la déduction du montant du remboursement du capital de l'emprunt (-1,57 M€), qui est financé par une recette budgétaire réalisée dans le cadre d'une opération fléchée venant financer une dépense dite non budgétaire.

a. Le solde budgétaire des opérations fléchées (-14,90 M€)

La trésorerie fléchée fait l'objet d'un tableau de suivi spécifique (cf. tableau 8). La variation de la trésorerie fléchée est la différence entre les recettes encaissées sur des projets considérés comme fléchés (projets bénéficiant de recettes affectées à un projet pour plus de 0,1 M€), et les dépenses sur ces mêmes projets. Cette variation négative est ainsi la traduction de décaissements prévisionnels en 2023 (83,16 M€) supérieurs aux encaissements attendus la même année (68,26 M€), sur les opérations bénéficiant de recettes fléchées.

La variation de la trésorerie fléchée par rapport à 2022 est d'abord due aux variations sur les opérations fléchées suivies sur les contrats d'enseignement (variation de - 11,65 M€), sur les projets de recherche (variation de -9,34 M€) et sur les opérations immobilières (variation de -6,12 M€), comme cela est présenté dans le tableau ci-dessous.

SOLDE BUDGETAIRE (en M d'€) des OPERATIONS PLURIANNUELLES EN RECETTES FLECHEES	RECETTES	CP	SB au BI 2023	Rappel SB au BR 2022	Variation BI 23 / BR 22	RECETTES	CP
Contrats de recherche	32,421	38,842	-6,421	2,926	-9,346	28,626	25,700
Contrats de formation continue	0,366	0,303	0,063	-0,095	0,158	0,458	0,552
Contrats d'enseignement	13,519	18,505	-4,986	6,667	-11,652	20,219	13,553
Opérations Campus et PPP	3,178	1,694	1,484	1,536	-0,052	3,443	1,907
Opérations Immobilières	17,884	22,297	-4,413	1,705	-6,119	24,082	22,377
Autres opérations d'investissement	0,891	1,521	-0,630	0,511	-1,141	2,507	1,996
TOTAL Opérations pluriannuelles	68,260	83,162	-14,902	13,249	-28,151	79,334	66,085

Cette variation sur les contrats d'enseignement est la conséquence de ce qui a été expliqué au niveau du solde budgétaire, à savoir que les projets Pacte Compétences de la Région ont fait l'objet d'un versement de 50% de la subvention attendue en 2022. D'importantes dépenses sur ces projets sont réalisées en 2023 et financées par ces avances, ce qui impacte le solde budgétaire de la trésorerie fléchée pour 2,17 M€, soit une variation de -2,99 M€ par rapport à 2022. Il faut également évoquer les PIA PLEIADES, Education et Territoires, SIRIUS et ORION qui présentent un solde budgétaire encore excédentaire de 1,27 M€ sur la trésorerie fléchée en 2023. Cependant, cela constitue une variation de - 4,18 M€ par rapport à 2022, année où le solde budgétaire de ces opérations était de + 5,45 M€. Concernant les opérations ayant un important impact sur le solde budgétaire, il faut noter que l'opération permettant le suivi du paiement des PAMSU est présentée avec un solde budgétaire déficitaire de 1,61 M€, cette somme étant financée par les trop-perçus de l'ARS obtenus sur les exercices précédents.

Sur les projets de recherche, la trésorerie fléchée afférente est en diminution de 6,42 M€, plusieurs raisons expliquant cette baisse. **L'ISITE LUE probatoire présente ainsi un solde budgétaire déficitaire de 6,40 M€.** En effet, l'ensemble des recettes prévues ont été encaissées, les dépenses effectuées sur ce projet dégradent donc le solde budgétaire, soit une variation de -0,7 M€ par rapport au budget rectificatif de 2022. Ceci est atténué par les excédents que présente le projet LUE pérennisé, dont les recettes sont supérieures de 3,19 M€ aux dépenses, soit une variation équivalente par rapport à 2022.

Concernant les projets, hors de LUE, le déficit est essentiellement dû aux projets de l'ANR (hors PIA) pour 4,84 M€ (en baisse de 6,29 M€ par rapport à 2022), ainsi que les projets Carnot ICEEL (-3,53 M€) ; alors que les projets européens présentent un excédent (+7,25 M€) pour les raisons expliquées en 2.7 ;

Sur les opérations immobilières, l'impact négatif de 4,41 M€ sur la trésorerie fléchée est dû également à des décalages de trésorerie.

Parmi les projets diminuant la trésorerie fléchée, il faut noter l'impact des projets du Plan France Relance volet immobilier et des projets immobiliers relevant du CPER 2015-20. Ces projets ont fait l'objet en 2021 et 2022 d'importants versements perçus par l'établissement à titre d'avances sur les dépenses à venir. Ces projets ont donc abondé la trésorerie fléchée de l'établissement les années précédentes. En 2023, il est prévu que les Projets France Relance aient un impact négatif sur la trésorerie fléchée de -5,80 M€ (soit une variation de - 10,27 M€ par rapport à 2022), et les projets CPER 2015-20 un impact négatif de 3,67 M€ (soit une variation de 5,99 M€ par rapport à 2022). Le Projet Résilience, préfinancé par l'État en 2022, présente également un solde budgétaire déficitaire de 0,57 M€ (soit une variation de 1,13 M€ par rapport à 2022).

Ces prélèvements sur la trésorerie fléchée sont atténués par des prévisions de versements d'avances au titre du prochain CPER immobilier (qui présentent un solde budgétaire de +2,95 M€), tandis que les versements du FEDER à titre de solde pour l'opération DCML permettent de reconstituer la trésorerie fléchée pour 2,32 M€, soit une variation de +7,21 M€ par rapport à 2022.

Enfin, les opérations Campus présentent un solde budgétaire excédentaire de 1,48 M€, ce qui est dû au fait que l'État verse une recette budgétaire permettant de financer une dépense non budgétaire (remboursement de l'emprunt) pour 1,57 M€.

Pour calculer la variation réelle de la trésorerie fléchée sur l'exercice, il est nécessaire de compléter cette variation de la trésorerie fléchée sur l'exercice afin de prendre en compte deux éléments qui l'impactent directement : le traitement de l'autofinancement sur les opérations pluriannuelles dites fléchées (b), et le financement d'opérations de trésorerie (dépenses non budgétaires) par des recettes fléchées (c). Ces éléments sont repris en bas du tableau 8 des opérations liées aux recettes fléchées et viennent corriger le niveau de la trésorerie fléchée indiqué au début de chaque exercice.

b. L'autofinancement des opérations fléchées (+1,71 M€)

Concernant l'autofinancement, il s'agit du cofinancement d'une partie d'un projet financé, soit par des recettes globalisées de l'exercice, soit par prélèvement direct sur la trésorerie de l'établissement via la mobilisation du fonds de roulement. C'est fréquemment le cas lorsqu'un financeur annonce ne pas prendre en charge intégralement les dépenses de projet, une part des dépenses restant alors à la charge de l'université. Celle-ci doit donc apporter des moyens lui permettant de prendre en charge les dépenses qui entrent dans l'assiette des coûts éligibles du projet, sans être couvertes par le financeur. De ce fait, des dépenses considérées comme fléchées (car étant imputées sur un projet dit fléché) ne sont pas compensées par des recettes fléchées (mais par des ressources globalisées). Cela génère un décalage entre le montant des dépenses et des recettes, qui, en l'absence de retraitement comptable, peut entraîner à terme un déficit structurel de la trésorerie fléchée. Ce retraitement est donc effectué sur la ligne (d) du tableau 8 « Autofinancement des opérations fléchées ».

Au budget initial 2023, l'impact de l'autofinancement apporté sur les opérations en cours est de 1,71 M€. Cet autofinancement est attendu en impact direct sur la trésorerie 2023. Cet autofinancement programmé sur les recettes fléchées concerne essentiellement l'opération de création d'un DataCenter, autofinancement qui s'élèvera en 2023 à 0,81 M€ sur les travaux, et à 0,56 M€ sur les équipements. Ces sommes viennent donc en déduction du prélèvement sur la trésorerie fléchée, l'impact négatif des dépenses sur le solde budgétaire ne résultant pas d'un décalage de trésorerie, mais de l'apport de l'établissement.

c. Le financement des opérations de trésorerie par des recettes fléchées (1,57 M€)

Les remboursements du capital de l'emprunt des opérations en Partenariat Public-Privé de Plan Campus sont des opérations non budgétaires qui impactent directement la trésorerie. Ceux-ci sont couverts par la recette apportée par l'État, qui est une recette budgétaire comptabilisée en tant que recette fléchée (cf. point 3.2). **En conséquence, le montant du remboursement du capital de l'emprunt (1,57 M€ en 2023) doit être déduit du solde de la trésorerie fléchée en fin d'exercice.**

- **Au budget initial 2023, le montant de la trésorerie fléchée est attendu en excédent de 17,6 M€ fin 2023, en baisse de 14,8 M€ par rapport 2022.**

Ce solde indique que l'établissement est, de manière globale, encore en avance de trésorerie sur les projets fléchés, bien que celle-ci diminue fortement, comme cela est usuellement le cas en début d'exercice. Les nouveaux projets fléchés notifiés en 2023, qui pourront faire l'objet de perception d'avances, viendront alimenter la trésorerie fléchée, comme cela est observé habituellement au moment du budget rectificatif.

3.4.2. Trésorerie non fléchée

Au budget initial 2023, la trésorerie non fléchée est attendue en forte baisse de -32,10 M€. Ce prélèvement sur la trésorerie est dû :

- **Au solde budgétaire déficitaire de 29,36 M€, hors opérations pluriannuelles sur recettes fléchées, issu :**
 - **Du solde budgétaire relatif aux opérations suivies en dehors de la trésorerie fléchée pour - 28,40 M€,** soit un solde budgétaire déficitaire de - 23,16 M€ des opérations pluriannuelles, qui ne sont pas suivies sur recettes fléchées, et du solde budgétaire déficitaire de -5,24 M€ du fonctionnement courant ;
 - **de l'autofinancement** apporté par l'établissement sur les opérations relevant de la **trésorerie fléchée pour - 1,71 M€.**
- **De la correction sur les dépenses liées au remboursement de l'emprunt, financées par des recettes fléchées pour 1,57 M€, dont les dépenses sont neutralisées sur la trésorerie globalisée ;**
- **Au solde négatif sur les opérations pour compte de tiers pour - 2,13 M€ (cf. point 3.3).**

- **Au budget initial 2023, le montant final de la trésorerie au 31 décembre 2023 est évalué à 86,3 M€, dont 17,6 M€ de trésorerie fléchée.**

4. La soutenabilité du budget

En GBCP, la soutenabilité d'un budget s'apprécie au regard de la capacité d'un organisme à présenter une programmation budgétaire qui s'assure de la pérennité de son activité à moyen terme et à court terme, de la faisabilité des opérations engagées. Le tableau de synthèse budgétaire et comptable présenté dans le document budgétaire a pour objet de rassembler tous les agrégats significatifs de comptabilité budgétaire et de comptabilité générale issus des autres tableaux. Ainsi, la lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique et permet d'identifier les montants liés aux niveaux acquis ou à atteindre (niveaux d'entrée/sortie de restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...), qui sont dissociés des montants liés aux flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...). Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer) en amont du bilan, puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation du fonds de roulement) pour descendre vers le bas de bilan (solde budgétaire et variation de trésorerie), tout en s'attardant sur le milieu du bilan (le besoin en fonds de roulement). Ce tableau, en expliquant les écarts entre la variation du fonds de roulement et le solde budgétaire, permet notamment d'analyser la formation du besoin en fonds de roulement liée aux opérations budgétaires.

Un budget est soutenable dès lors qu'il ne met pas en danger la situation financière de l'université. Les tableaux des opérations fléchées (cf. tableau 8) et des autres opérations pluriannuelles (cf. tableaux 9 et 10) donnent un éclairage supplémentaire et une analyse qui s'étend au-delà du seul exercice budgétaire. Afin de donner une vision plus complète de la situation de l'établissement, les principaux indicateurs sont retracés ci-après, avec leur évolution dans le temps.

Exercices (en M€ au 31/12)	2017	2018	2019	2020	2021 ⁽¹⁾	2022 Budget Initial	2022 Budget rectificatif	2023 Budget Initial
Résultat consolidé	6,792	4,727	2,296	12,939	16,754	-0,591	10,900	-8,470
Capacité d'autofinancement	16,488	16,091	12,864	28,043	34,051	12,768	22,366	4,223
Fonds de roulement (FR)	103,992	153,417	158,773	165,109	178,080	158,586	169,248	135,928
Besoin en fonds de roulement (BFR)	25,495	63,917	72,447	69,064	62,684	73,649	35,924	49,608
Trésorerie	78,498	89,500	86,326	96,045	115,395	84,937	133,324	86,319

⁽¹⁾ : Les données 2021 concernant le FR et le BFR ont été corrigées pour tenir compte de la situation de la trésorerie restant à reverser à la fondation ID+Lorraine suite à la clôture des comptes de la fondation NIT au 31/12/2021.

Ces indicateurs financiers sont repris dans le tableau 6, qui retrace la situation patrimoniale de l'établissement. Dans ce tableau, le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale sont établis conformément au principe de constatation des droits et obligations régissant la comptabilité générale. Ainsi, ils présentent les conséquences sur le résultat et la situation patrimoniale de l'organisme des opérations

associées aux autorisations budgétaires en AE et CP ainsi qu'aux recettes, au même niveau de détail ou de regroupement que la présentation des dépenses et des recettes du tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, ils apportent une vision complémentaire au tableau des autorisations et du solde budgétaire quant à la situation de l'Université de Lorraine.

4.1. Le résultat prévisionnel

Le compte de résultat présenté dans le Tableau 6 permet de déterminer **le résultat prévisionnel de l'exercice 2023**. Celui-ci **est estimé en fort déficit de 8,47 M€**, en diminution 19,37 M€ par rapport à celui prévu au budget rectificatif 2022.

Le résultat attendu correspond aux modifications décrites précédemment concernant les crédits de paiement et les recettes (cf. partie 2), ainsi que les modifications apportées sur la prévision des charges et produits calculés, notamment des éléments constitutifs de la capacité d'autofinancement (CAF).

Les charges de fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) sont estimées à 692,33 M€, alors que les produits sont de 683,86 M€.

a. Les charges de fonctionnement (692,33 M€) proviennent pour :

- **526,80 M€ de charges de personnel. Celles-ci sont inférieures de 8,70 M€ aux CP budgétés afin de tenir compte :**
 - o Des dépenses passées en charges à payer 2022 pour 1,70 M€, mais dont le décaissement a lieu en 2023. Cela conduit à ne pas constater de charges en 2023, alors que des CP sont consommés. Ces 1,70 M€ de charges à payer comprennent :
 - La prime individuelle C3, qui résulte de la réforme du RIPEC, qui a vocation à remplacer la PEDR, et dont la mise en œuvre sera rétroactive au 1^{er} octobre 2022. Le montant des charges correspondantes d'octobre à décembre est de 0,34 M€ ;
 - La revalorisation des médecins de prévention, dont la date de revalorisation était fixée au 1^{er} janvier 2021, et qui n'est pas encore mise en œuvre, pour un montant pour 2022 de 0,42 M€ ;
 - Le repyramidage des enseignants-chercheurs pour son volet 2022, estimé à 0,21 M€ ;
 - Le versement de primes pour les personnels hospitalo-universitaires prévues dans la LPR pour 0,15 M€ ;
 - La revalorisation des personnels BIATSS pour 0,35 M€ ;
 - La prise en compte des versements liés aux ruptures conventionnelles qui doivent être signées pour la fin d'année pour 0,23 M€.
 - o des dépenses liées aux subrogations et trop-perçus de paie, estimées à 0,8 M€ pour 2023, et qui doivent être déduites ;
 - o des impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (contribution « versement transport » et contribution au fonds national d'aide au logement - FNAL), estimés à 6,20 M€, et qui relèvent des dépenses de fonctionnement dans la nomenclature comptable. Le montant des charges de fonctionnement est augmenté du même montant.

- **123,58 M€ de charges de fonctionnement (hors éléments constitutifs de la CAF), prévues de manière similaire aux CP de fonctionnement** auxquels
 - o ont été ajoutés les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations pour 6,20 M€ ;
 - o ont été ajoutées des charges pour 1,53 M€, correspondant à l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs et aux créances irrécouvrables admises en non-valeur ;
 - o ont été retirées des charges pour 1,33 M€, correspondant aux charges à payer constatées en 2022 et aux corrections de charges sur exercices antérieurs à venir en 2023 ;
- **41,92 M€ de charges calculées et constitutives de la CAF, qui sont sans impact sur la trésorerie. Il s'agit notamment des :**
 - o Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (39,85 M€). Ces dotations sont stables par rapport à 2022 ;
 - o Dotations pour dépréciation sur actif circulant (1,60 M€). Une dépréciation est constituée lorsque le recouvrement d'une créance devient improbable. Celle-ci doit être comptabilisée lors de retards de paiement importants de la part de notre client, en cas de dégradation de la situation financière de notre débiteur ou lorsque le bien-fondé de la créance est remis en cause ;
 - o Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement pour 0,47 M€.

A noter que par rapport au budget rectificatif 2022, les charges sont attendues en augmentation de 34,31 M€ (+ 5%), dont :

- **18,60 M€ pour les dépenses de personnels** ; ceci comprend les augmentations sur les dépenses de masse salariale exposées au point 2.2.2, une fois ôtées les variations des charges à payer entre deux exercices attendues à 1,70 M€ ;
- **14,54 M€ pour les charges de fonctionnement (hors éléments constitutifs de la CAF) (123,14 M€ en 2022, contre 109,03 M€ en 2021). Celles-ci varient de manière similaire au CP de fonctionnement (+15,09 M€), une fois ôté l'impact de la charge à payer constituée sur 2022 pour 0,50 M€ ;**
- **Une augmentation de 1,17 M€ pour les charges calculées issues de la CAF**, ce qui est la traduction d'une augmentation de la dotation pour dépréciation des actifs circulants pour 0,80 M€, de l'augmentation de la dotation pour les amortissements de 0,19 M€, de l'inscription d'une provision de 0,47 M€ pour risque (+0,17 M€ par rapport à 2022), qui correspond à une provision pour risque de perte sur des subventions attendues par l'établissement pour des dossiers FEDER dont l'échéance est antérieure à 2020 et pour lesquels le reversement n'est pas réalisé à ce jour. Ces risques avaient été provisionnés à 50% en 2021, et le sont à 75 % aujourd'hui.

A l'exception des charges calculées, cette forte hausse provient de l'augmentation attendue de la consommation de CP et des explications apportées dans la deuxième partie de cette note, notamment sur les dépenses de fonctionnement et de personnel.

b. Les produits de fonctionnement (683,86 M€) proviennent pour :

- **519,27 M€ de la SCSP**, qui intègrent les dotations attendues au titre des frais financiers et de fonctionnement des PPP (cf. point 2.1.1) ;
- **3,80 M€ au titre des recettes fiscales de la CVEC** ;
- **62,56 M€ de subventions de fonctionnement** ;
- 68,98 M€ d'autres produits encaissables ;
- 29,26 M€ de produits calculés, qui sont sans impact sur la trésorerie. Il s'agit notamment :
 - o de la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à ces actifs pour 26,57 M€. Cette quote-part est la contrepartie en produit des amortissements comptabilisés pour les biens ayant été financés par un tiers sous forme de subvention principalement ;
 - o des reprises sur dépréciations des actifs circulants, pour 2,66 M€. La reprise est comptabilisée lorsque la perte de la créance, pour laquelle une dépréciation avait été passée, est devenue effective. Ce total comprend 1,61 M€ de reprise sur la provision qui avait été passée pour les trop-perçus liés aux reversements à l'ARS s'agissant du paiement des PAMSU.

A noter que par rapport au budget rectificatif 2022, les produits sont attendus en augmentation de 14,94 M€ (+ 2%), dont :

- **+ 9,47 M€ au titre de la SCSP** (cf. point 2.1.1), cette hausse étant minorée du fait de l'absence dans la pré-notification 2023 de certaines actions spécifiques (aides aux étudiants handicapés, par exemple) ;
- **+ 7,62 M€ dus à la comptabilisation des subventions de fonctionnement**. Ces subventions sont en forte hausse de 14% par rapport à 2022. Pour rappel, les subventions de fonctionnement peuvent se comptabiliser de deux manières. En présence d'une subvention sans condition d'octroi, celle-ci est comptabilisée au jour de la naissance du droit. La dotation accordée pour le projet LUE pérennisé entre dans cette catégorie et est comptabilisée dans l'année à hauteur de 9,91 M€. En présence d'une subvention avec condition d'octroi, la subvention de fonctionnement est comptabilisée pendant l'exercice à la hauteur des dépenses éligibles ouvrant droit à la perception des recettes. Ainsi, un projet entièrement financé présentera au compte de résultat autant de charges que de produit. Les PIA portés par l'établissement sont donc sans impact sur le résultat de l'établissement, les avances perçues n'étant pas comptabilisés au résultat, ni a fortiori au fonds de roulement, mais au besoin en fonds de roulement de l'établissement, qui diminue. C'est pour cette raison que l'on peut constater une baisse des encaissements au niveau des subventions, mais une progression en termes de comptabilisation de ces dernières. Les autres subventions sont donc en augmentation dans la mesure où les dépenses sur des projets financés (ORION, SIRIUS, Education et Territoires, PLEIADES, PACTE) sont en augmentation en 2023 par rapport à 2022.

Ainsi, pour ces PIA les charges sont en augmentation de 3,92 M€ en 2023, ce qui entraîne une augmentation d'autant des produits. Le même constat peut être fait sur les projets de recherche, les charges sur les projets ANR hors PIA étant prévues en augmentation de 2,88 M€ en 2023, les produits correspondants sont également prévus en hausse du même montant, tout comme les produits provenant des projets Pacte de la Région dont les dépenses sont en hausse. **Cette hausse des subventions à comptabiliser est donc la conséquence directe de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de personnels attendue sur les opérations pluriannuelles bénéficiant d'un financement affecté** (cf. points 2.2 et 2.6) ;

- **- 2,18 M€ pour les produits de fonctionnement encaissables.** Ces produits sont en baisse par rapport au budget rectificatif de 2022, mais dans une moindre mesure que la baisse des recettes propres prévue en comptabilité budgétaire. En effet, l'absence d'inscription des contrats de recherche de 2023 au budget n'a que peu d'impact sur la constatation, dans la mesure où ceux-ci sont comptabilisés à l'avancement. Ainsi les contrats conclus à ce jour comprennent des produits en 2023, bien que les recettes aient été encaissées en 2022. La baisse des produits encaissables est la conséquence de prévisions en baisse sur les dons et legs pour -0,94 M€, ainsi que les baisses de prévisions au niveau des autres recettes (prestations hors valorisation, indemnités assurances...);
- **+ 0,09 M€ de la fiscalité affectée** (cf. point 2.1.4 sur la CVEC);
- **- 0,06 M€ pour les produits calculés issus de la CAF**, ce qui provient de la hausse de la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour 0,19 M€, qui sont en augmentation tout comme les amortissements, alors que les reprises sur provisions et de la dépréciation sur actifs circulants sont en baisse de 0,25 M€.

En synthèse, l'augmentation des produits prévue au budget, portée par l'augmentation des subventions, ne permet pas de prendre en charge l'augmentation des dépenses courantes de l'établissement. Le résultat prévisionnel est fortement déficitaire au budget initial, à -8,47 M€, soit inférieur de 19,37 M€ par rapport au budget rectificatif de 2022. En effet, l'augmentation des charges, et en particulier les charges décaissables (+18,60 M€ en personnel; +14,54 M€ en fonctionnement) n'est que partiellement couverte par l'augmentation des moyens sur la SCSP (+9,47 M€), ainsi que l'augmentation des subventions (+7,61 M€), subventions qui viennent essentiellement financer des dépenses nouvelles, et non couvrir des dépenses existantes.

La variation très importante de - 19,37 M€ du résultat par rapport au budget rectificatif de 2022 provient :

- De la prise en charge des augmentations sur les **dépenses de fluides** pour 7,50 M€ par rapport à 2022, et non financées en 2023. Il faut relever que **l'impact par rapport à 2022 sur ce poste est de 11,39 M€** dans la mesure où la recette exceptionnelle de l'État de 3,89 M€ perçue en 2022 pour les surcoûts 2023 a conduit à présenter un impact sur le résultat pour les fluides en 2022 de 10,61 M€ (14,50 M€ de dépenses pour 3,89 M€ de recettes);
- **L'augmentation du volume des dépenses en fonctionnement et personnel financées par la dotation de LUE pérennisé pour + 4 M€.** Si ces dépenses sont aujourd'hui bien financées par les intérêts générés par la dotation non consommables LUE, cette hausse des dépenses en 2023 ne s'accompagne pas d'une hausse des produits en 2023. Pour rappel, en 2022, dans la mesure où les dépenses de LUE étaient inférieures de 6,80 M€ aux produits, ce projet impactait positivement le résultat pour 6,80 M€. Compte tenu des dépenses prévues en investissement sur LUE, l'impact sur le résultat est de +3,50 M€, soit une variation de -3,30 M€ par rapport à 2022;
- **La prise en charge du GVT 2023 par l'établissement pour 2,30 M€,** et non financée;
- **L'augmentation des dépenses de maintenance pour +0,50 M€,** non financée;
- Le financement d'opérations pluriannuelles en fonctionnement, provenant d'apports réalisés via les ressources constatées les années précédentes, pour près de 1,20 M€, et non financées cette année par des excédents du fonctionnement courant de l'établissement (travaux relevant du fonctionnement sur Campus lettres, projet de fonctionnement volet 3 collégium, legs et dons).

- Le résultat est présenté en déficit de 8,5 M€, résultant d'un accroissement des charges non compensé par la hausse des produits.
- Les produits sont estimés à 683,9 M€ et les charges évaluées à 692,3 M€, respectivement en hausse de 14,9 M€ et 34,3 M€ par rapport à 2022.
- Une part importante de la masse salariale sous plafond État, dont le GVT, n'est pas couverte par la SCSP de masse salariale (8 M€).
- Par rapport à 2021, le surcoût des dépenses liées aux fluides est non financé en 2023 pour 10,5 M€. L'établissement a bénéficié d'une avance de l'État de 3,9 M€ en 2022).
- La dotation perçue au titre de la dévolution de l'I-SITE LUE impacte positivement le résultat prévisionnel pour 3,5 M€.

Ce résultat déficitaire traduit les difficultés de l'établissement pour financer son fonctionnement courant, fortement impacté par la hausse des coûts de l'énergie et par l'évolution des dépenses de personnel sous plafond État et de son GVT. Par rapport à 2021, les coûts de fluides ont doublé, passant de 11 M€ à une prévision de 22 M€. Cette hausse peut expliquer à elle seule la survenance de ce résultat déficitaire en 2023, d'autant que les nouveaux moyens de l'établissement (subventions PIA, hausse de la SCSP) ne viennent financer que de nouvelles dépenses.

4.2. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit la capacité de l'établissement à financer ses besoins pérennes en investissement. Elle est portée en ressources du tableau de financement prévisionnel, matérialisant son caractère durable et permettant ainsi le financement des investissements et le remboursement des dettes financières (emprunt, par exemple). **Les données du budget initial 2023, décrites précédemment, ont un impact direct sur la CAF de l'établissement puisque celle-ci est estimée à 4,22 M€, en baisse de 18,14 M€ par rapport au budget rectificatif 2022, traduisant une diminution extrêmement importante de 81%.**

La dégradation de la CAF de l'établissement pour 18,14 M€ provient surtout de la dégradation du résultat de l'établissement pour 19,37 M€, puis de la hausse des charges calculées (1,17 M€) conjuguée à l'augmentation des produits calculés (+0,06 M€). **Elle a pour conséquence, pour l'établissement, de réduire très fortement sa capacité de financement de ses investissements.**

Le ratio « taux d'autofinancement » rapportant la CAF aux produits encaissables est de 0,6 %, soit au niveau du seuil de vigilance, fixé pour ce ratio entre 0,5 et 1%, le seuil d'alerte étant situé sous les 0,5%. Cela traduit pour l'établissement de très grandes difficultés pour financer ses investissements, qu'ils soient immobiliers ou qu'il s'agisse d'équipements essentiels à l'exercice de ses missions. Le financement de ceux-ci passe ainsi essentiellement par le fonds de roulement, et non par l'activité de l'exercice.

4.3. Le tableau de financement et la variation du fonds de roulement

4.3.1. Le tableau de financement

L'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, qui est également appelé tableau de financement, est présenté dans la 2^{ème} partie du tableau 6.

Les emplois inscrits au tableau de financement (68,67 M€) traduisent notamment les conséquences prévisionnelles, en comptabilité générale, des opérations de dépenses prévues dans l'enveloppe d'investissement à hauteur de 65,41 M€. Ils concordent avec les 67,10 M€ de CP programmés en investissement desquels a été retiré le paiement de la redevance de financement de l'investissement des deux PPP.

Ces dépenses d'investissement (65,41 M€) sont en augmentation de 17% par rapport à 2022 (+9,39 M€). Cette hausse résulte quasi exclusivement des programmations plus importantes sur les opérations immobilières (+6,88 M€). Pour plus de détails sur la variation des dépenses d'investissement, il convient de se reporter au point 2.4.

À ces dépenses s'ajoutent **les remboursements des dettes financières pour 3,26 M€**, regroupant les dépenses dites non budgétaires de l'exercice, c'est-à-dire le remboursement en capital de l'emprunt de la BEI (1,57 M€) et la redevance résiduelle due aux prestataires des PPP sur 2023 (1,68 M€). Cette redevance correspond aux paiements dus chaque trimestre à nos partenaires au titre du résiduel d'investissement, c'est-à-dire au remboursement de notre dette vis-à-vis de nos deux partenaires pendant 25 ans.

Les ressources figurant au tableau de financement (35,35 M€) traduisent à la fois les conséquences prévisionnelles en comptabilité générale des opérations de recettes et des dépenses prévues au tableau des autorisations budgétaires. La première ressource est la capacité d'autofinancement qui a été décrite précédemment (4,22 M€). **Ainsi, en 2023, la CAF nous permet d'assurer le financement de seulement 6,5% de nos acquisitions d'immobilisations**, ce qui est bien inférieur au ratio prudentiel fixé à 30% par le Ministère. Ceci provient du fait de la forte dégradation de la CAF, résultante de la présentation d'un résultat fortement déficitaire au budget initial. Une partie de la baisse de ce ratio s'explique également par l'impact important du Plan France Relance et du CPER au budget, qui sont exceptionnels par leur montant, et qui diminuent nécessairement la part des investissements financés par la CAF.

Au budget initial, 47,5% de nos investissements sont financés par des subventions dont le versement est conditionné par la réalisation effective des dépenses. Pour les opérations d'investissement financées par un tiers, la comptabilisation, en comptabilité générale, des subventions d'investissement se fait à hauteur de la part financée des dépenses éligibles constatées au cours de l'exercice, à la différence de la comptabilité budgétaire qui constate les encaissements. **La comptabilisation de ces subventions (y compris les financements de l'État) est attendue à hauteur de 31,09 M€ au budget 2023, dont 20,79 M€ relevant directement de l'État (10,80 M€ sur France Relance, 10 M€ sur le CPER), soit une augmentation de 3,17 M€.** Ceci est la conséquence logique de l'augmentation des dépenses d'investissement sur les projets financés, et notamment sur les projets financés sur le Plan France Relance et le CPER 2015-20.

Enfin, il convient d'ajouter à ces ressources les « autres ressources » correspondant aux produits de la cession d'éléments d'actifs (0,10 M€) et les ressources liées aux prêts, dépôts et cautions (0,003 M€).

- Une CAF prévisionnelle estimée à 4,2 M€ au budget initial, attendue en baisse par rapport à 2022 du fait de la dégradation du résultat de l'exercice.
- Une CAF qui ne permet d'assurer le financement que de seulement 6,5% de nos nouvelles dépenses d'investissements, ce qui est bien inférieur au ratio prudentiel fixé à 30% par le Ministère.
- Un taux de financement de l'investissement par les subventions de près de 50%, résultat de l'impact conséquent des investissements immobiliers réalisés dans le cadre du Plan France Relance et du CPER (dont près de 21 M€ proviennent de l'État).
- Le reste des investissements (+30 M€) est financé par un prélèvement sur fonds de roulement.

La forte dégradation de la CAF est un point d'alerte pour l'établissement car, avec cette trajectoire, celui-ci est quasiment dans l'incapacité d'assurer le financement de ses investissements à partir de ses propres ressources. En effet, la baisse de la CAF nécessite même de fortement recourir au fonds de roulement pour poursuivre le financement de ses investissements ne provenant même pas des opérations pluriannuelles, pour 5,7 M€.

4.3.2. La variation du fonds de roulement

La variation du fonds de roulement découle du tableau de financement. En effet, la présentation en équilibre du tableau 6 (2^{ème} partie) est réalisée par la variation du fonds de roulement (augmentation du fonds de roulement ou diminution du fonds de roulement). La **variation prévisionnelle attendue en 2023 correspond à un prélèvement sur le fonds de roulement de 33,32 M€, portant ainsi le niveau du fonds de roulement à 135,93 M€ au 31 décembre 2023.**

Exercices (en M€ au 31/12)	2017	2018	2019	2020	2021 ⁽¹⁾	2022 Budget initial	2022 Budget rectificatif	2023 Budget initial
Fonds de roulement (FR)	103,992	153,417	158,773	165,109	178,080	158,586	169,248	135,928

⁽¹⁾ : Les données 2021 ont été corrigées pour tenir compte de la situation de la trésorerie restant à reverser à la fondation ID+Lorraine suite à la clôture des comptes de la fondation NIT au 31/12/2021.

Cette variation est la résultante :

- de la diminution de 3,26 M€ au titre des PPP sur « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé » (cf. point 4.3.3) ;
- de la diminution de 30,06 M€ au titre du financement par l'établissement de son programme d'investissement autofinancé, dont 16,1 M€ venant financer notamment le programme pluriannuel d'investissement immobilier (cf. point 4.3.4).

- Le fonds de roulement au 31 décembre 2023 est évalué à 135,9 M€ suite au prélèvement attendu de 33,3 M€.
- Il permet de couvrir 75 jours de charges de fonctionnement (et de personnel) décaissables.

Il faut préciser que le fort déficit constaté au résultat réduit presque entièrement la capacité d'autofinancement de l'établissement et, de ce fait, le fonds de roulement va être mobilisé pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement. Ce mécanisme, autorisé par le Ministère en raison de l'inflation, notamment sur l'énergie, devra rester exceptionnel pour que la trajectoire de l'établissement reste soutenable dans le temps.

En outre, une partie de ce fonds de roulement est dite non mobilisable car plusieurs de ses composants correspondent à des engagements pluriannuels ou réglementaires. Il s'agit notamment des provisions, des excédents de la formation continue et des restes à réaliser sur les opérations pluriannuelles (contrats de recherche, contrats d'enseignement, programmes d'investissement, CVEC non mobilisée) et des Partenariats Publics-Privés dont l'impact est décrit ci après.

4.3.3. Le fonds de roulement disponible

Afin de déterminer le fonds de roulement disponible, il est nécessaire de retraiter le fonds de roulement net global de 135,93 M€ attendu à fin 2023. En effet, celui-ci intègre une part mobilisable et une part qui est affectée à la couverture de décaissements futurs (risques divers, dettes à rembourser, opérations en cours) ou à des finalités juridiques définies, qui n'est pas directement mobilisable. Aussi, pour calculer la part dite mobilisable ou disponible, il convient de lui retrancher les éléments suivants :

- Les provisions pour risques et charges,
- Les emprunts et dettes assimilées,
- Les subventions d'investissement qui ont fait l'objet d'un titre de recette global alors que ceux-ci se déroulent sur plusieurs exercices (situation des deux PPP notamment),
- Les investissements à venir non couverts par une subvention d'investissement (autofinancement) ainsi que les financements sur projet, c'est-à-dire, les engagements contractés par l'université pour financer sur fonds propres une partie de l'investissement pour lequel elle reçoit une subvention (cofinancement),
- Le solde des conventions et des contrats en cours qui ont fait l'objet d'un titre de recette global alors que ceux-ci se déroulent sur plusieurs exercices,
- Le montant cumulé des excédents de formation continue des trois dernières années en application de l'article D.714-65 du Code de l'Éducation.

Les éléments portés par les quatre derniers alinéas sont suivis dans le cadre des opérations pluriannuelles dont la comptabilisation des PPP qui impacte le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement est prévu à 169,25 M€, dont 70,28 M€ provenaient de la comptabilisation des PPP.

L'engagement de 84,9 M€ de l'État pour financer les PPP sur la durée des contrats (25 ans) a fait l'objet d'une comptabilisation en tant que ressources sur les exercices 2017 et 2018. En parallèle, l'établissement a procédé à l'inscription de ces biens à l'actif de son bilan. La contrepartie de la comptabilisation des biens à l'actif a consisté en l'inscription d'une dette financière au passif du bilan. Dans ce cas, la part relative à l'investissement de la rémunération versée par l'établissement aux tiers est analysée comme un apurement de la dette financière. A l'échéance du contrat ou du marché, la dette vis-à-vis du tiers sera apurée dans sa totalité. **L'inscription des dettes résiduelles**, qui seront apurées au fur et à mesure du paiement des redevances aux partenaires **et de l'emprunt souscrit auprès de la BEI** (les remboursements en capital venant diminuer la dette lors des paiements) **ont fortement impacté le fonds de roulement de l'établissement à fin 2018.**

Il convient donc de rappeler aux administrateurs qu'une part importante de ce fonds de roulement est dite non mobilisable puisqu'elle correspond à la comptabilisation en ressources de la dette liée à la subvention de l'État pour le financement de la redevance d'investissement des bâtiments « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé » en PPP et de la dette financière (remboursement du capital) liée à l'emprunt effectué auprès de la BEI. **L'établissement finance ainsi, par prélèvement sur fonds de roulement, la redevance résiduelle d'investissement et le remboursement du capital.**

Pour l'exercice 2023, ces deux opérations en PPP impacteront à nouveau négativement le fonds de roulement de l'établissement à hauteur de 3,26 M€. A fin 2023, la part du fonds de roulement dite non mobilisable, car liée aux PPP, est évaluée à 67,02 M€, dont 41,80 M€ pour « Biologie-Santé » et 25,20 M€ pour « MIM-LEM3 ». **Compte-tenu de ces éléments, le fonds de roulement hors PPP est estimé à 68,90 M€ au 31 décembre 2023.**

Concernant les opérations pluriannuelles inscrites au budget rectificatif (cf. tableaux 9 et 10), les restes à réaliser sur les années 2024 et ultérieures sont évalués à 34,95 M€. Ils comprennent principalement les engagements pris sur les programmes d'investissement ainsi que les restes à réaliser sur les contrats de recherche et d'enseignement et les excédents de la formation continue.

Enfin pour déterminer le fonds de roulement disponible, **il faut déduire les provisions inscrites au passif de l'établissement estimées à 12,61 M€ en fin d'exercice** compte-tenu des nouvelles provisions et des reprises sur d'anciennes provisions attendues au budget initial.

- **Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement corrigé de la part non mobilisable issue des PPP et des restes à réaliser sur les opérations pluriannuelles est estimé à 21,3 M€, soit 16% du fonds de roulement total.**
- **Il permet de couvrir seulement 12 jours de charges de fonctionnement (et de personnel) décaissables, et se situe sous le seuil prudentiel de 15 jours. En fin d'exercice 2022 dans le cadre du budget rectificatif, ce ratio était estimé à 14 jours.**

4.3.4. Impact sur le fonds de roulement des opérations pluriannuelles d'investissement autofinancées

Le prélèvement sur le fonds de roulement présenté au budget initial 2023 est la résultante :

- D'une part, de la politique de l'établissement visant à utiliser son fonds de roulement pour financer à la fois ses investissements immobiliers, et ceux des composantes de formation et de recherche par le biais des projets stratégiques. Cette politique de prélèvement est justifiée par le fait que l'établissement disposait d'un fonds de roulement significatif de 104,67 M€ fin 2021 (hors PPP), qui s'est régulièrement apprécié entre 2013 et 2021 ;
- D'autre part, et dans une moindre mesure, par la réalisation de dépenses d'investissement en 2023 provenant de ressources non consommées des exercices antérieurs (autofinancement de composantes, SCSP).

Ces mécanismes ont été rendus possibles dans la mesure où le ratio prudentiel, qui rapporte (en jours) les charges de fonctionnement (et de personnel) décaissables au montant attendu du fonds de roulement dépassait le ratio prudentiel de 15 jours.

Au budget initial 2023, la CAF de l'établissement n'est plus suffisante pour couvrir les investissements non financés par des tiers. A noter que le financement de l'investissement sur fonds propres se fait, soit par mobilisation de la CAF (solde entre les dépenses et les charges, c'est-à-dire les économies de gestion, et le solde entre la dotation aux amortissements et la quote-part reprise au résultat des financements rattachés à ces actifs), soit par prélèvement sur les réserves de l'établissement (fonds de roulement).

En conséquence, il est proposé, au vote du Conseil d'Administration, un prélèvement sur le fonds de roulement au budget principal de 30,06 M€ (hors impact des PPP), qui prend en compte le résultat déficitaire de 8,47 M€.

Le prélèvement sur fonds de roulement permettra de financer les opérations d'investissement votées par le CA et programmées au budget 2023, dont les plus importantes sont :

- **La programmation des opérations relevant du Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2I) pour un prélèvement de 16,11 M€.**
Pour les opérations ayant un impact sur le fonds de roulement, il s'agit :
 - o Des opérations réalisées dans le cadre du Gros-Entretien-Renouvellement pour 5,86 M€ ;
 - o Des travaux d'amélioration énergétique pour 3,61 M€, dont les travaux d'investissement sur l'IUT de Metz pour 1,14 M€ ;
 - o De travaux d'adaptation fonctionnelle pour 2,34 M€ ;
 - o Des surcoûts générés sur l'opération France-Relance, pour 2,10 M€ ;
 - o Des grands projets immobiliers, pour 0,80 M€, dont 0,50 M€ au titre des surcoûts des travaux sur le Campus Carnot-Ravinelle ;
 - o Des opérations de mise en accessibilité pour 0,74 M€.
- **Le financement pour 5,71 M€ des investissements courants des entités (hors opérations pluriannuelles), résultant d'une CAF inférieure aux montants des dépenses courantes d'investissement ;**
- **La programmation pour 1,76 M€ d'investissement liés aux réorganisations bâtimentaires ou travaux d'aménagement, en grande partie financés par les excédents des composantes des années précédentes.** Cela inclut notamment les travaux au CLSH, le déménagement et l'équipement de l'espace Rabelais au Saulcy, des opérations d'aménagement dans les IUT ;

- La programmation pour 1,78 M€ des projets stratégiques d'investissement en soutien direct aux activités de recherche et de formation, qui a fait l'objet du vote du Conseil d'Administration du 25 septembre 2018. Le montant de ces opérations d'investissement pour 2023 s'élève à 1,27 M€ pour les collègiiums, et 0,51 M€ pour les pôles scientifiques ;
- La programmation du Plan Sûreté sur 2023 pour 0,41 M€ (déprogrammé de 2022). Pour mémoire, cette opération vise à renforcer la protection des sites, au moyen de dispositifs de contrôle d'accès, clôtures, barrières, systèmes d'alarme et de vidéoprotection afin de pouvoir procéder aux mesures à mettre en œuvre dans le cadre du plan Vigipirate ;
- Les investissements prévus pour les opérations financées les exercices précédents via le Dialogue Stratégique de Gestion pour 1 M€, dont 0,76 M€ provenant des projets « Convergence du calcul lorrain » et « Entrepôt lorrain pour les données de la recherche » ;
- Les investissements prévus pour le DCML, pour 0,98 M€, dont 0,31 M€ proviennent de recettes de l'État titrées et encaissées en 2021.

Une variation à la baisse du fonds de roulement de 33,3 M€ essentiellement due :

- au programme pluriannuel d'investissement immobilier pour près de 16,1 M€,
- au financement des dépenses courantes de l'investissement (hors OP) pour 5,7 M€ en raison d'une CAF insuffisante,
- au retraitement comptable des PPP pour 3,3 M€.

4.4. L'évolution du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est un indicateur important. Il représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité de l'établissement. Le BFR d'une université est structurellement négatif parce que les encaissements précèdent globalement les décaissements, c'est-à-dire que l'on encaisse plus vite que l'on ne dépense.

Toutefois, pour l'Université de Lorraine, le niveau du BFR attendu au 31 décembre 2023 est de 49,61 M€. Par rapport à 2022, le BFR augmente de 13,68 M€.

Exercices (en M€ au 31/12)	2017	2018	2019	2020	2021 ⁽¹⁾	2022 Budget initial	2022 Budget rectificatif	2023 Budget initial
Besoin en fonds de roulement (BFR)	25,495	63,917	72,447	69,064	62,684	73,649	35,924	49,608

⁽¹⁾ : Les données 2021 ont été corrigées pour tenir compte de la situation de la trésorerie restant à reverser à la fondation ID+Lorraine suite à la clôture des comptes de la fondation NIT au 31/12/2021.

Le niveau du besoin en fonds de roulement est actuellement fortement positif compte tenu de l'inscription en ressources de financement de la dotation de l'État qui a permis de garantir le financement des deux PPP. Cette subvention de l'État est réduite chaque année par l'apurement de nos dettes financières, à l'inverse de ce qui se passe au fonds de roulement (cf. point 4.3.3).

On peut noter que le besoin en fonds de roulement serait négatif sans la comptabilisation des PPP et qu'il se situerait aux alentours de - 17,41 M€, traduisant le fait que les activités ont tendance à générer un excédent de fonds de roulement, à savoir que l'établissement encaisse plus vite qu'il ne dépense. Toutefois, sur l'exercice 2023, on attend une augmentation du besoin en fonds de roulement, ce qui indique que celui-ci vient dégrader la trésorerie de l'établissement. Cela provient essentiellement du fait que l'établissement va réaliser des dépenses sur des projets sur lesquels il a déjà perçu d'importantes avances en 2021 (PIA, MUNDUS, PACTE, CPER, France Relance) qui avaient diminué alors le besoin en fonds de roulement en 2021 et 2022.

4.5. La soutenabilité budgétaire

A l'échelle annuelle, la soutenabilité du budget s'apprécie par le solde budgétaire, l'analyse de l'équilibre financier à travers les variations du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie, ainsi que par le niveau de trésorerie lié aux opérations fléchées. En effet, la soutenabilité correspond au croisement de la pérennité (engagements et fonds de roulement) et de la faisabilité (solde budgétaire et trésorerie). Le tableau ci-après reprend ces principaux éléments.

	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Variation par rapport au BR 2022
Solde budgétaire (SB)	23,958	-25,490	18,529	-43,303	-61,832
Solde des opérations non budgétaires	-3,984	-4,969	-0,600	-3,701	-3,101
Variation du fonds de roulement (Δ FR)	14,923	-19,494	-8,832	-33,320	-24,488
Variation du besoin en fonds de roulement (Δ BFR)	-4,428	10,964	-26,760	13,684	40,445
Variation de la trésorerie (Δ T)	19,350	-30,458	17,928	-47,004	-64,933

En comparaison au budget rectificatif 2022 ou du compte financier 2021, les indicateurs financiers se détériorent fortement. Cette dégradation est renforcée par la présentation d'un résultat déficitaire de 8,5 M€ et d'une CAF en baisse et qui s'élève à seulement 4,2 M€.

Le fort impact de la hausse des coûts des fluides, ainsi que le poids toujours élevé du GVT entraîne une forte dégradation de l'ensemble des indicateurs financiers.

Au niveau des dépenses, l'augmentation des dépenses (crédits de paiement) de fonctionnement et de personnel (+15,1 M€ et +22 M€ respectivement) conjuguée à une baisse des encaissements attendus en 2023 (-15,2 M€), notamment au niveau des subventions hors SCSP détériore fortement le solde budgétaire. En comptabilité générale, la variation est moins marquée dans la mesure où une partie de la hausse de ces charges provient de nouveaux projets financés. Ainsi, les mêmes subventions sont attendues en hausse en comptabilité générale, dans la mesure où celles-ci sont comptabilisées au fur et

à mesure de la réalisation des dépenses qui conditionnent leur octroi. Cela entraîne en revanche une augmentation du besoin en fonds de roulement au budget initial de 2023.

Pendant, il n'existe au budget initial aucun effet masquant sur la situation financière de l'établissement, qui se dégrade encore davantage du fait de charges courantes de fonctionnement toujours plus hautes. Il faut relever que la hausse des charges entraîne de surcroît un accroissement du taux de rigidité des dépenses. Ainsi, 82,4 % des ressources (produits encaissables) sont utilisés pour couvrir les dépenses de personnels, le seuil d'alerte étant fixé à 83%.

En partant d'une trésorerie estimée à 133,3 M€ au 1^{er} janvier 2023, la trésorerie à fin 2023 est ainsi estimée à 86,3 M€ (- 47 M€). En revanche, si on tient compte des exercices précédents qui avaient vu la trésorerie s'accumuler du fait de versements d'avances, la baisse de trésorerie est de seulement de 9,7 M€ entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 et prend mieux en compte le décalage des dépenses sur de nombreuses opérations pluriannuelles de 2021 à 2023 (PACTE, CPER, LUE, Plan France Relance). Bien que l'augmentation des coûts des fluides explique une grande partie de la dégradation des indicateurs financiers en 2023, d'autres raisons endogènes à l'établissement, masquées les années passées (par la baisse des coûts liées à la crise sanitaire, l'augmentation des ressources d'apprentissage et des DIEEC, l'impact de LUE pérennisé, la compensation par l'État des surcoûts fluides de 2023 en avance de phase), expliquent également cette situation (coût du parc immobilier, GVT non financé). Le budget rectificatif est soutenable et ne porte aucun risque d'insolvabilité pour l'établissement. Néanmoins, il faut rappeler que ce niveau de trésorerie est essentiellement dû à des versements qui sont accordés à titre d'avance, pour des dépenses à venir sur les prochains exercices. Ainsi compte tenu de la part importante de la trésorerie qui est affectée à des projets, il conviendra de porter une vigilance accrue sur le niveau de la trésorerie non affectée.

Au vu de ces éléments, l'absorption du déficit prévu en 2023 est soutenable à moyen terme malgré les fortes variations d'encaissements et de décaissements prises en compte. A fin 2023, la trésorerie disponible de l'établissement permettrait de couvrir 48 jours de charges décaissables de fonctionnement, le seuil d'alerte étant fixé à 30 jours.

La situation présentée pour le budget initial nécessite néanmoins une grande vigilance, ainsi que des actions correctives, étant donné le prélèvement attendu de 30 M€ (hors PPP) sur le fonds de roulement, associé à un résultat déficitaire de 8,5 M€, une CAF à 4,2 M€ qui ne permet pas de financer les dépenses courantes d'investissement, un solde budgétaire déficitaire de 43,3 M€, ainsi qu'à un prélèvement de trésorerie de 47 M€ à fin 2023. Bien que l'établissement soit en capacité de prendre en charge l'ensemble des surcoûts, il devra tout de même trouver des pistes pour limiter la dégradation de sa situation financière.

En conclusion, et dans le cadre d'une analyse à moyen terme, il convient d'analyser l'impact des opérations pluriannuelles inscrites au budget initial 2023 sur les années 2024 et suivantes. En effet, l'établissement doit s'assurer d'être en capacité de couvrir les décalages de trésorerie infra-annuels, mais également dans le temps. Pour ce faire, une maîtrise budgétaire forte des plans de financement est indispensable. Il convient également de souligner qu'un certain nombre d'opérations pluriannuelles font l'objet d'un autofinancement de l'établissement, soit par le biais de ces recettes globalisées, soit par prélèvement sur sa trésorerie via le recours au fonds de roulement pour les projets d'investissement.

Tous les décalages sur les opérations pluriannuelles engagées sont retracés dans les tableaux 9 et 10. Ces tableaux, présentés dans le cadre du budget initial, sont identiques à ceux du budget rectificatif 2022, les deux étant soumis au même Conseil d'Administration.

Le tableau ci-dessous montre l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie de l'établissement en intégrant notamment la partie non budgétaire (lignes e et f) relative aux opérations des deux PPP. Ce retraitement permet de calculer l'impact réel en trésorerie de ces deux opérations.

Impact des opérations pluriannuelles (OP) sur la trésorerie	2023	2024	2025	2026 et ultérieures
Trésorerie de l'établissement en début d'exercice (a)	133,324	86,319	59,617	55,137
Recettes budgétaires sur OP (b)	90,381	37,130	34,199	126,694
Dépenses budgétaires sur OP (c)	128,448	62,235	37,056	109,516
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations pluriannuelles (d) = (b) - (c)	-38,067	-25,106	-2,857	17,178
Opérations de trésorerie portant sur le remboursement du capital de l'emprunt BEI des OP (PPP) (e)	1,572	1,597	1,622	31,522
Position de financement des OP en fin d'exercice (f) = (d) - (e)	-39,639	-26,703	-4,479	-14,344
Impact sur la trésorerie hors OP (g)	-7,365			
TRESORERIE AU 31/12 (a) + (f) + (g)	86,319	59,617	55,137	40,794

Au vu de la programmation actuelle, le budget reste soutenable. En effet, on peut signaler qu'à fin 2023, le montant de la trésorerie finale (86,3 M€) augmenté des restes à encaisser sur les opérations pluriannuelles (198 M€), sera supérieur au montant des restes à payer (49,9 M€) augmenté des restes à engager sur les opérations pluriannuelles (158,9 M€) et du montant du capital restant dû sur le prêt BEI (34,7 M€), traduisant ainsi la soutenabilité sur le long terme des engagements pris par l'établissement et du budget présenté.

Parmi ces sommes qui vont sortir de la trésorerie, il faut se remémorer que les composantes ont, sous l'effet de la hausse de leurs recettes, déporté une partie de leurs moyens sur des opérations d'investissements en auto ou cofinancement, qui vont avoir un impact sur la trésorerie. Cela pourrait à terme limiter les marges de manœuvre de l'établissement si les apports en année N venaient à ne plus compenser l'utilisation des moyens issus des exercices précédents au cours de ladite année N.

La trésorerie dite disponible de l'établissement, car non affectée à une opération pluriannuelle, est donc estimée à 40,8 M€, ce qui permettrait de couvrir les charges de fonctionnement de 23 jours, soit sous le seuil d'alerte de 30 jours. Il est à noter que ce ratio était de 31 jours au compte financier 2021, ce qui traduit d'une part l'augmentation de l'affectation du poids de la trésorerie composée de ces projets sur lesquels l'établissement s'est engagé, et d'autre part l'augmentation de ses charges, sans que l'augmentation des ressources ne permette de le compenser.

Ces montants ne tiennent cependant pas compte de l'impact du GVT et des fluides qui ne seraient pas financés par des aides de l'État en 2024 et après, et part également du postulat que l'établissement sera en capacité de financer a minima ses dépenses courantes de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas dans la situation présentée au budget initial, avec un déficit de 5,2 M€ sur le fonctionnement courant.

Si de nouveaux projets ont vocation à être notifiés à l'établissement, les avances reçues à ce moment permettront de lisser l'impact sur la trésorerie de l'établissement sur les projets plus anciens toujours en cours, cependant la trajectoire pourrait devenir plus problématique si une baisse des projets, et donc des subventions était constatée.

Compte tenu de la baisse attendue des moyens sur l'apprentissage en raison du plafonnement des coûts contrats, mais également en raison de la fin du dispositif « 1 jeune1solution », cela pourrait entraîner une baisse des ressources non affectées de l'établissement, alors même que ses dépenses de fonctionnement (fluides, GVT, inflation) et d'investissement augmentent mécaniquement. L'établissement pourrait ainsi être pris dans un effet ciseau avec des dépenses en hausse, tandis que les recettes se stabiliseraient, voire baisseraient. L'établissement devra également s'assurer du caractère pérenne du niveau de ses subventions. Bien qu'une augmentation des moyens de l'ANR soit actée, il est important que cette augmentation ne vienne pas seulement compenser une baisse qui pourraient survenir au niveau des projets européens et CPER.

Si ces moyens nouveaux, qui viennent financer des projets (PIA, PEPR, CPER, dotation LUE) sont essentiels pour que l'établissement reste compétitif, ceux-ci n'ont aujourd'hui pas vocation à prendre en charge des dépenses courantes de l'établissement, lesquelles sont en constante augmentation.

Si la prévision actuelle est soutenable compte tenu du niveau de trésorerie, la trajectoire présentée au budget initial ne peut être qualifiée de soutenable. C'est pour cette raison que l'établissement va devoir réfléchir à réformer son modèle économique, revoir la manière de contenir l'augmentation de ses dépenses courantes, et développer son activité génératrice de nouvelles recettes afin de rester dans un cycle vertueux, où ce dernier a la capacité de réaliser des investissements stratégiques et/ou nécessaires pour remplir au mieux ses missions de service public à l'égard de ses usagers et de la société.

La situation de l'établissement présentée dans ce budget n'est pas porteuse de risque d'insolvabilité à trois ans, même si la trajectoire actuelle de hausse des coûts, si elle se poursuit et n'est pas compensée, pourrait remettre en question cette affirmation.

La trajectoire financière ne s'est pas dégradée lors des exercices précédents comme prévue initialement, du fait :

- Pour 2021, de dépenses en baisse en raison de la crise sanitaire, conjuguée à une forte hausse des ressources notamment de l'apprentissage ;
- Pour 2022, en raison de l'impact de la dévolution de LUE, qui a permis de dégager un excédent sur l'exercice, et du préfinancement par l'État de dépenses 2023 (fonds de compensation fluides versé par anticipation notamment).

Ces opérations ont toutefois eu des effets masquants sur la situation financière de l'établissement les années précédentes, mis en lumière en 2023, qu'il conviendra de corriger en procédant à une refonte du modèle économique.

Le budget initial 2023

PRESENTATION DU DOCUMENT BUDGETAIRE

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'organisme. Le budget doit respecter les grands principes des finances publiques. La budgétisation des crédits s'appuie sur leurs règles de consommation

Les crédits inscrits au budget sont constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiements (CP), les autorisations d'engagement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice, et les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice (article 180 du décret GBCP¹). Les recettes sont inscrites au budget pour leur montant prévisionnel.

L'élaboration et l'exécution du budget en AE/CP supposent une programmation budgétaire. La logique de pilotage portée par le décret GBCP induit la mise en place au sein des organismes d'un processus de programmation budgétaire et de son éventuelle actualisation, par lequel ils planifient les moyens nécessaires à la réalisation de leur activité. Pour apporter une visibilité à moyen terme, la programmation doit être pluriannuelle. La programmation pluriannuelle permet de planifier les dépenses sur une durée dépassant celle d'un exercice, jusqu'au dénouement des dépenses considérées. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle, le budget annuel de l'organisme correspond à la partie de la programmation correspondant à l'exercice considéré.

L'article 175 du décret GBCP prévoit que le budget comprenne :

1. Les autorisations budgétaires constituées des autorisations d'emplois, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant ;
2. Un tableau présentant l'équilibre financier résultant, d'une part, du solde budgétaire mentionné au 1°, d'autre part des opérations de trésorerie définies à l'article 196 ;
3. Un compte de résultat prévisionnel et un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Ces prévisions sont présentées conformément aux normes établies pour la comptabilité générale, mentionnées à l'article 54.

1. Autorisations budgétaires

Par le vote des autorisations budgétaires, l'organe délibérant fixe la limite supérieure des emplois de l'organisme et des dépenses pouvant être engagées juridiquement (autorisations d'engagement) et payées (crédits de paiement) sur l'exercice. Il se prononce également sur les prévisions de recettes et sur le solde budgétaire, représentant la différence entre les prévisions de recettes et les crédits de paiement de l'exercice.

2. Tableau d'équilibre financier

A côté des autorisations budgétaires, l'organe délibérant vote également un tableau présentant l'équilibre financier, qui permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice. Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie (remboursements d'emprunts, opérations au nom et pour le compte de tiers, autres décaissements et encaissements sur compte de tiers, gérés en comptes de tiers par l'organisme pour son propre compte).

Le tableau d'équilibre financier retrace ainsi les moyens financiers de couverture d'un solde budgétaire déficitaire par l'excédent résultant des opérations de trésorerie, ou les besoins d'utilisation d'un solde budgétaire excédentaire. Il permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement ; de l'organisme, que ce soit par prélèvement (ou abondement) de la trésorerie ou par recours à l'emprunt (ou remboursement).

¹ décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Budget initial - Exercice 2023

3. Etats relatifs à la situation patrimoniale

Enfin, l'organe délibérant vote un compte de résultat prévisionnel, la capacité d'autofinancement qui en découle, et un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, apportant une vision complémentaire aux autorisations budgétaires et au tableau d'équilibre financier.

Ces deux derniers états en comptabilité budgétaire apportent en effet une vision du bas de bilan (trésorerie) tandis que les états en comptabilité générale apportent une vision du haut de bilan (fonds de roulement).

L'élaboration d'un budget rectificatif permet d'enregistrer les modifications des autorisations et des prévisions apportées en cours d'exercice budgétaire afin d'ajuster le budget initial. Aux termes de l'article 177 du décret GBCP, les budgets rectificatifs sont préparés, votés et approuvés dans les mêmes conditions que le budget initial.

Les crédits étant limitatifs et spécialisés par enveloppe (personnel, fonctionnement et investissement), toute modification du montant des enveloppes approuvée en budget initial suppose le vote préalable de l'organe délibérant d'un budget rectificatif, à l'exception des mouvements intervenant dans le cadre de la fongibilité asymétrique.

A noter que depuis le passage à la GBCP, l'établissement s'était doté d'une enveloppe « Recherche » permettant de suivre l'ensemble des opérations pluriannuelles de la mission recherche au sein d'une enveloppe limitative dédiée. Le suivi particulier des dépenses budgétaires relevant cette enveloppe est arrêté à compter du budget initial 2023 compte-tenu des contraintes de gestion et des difficultés de compréhension engendrées eu égard au peu de bénéfices apportés. La limitativité des crédits doit désormais s'apprécier uniquement au sein de chacune des enveloppes budgétaires (personnel, fonctionnement et investissement).

Le dossier de présentation du budget rectificatif est identique à celle du dossier de budget initial et comprend les tableaux suivants :

- Tableau 1 : Autorisations d'emplois (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 2 : Autorisations budgétaires (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine ;
- Tableau 4 : Equilibre financier (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers ;
- Tableau 6 : Situation patrimoniale (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 7 : Plan de trésorerie ;
- Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées ;
- Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (pour vote de l'organe délibérant) ;
- Tableau 10 : Opérations pluriannuelles détaillées et programmation.

Les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9 sont soumis au vote du conseil d'administration ; les tableaux 3, 5, 7, 8 et 10 sont obligatoirement présentés à l'organe délibérant pour son information, afin d'éclairer et de justifier les tableaux soumis au vote.

Depuis le budget initial 2022, le budget de l'établissement de l'Université ne comprend plus de budget annexe suite à la dissolution de la Fondation NIT et au transfert de ces actifs à la Fondation ID+ Lorraine.

Enfin, Le budget rectificatif est accompagné d'une note de présentation établie par l'ordonnateur, destinée à éclairer les membres du conseil d'administration sur la nature et les enjeux des décisions soumises à leur approbation.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement au budget initial 2023

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catégories d'emplois		Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat* (A)		Emplois financés hors SCSP (B)		Global (C) = (A) + (B)	
				Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023
				En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	2 939	2 937			2 939	2 937	
		CDI	7	7	33	33	40	40	
	Non permanents	CDD	698	705	447	515	1 145	1 220	
S/total EC				3 644	3 649	480	548	4 124	4 197
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-	-			-	-
BIATSS	Permanents	Titulaires	2 202	2 202			2 202	2 202	
		CDI	150	150	218	218	368	368	
	Non permanents	CDD	227	227	432	494	659	721	
S/total Biatoss				2 579	2 579	650	712	3 229	3 291
Totaux				6 223	6 228	1 130	1 260	7 353	7 488
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat				6 223	6 228			Plafond global des emplois voté par le CA**	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

**Tableau 2 : Autorisations budgétaires
Budget initial 2023**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPENSES						
	Budget initial 2022 voté le 14/12/2021		Budget rectificatif 2022 présenté au CA du 13/12/2022		Budget initial 2023 présenté au CA du 13/12/2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enveloppes	613 058 051	635 352 055	627 678 047	632 668 323	688 441 541	719 782 497
Personnel	491 066 446	491 066 446	495 443 876	495 443 876	535 500 000	535 500 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>139 596 011</i>	<i>139 596 011</i>	<i>140 220 000</i>	<i>140 220 000</i>	<i>141 400 000</i>	<i>141 400 000</i>
Fonctionnement	88 364 259	88 004 522	92 132 764	86 663 058	114 110 432	117 178 131
Investissement	33 627 346	56 281 087	40 101 407	50 561 389	38 831 109	67 104 366
Enveloppes projet de recherche	43 695 688	46 276 638	41 460 479	40 482 298	X	
Personnel	20 733 554	20 733 554	18 056 124	18 056 124		
Fonctionnement	16 985 256	18 529 341	16 239 013	15 421 128		
Investissement	5 976 878	7 013 743	7 165 342	7 005 046		
TOTAL DES DÉPENSES	656 753 739	681 628 693	669 138 526	673 150 621		

RECETTES			
Budget initial 2022 voté le 14/12/2021	Budget rectificatif 2022 présenté au CA du 13/12/2022	Budget initial 2023 présenté au CA du 13/12/2022	
592 496 870	612 345 181	608 219 968	Recettes globalisées
501 524 571	509 798 144	519 268 043	Subvention pour charges de service public
1 185 655	1 235 553	1 369 174	Autres financements de l'Etat
3 710 000	2 714 107	3 800 000	Fiscalité affectée
21 593 952	23 274 009	14 001 233	Autres financements publics
64 482 692	75 323 368	69 781 518	Recettes propres
63 642 111	79 334 264	68 259 567	Recettes fléchées
23 327 435	27 243 227	14 883 371	Financements de l'Etat fléchés
37 700 419	50 688 714	52 805 657	Autres financements publics fléchés
2 614 257	1 402 323	570 539	Recettes propres fléchées
656 138 981	691 679 445	676 479 535	TOTAL DES RECETTES

Solde budgétaire (excédent)		-	18 528 824		-
--	--	---	-------------------	--	---

25 489 712	-	43 302 962	Solde budgétaire (déficit)
-------------------	---	-------------------	---------------------------------------

(a) le budget rectificatif n°1 correspond au total des données du budget initial et du budget rectificatif

**Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine
Budget initial 2023**

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des dépenses par destination

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Programme 150 - FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	527 823 539	527 823 539	111 540 411	114 658 000	38 240 159	66 615 866	677 604 109	709 097 405
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	154 589 949	154 589 949	13 128 111	12 734 582	5 868 660	6 744 117	173 586 720	174 068 648
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	114 367 595	114 367 595	12 586 168	12 927 639	3 614 724	4 022 000	130 568 487	131 317 234
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	1 034 047	1 034 047	470 000	470 000	-	-	1 504 047	1 504 047
D105 - Bibliothèques et documentation	11 330 399	11 330 399	2 762 260	2 852 595	67 000	163 000	14 159 659	14 345 994
D106 - Recherche univ. en sciences de la vie, biotechnologie et santé	28 406 913	28 406 913	4 899 100	6 028 399	1 434 329	2 234 069	34 740 342	36 669 381
D107 - Recherche univ. en mathématiques, STIC, micro et nanotechnologies	31 069 106	31 069 106	2 753 410	3 157 719	744 731	750 731	34 567 247	34 977 556
D108 - Recherche univ. en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	51 653 029	51 653 029	6 593 430	7 546 279	2 779 469	3 536 024	61 025 928	62 735 332
D109 - Recherche univ. en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	-	-	-	-	-
D110 - Recherche univ. en sc. de la terre, de l'univers et de l'environnement	10 192 312	10 192 312	1 931 770	2 256 992	680 446	833 662	12 804 528	13 282 966
D111 - Recherche univ. en sciences de l'homme et de la société	44 697 066	44 697 066	2 064 572	2 289 464	199 155	580 285	46 960 793	47 566 815
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	11 560 829	11 560 829	10 078 588	10 049 562	2 261 863	1 466 411	23 901 280	23 076 802
D113 - Diffusion des savoirs et musées	324 899	324 899	- 499 349	- 466 749	10 000	10 000	- 164 450	- 131 850
D114 - Immobilier	10 120 322	10 120 322	40 977 914	40 902 335	17 939 779	41 660 522	69 038 015	92 683 179
D115 - Pilotage et support	58 477 073	58 477 073	13 794 437	13 909 183	2 640 003	4 615 045	74 911 513	77 001 301
Programme 231 - VIE ETUDIANTE	7 676 461	7 676 461	2 570 021	2 520 131	590 950	488 500	10 837 432	10 685 092
D201 - Aides directes aux étudiants	-	-	3 600	3 600	-	-	3 600	3 600
D202 - Aides indirectes	14 640	14 640	-	-	-	-	14 640	14 640
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	7 661 821	7 661 821	2 566 421	2 516 531	590 950	488 500	10 819 192	10 666 852
Total	535 500 000	535 500 000	114 110 432	117 178 131	38 831 109	67 104 366	688 441 541	719 782 497

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

**Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine
Budget initial 2023**

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des recettes par origine

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	519 268 043					-			519 268 043
Droits d'inscription					14 985 000			-	14 985 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					33 320 785			-	33 320 785
Taxe d'apprentissage					2 800 000			-	2 800 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR					500 026			-	500 026
Valorisation					4 760 636			-	4 760 636
ANR investissements d'avenir				403 383			17 916 271		18 319 654
ANR hors investissements d'avenir				1 052 052			4 486 353		5 538 405
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				3 361 917			6 101 547		9 463 464
Subventions d'exploitation et financement des actifs - UE				4 202 597			19 547 200		23 749 797
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		1 369 174		4 981 284	1 151 945	14 883 371	4 754 286	451 556	27 591 616
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		-		-	118 800		-	12 500	131 300
Autres recettes			3 800 000	-	12 144 326		-	106 483	16 050 809
Total	519 268 043	1 369 174	3 800 000	14 001 233	69 781 518	14 883 371	52 805 657	570 539	676 479 535

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	-43 302 962
-----------------------------------	--------------------

**Tableau 4 : Équilibre financier
Budget initial 2023**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Budget initial 2023	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2022	
Solde budgétaire (déficit)	25 489 712	0	43 302 962	0	18 528 824	0	Solde budgétaire (excédent)
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements	1 548 217	1 555 687	1 572 392	1 198	11 664	3 464	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	13 338 416	10 301 442	12 093 342	9 963 037	11 994 589	10 614 441	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	700 000	749 516	0	0	0	0	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	41 076 345	12 606 645	56 968 696	9 964 235	30 535 077	10 617 905	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
ABONDEMENT de la trésorerie	0	17 928 432	0	47 004 461	0	30 458 440	PRELEVEMENT de la trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	0	13 249 082	0	14 902 134		18 964 753	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	0	4 679 350		32 102 327		11 493 687	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	41 076 345	30 535 077	56 968 696	56 968 696	30 535 077	41 076 345	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers - Budget initial 2023

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Agence Régionale de la Santé	47310000	DEPLACEMENTS SSES	2 000	
Communauté Européenne	47310000	PERCCOM5-2017/2019	22 500	
ANR PIA	47310000	Projet PLEIADES	108 000	
Région Grand Est	47310000	PACTE 2 Projet SOUDAGE	122 014	45 755
Région Grand Est	47310000	PACTE 2 Projet INDICO	15 850	
Communauté Européenne	47310000	Erasmus Mundus Densys	380 378	
Communauté Européenne	47310000	Projet GENIAL	476 200	
ANR	47310000	France Relance R&D - Soutien à l'emploi	247 972	
INSERM	47310000	PROJET EXIST	144 082	
ANR	47310000	Projet PEPR DEFMAL	1 116 232	558 116
Coordination subvention OTAN	47310000	Projet CERTAIN	47 699	
Institut National du Cancer	47310000	Projet Rxnanobrain	109 668	
Agence Europe Education Formation	47310000	HERAWS Erasmus +	100 000	
Agence Europe Education Formation	47310000	NETWORKS Erasmus +	128 000	
Agence Europe Education Formation	47310000	MILLION OF ERASMUS	85 868	64 608
ANR PIA	47310000	LUE Perennisé Labex Arbre	594 059	594 059
ANR	47310000	Projet Ora-NEAT	91 837	91 837
Communauté Européenne	47310000	Projet PULSATEC	85 000	85 000
CDC	47310000	Projet E-FRAN	39 678	39 678
MESRI	46710000	Bourses AMI	820 000	1 212 400
Sous-Total Opérations au nom et pour le compte de tiers			4 737 037	2 691 453
Opérations de TVA	44500000	TVA	7 356 305	7 271 584
Autres opérations sur comptes de tiers			0	0
TOTAL			12 093 342	9 963 037

**Tableau 6 : Situation patrimoniale
Budget initial 2023**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Ecart entre BI et BR	PRODUITS	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Ecart entre BI et BR
Personnel	504 800 000	508 200 000	526 800 000	18 600 000	Subventions de l'Etat (SCSP)	501 524 571	509 798 144	519 268 043	9 469 899
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	139 232 228	140 220 000	141 400 000	1 180 000	Fiscalité affectée	3 710 000	3 710 000	3 800 000	90 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	154 138 884	149 816 000	165 529 547	15 713 547	Autres subventions	60 531 111	54 938 424	62 555 564	7 617 140
					Autres produits	92 582 378	100 469 432	98 235 940	-2 233 492
TOTAL DES CHARGES	658 938 884	658 016 000	692 329 547	34 313 547	TOTAL DES PRODUITS	658 348 060	668 916 000	683 859 547	14 943 547
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice</i>	0	10 900 000	0		<i>Résultat prévisionnel : perte</i>	590 824	0	8 470 000	19 370 000
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	658 938 884	668 916 000	692 329 547	34 313 547	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	658 938 884	668 916 000	692 329 547	34 313 547

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Ecart entre BI et BR
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	-590 824	10 900 000	-8 470 000	-19 370 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	47 320 513	40 761 832	41 920 398	1 158 566
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 123 372	2 909 505	2 659 396	-250 109
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	4 468	20 000	31 000	11 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	96 592	32 028	32 500	472
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	27 132 938	26 374 457	26 566 619	192 162
= CAF ou IAF*	17 381 256	22 365 842	4 222 883	-18 142 959

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement
Budget initial - Exercice 2023

**Tableau 6 : Situation patrimoniale
Budget initial 2023**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Ecart entre BI et BR	RESSOURCES	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023	Ecart entre BI et BR
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	17 381 256	22 365 842	4 222 883	-18 142 959
Investissements	34 477 331	56 019 477	65 410 584	9 391 107	Financement de l'actif par l'Etat	6 503 688	14 780 694	20 794 476	6 013 782
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	11 676 298	13 133 592	10 296 083	-2 837 509
Autres dépenses		0	0	0	Autres ressources	105 164	32 028	32 500	472
Remboursement des dettes financières	2 936 324	3 136 343	3 256 556	120 213	Augmentation des dettes financières	0	11 664	1 198	-10 466
TOTAL DES EMPLOIS	37 413 656	59 155 820	68 667 140	9 511 320	TOTAL DES RESSOURCES	35 666 406	50 323 820	35 347 140	-14 976 680
AUGMENTATION du FONDS DE ROULEMENT	-	-	-	-	DIMINUTION du FONDS DE ROULEMENT	1 747 249	8 832 000	33 320 000	24 488 000

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Budget initial 2022	Budget rectificatif 2022	Budget initial 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (+) ou PRELEVEMENT (-)	-19 494 002	-8 832 000	-33 320 000
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-4 299 705	-26 760 432	13 684 461
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT ou RELEVEMENT	-30 458 440	17 928 432	-47 004 461
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	158 585 561	169 247 564	135 927 564
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	73 648 767	35 923 897	49 608 358
Niveau de la TRESORERIE	84 936 795	133 323 667	86 319 206

**Tableau 7 : Plan de trésorerie
Budget initial 2023**

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	133 323 667	220 747 537	175 028 698	126 205 515	211 529 181	171 197 891	122 599 527	254 683 437	204 496 805	159 781 730	187 068 615	141 694 013	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	135 114 500	4 292 000	5 010 500	135 417 500	4 631 500	4 887 000	192 074 000	5 645 000	7 120 000	88 185 043	12 725 000	13 117 925	608 219 968
Subvention pour charges de service public	129 162 500		654 500	129 162 500	654 500	0	181 482 000	0	0	78 152 043	0	0	519 268 043
Autres financements de l'Etat	10 000	15 000	35 000	20 000	40 000	90 000	50 000	20 000	10 000	250 000	425 000	404 174	1 369 174
Fiscalité affectée	1 130 000						2 670 000						3 800 000
Autres financements publics	1 423 000	295 000	543 000	2 000 000	824 000	621 000	1 860 000	229 000	435 000	2 031 000	1 722 000	2 018 233	14 001 233
Recettes propres	3 389 000	3 982 000	3 778 000	4 235 000	3 113 000	4 176 000	6 012 000	5 396 000	6 675 000	7 752 000	10 578 000	10 695 518	69 781 518
Recettes budgétaires fléchées	4 419 000	4 383 000	4 439 500	5 358 000	10 058 500	3 581 000	3 850 500	2 053 000	5 285 577	6 382 294	8 653 000	9 796 196	68 259 567
Financements de l'Etat fléchés	1 684 000	195 000	772 500	2 300 000	4 722 500	150 000	772 500	0	2 254 577	1 602 294	110 000	320 000	14 883 371
Autres financements publics fléchés	2 675 000	4 158 000	3 632 000	3 018 000	5 286 000	3 361 000	3 053 000	2 043 000	2 988 000	4 760 000	8 478 000	9 353 657	52 805 657
Recettes propres fléchées	60 000	30 000	35 000	40 000	50 000	70 000	25 000	10 000	43 000	20 000	65 000	122 539	570 539
Opérations non budgétaires	272	272	272	148	88	68	33	45	0	0	0	0	1 198
Emprunts : encaissements en capital													0
Prêts : encaissements en capital	272	272	272	148	88	68	33	45	0	0	0	0	1 198
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	2 005 539	168 522	480 398	1 280 464	945 468	723 987	1 942 848	165 424	309 856	1 283 823	325 676	331 033	9 963 037
TVA encaissée	2 005 539	122 767	116 678	1 188 626	96 788	129 928	1 384 732	165 424	205 571	1 198 823	325 676	331 033	7 271 584
Dispositifs d'intervent* pour compte de tiers : encaissements		45 755	363 720	91 838	848 680	594 059	558 116		104 285	85 000			2 691 453
Autres encaissements d'opérat* gérées en compte de tiers													0
TOTAL	141 539 311	8 843 794	9 930 670	142 056 112	15 635 556	9 192 055	197 867 381	7 863 469	12 715 433	95 851 160	21 703 676	23 245 154	686 443 770
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	47 507 000	48 357 000	52 528 000	50 260 000	48 648 000	50 853 000	56 714 000	53 055 000	49 847 000	56 579 000	56 644 000	65 628 796	636 620 796
Personnel	39 386 000	40 666 000	41 078 000	39 935 000	40 125 000	41 710 000	48 336 000	46 283 000	39 925 000	42 830 000	42 310 000	49 133 177	511 717 177
Fonctionnement	6 358 000	6 047 000	9 479 000	8 793 000	6 714 000	6 838 000	6 432 000	5 460 000	7 148 000	9 480 000	9 011 000	10 135 308	91 895 308
Investissement	1 763 000	1 644 000	1 971 000	1 532 000	1 809 000	2 305 000	1 946 000	1 312 000	2 774 000	4 269 000	5 323 000	6 360 311	33 008 311
Dépenses sur recettes fléchées	5 191 000	5 425 000	5 526 000	5 272 000	6 590 000	5 604 000	7 594 000	4 604 000	6 364 000	9 960 000	9 212 000	11 819 701	83 161 701
Personnel	2 685 000	1 973 000	1 872 000	1 824 000	1 826 000	1 795 000	2 524 000	1 716 000	1 581 000	1 603 000	1 755 000	2 628 823	23 782 823
Fonctionnement	1 226 000	1 390 000	2 587 000	1 615 000	1 704 000	1 505 000	1 667 000	920 000	2 024 000	2 819 000	3 650 000	4 175 823	25 282 823
Investissement	1 280 000	2 062 000	1 067 000	1 833 000	3 060 000	2 304 000	3 403 000	1 968 000	2 759 000	5 538 000	3 807 000	5 015 055	34 096 055
Opérations non budgétaires	390 817	0	0	392 334	0	0	393 856	0	0	395 385	0	0	1 572 392
Emprunts : remboursements en capital	390 817			392 334			393 856			395 385			1 572 392
Prêts : décaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	1 026 624	780 633	699 853	808 112	728 846	1 333 419	1 081 615	391 100	1 219 508	1 629 890	1 222 278	1 171 464	12 093 342
TVA décaissée	408 508	438 133	556 154	518 444	530 982	514 987	545 415	381 100	590 392	915 831	892 573	1 063 786	7 356 305
Dispositifs d'intervent* pour compte de tiers : décaissements	618 116	342 500	143 699	289 668	197 864	818 432	536 200	10 000	629 116	714 059	329 705	107 678	4 737 037
Autres décaissements d'opérat* gérées en compte de tiers													0
TOTAL	54 115 441	54 562 633	58 753 853	56 732 446	55 966 846	57 790 419	65 783 471	58 050 100	57 430 508	68 564 275	67 078 278	78 619 961	733 448 231
SOLDE DU MOIS	87 423 870	-45 718 839	-48 823 183	85 323 666	-40 331 290	-48 598 364	132 083 910	-50 186 631	-44 715 075	27 286 885	-45 374 602	-55 374 807	-47 004 461
SOLDE CUMULE	220 747 537	175 028 698	126 205 515	211 529 181	171 197 891	122 599 527	254 683 437	204 496 805	159 781 730	187 068 615	141 694 013	86 319 206	

Tableau 8 : Opérations liées aux recettes fléchées
Budget initial 2023

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à 2022 non dénouées	2022	2023	2024	2025 et ultérieures	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	18 550 791	32 373 122	17 604 876	8 808 533	
Recettes fléchées (b)	209 526 042	79 334 264	68 259 567	29 284 240	109 485 918	495 890 031
Financements de l'État fléchés	39 389 327	27 243 227	14 883 371	6 285 740	70 493 935	158 295 600
Autres financements publics fléchés	160 723 343	50 688 714	52 805 657	22 946 000	38 287 432	325 451 146
Recettes propres fléchées	9 413 372	1 402 323	570 539	52 500	704 551	12 143 285
Dépenses sur recettes fléchées (c)	185 651 033	66 085 182	83 161 701	36 483 639	85 150 531	456 532 086
Personnel						
AE=CP	58 832 629	16 389 467	23 782 823	12 968 231	23 830 798	135 803 948
Fonctionnement et intervention						
AE	53 517 081	19 705 394	22 054 647	10 298 642	16 962 660	122 538 424
CP	49 638 028	17 791 461	25 282 823	11 591 994	18 234 118	122 538 424
Investissement						
AE	152 921 104	18 272 333	11 301 094	7 132 481	8 562 702	198 189 714
CP	77 180 376	31 904 254	34 096 055	11 923 414	43 085 615	198 189 714
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	23 875 009	13 249 082	-14 902 134	-7 199 399	24 335 387	39 357 945
Autofinancement des opérations fléchées (d)	814 309	2 121 466	1 706 280	0	0	4 642 055
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	6 138 527	1 548 217	1 572 392	1 596 944	33 143 920	44 000 000
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	18 550 791	32 373 122	17 604 876	8 808 533	0	0

**Tableau 9 : Tableau des opérations pluriannuelles
Budget initial 2023**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A - Dépenses

Opérations pluriannuelles	Montant de l'opération (1)	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Restes	
		AE consommées au titre des années antérieures (3)	AE ouvertes en 2023 (6) = (4) + (5)	CP consommés au titre des années antérieures (8)	CP ouverts en 2023 (11) = (9) - (10)	Restes à engager en fin 2023 (AE) (12) = (1) - (3) - (6)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2023 (CP) (13) = (3) + (6) - (8) - (11)
		ISITE LUE période probatoire - PIA - ANR	47 941 334	39 307 105	6 088 547	38 827 814	6 438 987
ISITE LUE - PIA - ANR - Dotation	9 905 941	0	7 485 628	0	6 718 628	2 420 313	767 000
Labex Ressources 21 - PIA - ANR	9 661 930	9 618 274	43 656	9 613 243	48 687	0	0
LABEX DAMAS - PIA - ANR	7 503 249	7 498 772	4 477	7 498 772	4 477	0	0
ICEEL CARNOT PIA - ANR	8 471 591	5 627 720	2 167 494	5 516 352	2 278 862	676 377	0
CPER Recherche 2015 - 2020	11 019 361	10 902 281	117 080	10 872 808	146 553	0	0
CPER Recherche 2021 - 2027	1 848 334	910 601	937 733	542 775	1 305 559	0	0
Prog. et équip prioritaires de recherche	4 299 178	777 029	1 006 045	39 953	1 148 376	2 516 104	594 745
Plan France Relance - Emplois R&D	3 183 918	1 239 631	1 746 943	1 239 631	1 746 943	197 344	0
Contrats ANR 2015 et avant en cours	4 145 505	3 905 624	180 618	3 905 624	180 618	59 263	0
Contrats ANR 2016 en cours	4 368 969	4 350 818	18 151	4 350 765	18 204	0	0
Contrats ANR 2017 en cours	4 558 525	4 535 539	22 986	4 535 539	22 986	0	0
Contrats ANR 2018	5 057 631	4 249 843	785 090	4 179 323	855 610	22 698	0
Contrats ANR 2019	3 171 986	2 149 010	936 015	2 019 706	1 065 319	86 961	0
Contrats ANR 2020	5 781 973	2 082 685	2 118 651	1 693 864	2 450 875	1 580 637	56 597
Contrats ANR 2021	7 322 850	1 840 065	2 631 639	1 263 275	3 198 729	2 851 146	9 700
Contrats ANR 2022	2 464 147	296 213	937 426	132 223	1 101 416	1 230 508	0
Chaires de Professeur Junior - ANR	1 400 000	0	280 000	0	280 000	1 120 000	0
Projets européens FEDER - Interreg	37 212 042	33 489 919	3 592 484	32 110 224	4 972 179	129 639	0
Projets européens H2020	10 898 995	9 097 101	1 506 142	8 935 790	1 661 395	295 752	6 058
Horizon Europe 2021-2027	1 981 401	444 771	308 340	364 771	363 340	1 228 290	25 000
Subventions régionales en recherche	11 891 852	8 759 211	2 017 053	8 717 011	2 059 253	1 115 588	0
Contrats de recherche subventionnés	33 022 057	24 373 709	6 679 151	23 625 075	7 402 841	1 969 197	24 944
Délégations IUF - MESRI	1 180 007	600 856	322 127	599 532	323 451	257 024	0
Valorisation de la recherche et diffusio	2 411 142	2 172 261	238 881	2 112 144	298 998	0	0
Contrats collaboration de recherche	22 587 203	16 257 740	4 396 826	16 012 928	4 641 638	1 932 637	0
Recherche financement établissement	2 438 543	2 376 336	55 207	2 376 336	55 207	7 000	0
Projets de recherche 2019-22 sur FdR	2 468 193	2 168 193	300 000	1 955 158	513 035	0	0
Total Contrats de recherche	268 197 857	199 031 307	46 924 390	193 040 636	51 302 166	22 242 160	1 612 895
Formation Professionnelle 2018-2019	656 548	656 548	0	651 728	4 820	0	0
Formation Professionnelle 2019-2020	1 020 202	1 020 202	0	1 020 202	0	0	0
Formation Professionnelle 2020-2021	1 061 711	1 046 563	15 148	1 037 863	23 848	0	0
Formation Professionnelle 2021-2022	1 737 590	1 206 915	520 675	854 994	859 596	10 000	13 000
Formation Professionnelle 2022-2023	2 091 332	358 361	1 275 665	298 930	1 175 227	457 306	159 869
Formation Professionnelle 2023-2024	1 020 000	0	300 000	0	110 000	720 000	190 000
Total Contrats de formation profesionnelle	7 587 383	4 288 589	2 111 488	3 863 717	2 173 491	1 187 306	362 869
ORION - PIA ANR	18 502 000	1 883 690	1 916 776	1 345 976	1 846 190	14 701 534	608 300
SIRIUS - PIA ANR	13 900 000	852 172	1 548 711	452 454	1 479 164	11 499 117	469 265

A - Dépenses

Opérations pluriannuelles	Montant de l'opération (1)	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Restes	
		AE consommées au titre des années antérieures (3)	AE ouvertes en 2023 (6) = (4) + (5)	CP consommés au titre des années antérieures (8)	CP ouverts en 2023 (11) = (9) - (10)	Restes à engager en fin 2023 (AE) (12) = (1)-(3)-(6)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2023 (CP) (13) = (3)+(6) - (8)-(11)
		EXCELLENCE - PIA ANR	15 632 870	0	920 000	0	850 000
PLEIADES - PIA ANR	5 026 400	597 216	2 224 596	463 328	1 824 596	2 204 588	533 888
AILES - PIA ANR	2 183 311	517 032	249 576	517 032	249 576	1 416 703	0
Projets pédagogiques subventionnés	23 389 625	16 923 808	4 289 358	15 317 492	5 718 674	2 176 459	177 000
PACTE Gds Ecoles & COMPETENCES - REGION	6 584 309	3 374 322	3 209 987	2 983 381	3 600 928	0	0
BOURSES ERASMUS	11 526 230	6 240 197	2 416 402	6 240 197	2 416 402	2 869 631	0
ERASMUS MUNDUS	7 123 400	4 646 831	1 136 976	3 219 214	1 866 944	1 339 593	697 649
ERASMUS +	1 633 282	355 174	685 949	316 069	680 054	592 159	45 000
Bourses de l'Université Franco-Allemande	4 219 171	2 348 371	870 800	2 318 371	760 800	1 000 000	140 000
Partenariats pédagogiques	2 542 665	1 740 423	802 242	1 632 691	909 974	0	0
Culture Scientifique et Technique	1 596 012	1 097 623	368 789	1 097 623	298 789	129 600	70 000
MSU 2ème & 3ème cycle médecine - ARS	11 208 582	8 788 582	1 610 000	8 788 582	1 610 000	810 000	0
Concours Ecoles d'ingénieur	6 261 633	4 226 913	1 467 720	4 126 913	1 527 720	567 000	40 000
Contribution vie étudiante et campus	3 223 179	1 527 810	775 905	1 417 230	621 565	919 464	264 920
Total Contrats d'enseignement	134 552 669	55 120 164	24 493 787	50 236 553	26 261 376	54 938 718	3 116 022
PPP - Redevances financées par l'Etat	61 109 438	8 644 757	2 615 000	8 300 518	2 618 435	49 849 681	340 804
PPP Plan Campus financés par l'emprunt	48 088 088	48 088 088	0	13 613 558	1 693 782	0	32 780 748
Opérations immobilières Plan Campus	39 486 144	39 486 144	0	39 486 144	0	0	0
Total PLAN CAMPUS	148 683 670	96 218 989	2 615 000	61 400 220	4 312 217	49 849 681	33 121 552
Projet immobiliers du Plan de Relance	25 280 063	24 580 550	699 513	12 680 993	12 599 070	0	0
CPER 2015-20 Saulcy Bât.D Aile EST	11 563 512	11 002 304	0	4 325 493	6 236 811	561 208	440 000
CPER 2015-20 Adapt BâtJ Carnot-Ravinell	6 294 000	5 904 000	390 000	1 012 000	2 788 000	0	2 494 000
CPER 2021-27 Aiguillettes - Etudes	2 000 000	305 564	650 000	228 564	600 000	1 044 436	127 000
CPER 2021-27 Restruct. IUT Nancy-Brabois	7 500 000	50 000	200 000	25 000	150 000	7 250 000	75 000
CPER 2021-27 Saulcy Bât.D Aile OUEST	8 000 000	960 000	2 140 000	35 000	499 000	4 900 000	2 566 000
DATA CENTER MUTUALISE LORRAIN	8 738 186	8 588 186	150 000	7 839 470	808 716	0	90 000
PP2I - Grands Projets Immobiliers	2 949 899	2 949 899	0	2 740 874	209 025	0	0
PP2I - Travaux à venir - Etudes en cours	2 850 000	0	2 050 000	0	650 000	800 000	1 400 000
PP2I - Gros Entretien Renouv. - Sécurité	27 396 882	14 071 708	5 235 848	11 918 259	5 898 723	8 089 326	1 490 574
PP2I - Volet Amélioration Energétique	12 915 437	6 585 183	2 890 254	3 249 799	4 597 638	3 440 000	1 628 000
PP2I - Volet Adaptations Fonctionnelles	10 054 904	8 122 150	1 732 754	7 171 886	2 343 018	200 000	340 000
PP2I - Volet Mise en accessibilité	5 318 604	2 128 604	270 000	1 550 704	742 900	2 920 000	105 000
Total PPI IMMOBILIER	130 861 487	85 248 148	16 408 369	52 778 042	38 122 901	29 204 970	10 755 574
Prog. Pluri. d'Investissement subventionnés	13 285 124	12 407 131	703 639	10 746 439	2 357 331	174 354	7 000
Prog. Pluri. d'Investissement sur FdR	10 125 180	6 027 473	2 782 654	5 249 043	2 641 084	1 315 053	920 000
Equipements formation 2019-22 sur FdR	7 343 677	6 678 092	665 585	6 065 915	1 277 762	0	0
Total PPI (hors immobilier)	30 753 981	25 112 696	4 151 878	22 061 397	6 276 177	1 489 407	927 000
Total	720 637 047	465 019 893	96 704 912	383 380 565	128 448 328	158 912 242	49 895 912
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppe :							
Sous-total Personnel	181 631 533	109 386 383	30 847 840	109 386 383	30 847 840	41 397 310	0
Sous-total Fonctionnement	245 564 594	125 124 356	36 962 424	117 495 713	40 432 583	83 477 814	4 158 484
Sous-total Investissement	293 440 920	230 509 154	28 894 648	156 498 469	57 167 905	34 037 118	45 737 428

**Tableau 9 : Tableau des opérations pluriannuelles
Budget initial 2023**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

B - Recettes

Opérations pluriannuelles	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année 2023	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
ISITE LUE période probatoire - PIA - ANR	47 941 334	0	47 941 334	47 904 134	37 200	0
ISITE LUE - PIA - ANR - Dotation	9 905 941	0	9 905 941	0	9 905 941	0
Labex Ressources 21 - PIA - ANR	9 661 930	0	9 661 930	9 661 930	0	0
LABEX DAMAS - PIA - ANR	7 503 249	0	7 503 249	7 503 249	0	0
ICEEL CARNOT PIA - ANR	8 471 591	-824	8 472 415	7 926 615	229 800	316 000
CPER Recherche 2015 - 2020	11 019 361	464 247	10 555 114	8 655 383	1 899 731	0
CPER Recherche 2021 - 2027	1 848 334	197 434	1 650 900	1 519 699	106 401	24 800
Prog. et équip prioritaires de recherche	4 299 178	0	4 299 178	877 839	877 839	2 543 500
Plan France Relance - Emplois R&D	3 183 918	-48 976	3 232 894	2 355 196	820 912	56 786
Contrats ANR 2015 et avant en cours	4 145 505	-17 279	4 162 784	4 043 679	19 483	99 622
Contrats ANR 2016 en cours	4 368 969	-85 635	4 454 604	4 454 604	0	0
Contrats ANR 2017 en cours	4 558 525	-20 473	4 578 998	4 522 028	56 970	0
Contrats ANR 2018	5 057 631	-60 545	5 118 176	5 118 176	0	0
Contrats ANR 2019	3 171 986	0	3 171 986	2 897 817	266 458	7 711
Contrats ANR 2020	5 781 973	-21 677	5 803 650	4 237 451	941 159	625 040
Contrats ANR 2021	7 322 850	0	7 322 850	3 065 668	1 562 768	2 694 414
Contrats ANR 2022	2 464 147	0	2 464 147	474 650	567 875	1 421 622
Chaires de Professeur Junior - ANR	1 400 000	0	1 400 000	0	280 000	1 120 000
Projets européens FEDER - Interreg	37 212 042	-102 554	37 314 596	19 165 020	12 461 415	5 688 161
Projets européens H2020	10 898 995	-305 877	11 204 872	9 527 744	1 321 582	355 546
Horizon Europe 2021-2027	1 981 401	0	1 981 401	1 105 862	468 167	407 372
Subventions régionales en recherche	11 891 852	170 462	11 721 390	7 044 950	2 115 048	2 561 392
Contrats de recherche subventionnés	33 022 057	296 633	32 725 424	24 856 650	5 503 322	2 365 452
Délégations IUF - MESRI	1 180 007	0	1 180 007	767 507	146 250	266 250
Valorisation de la recherche et diffusio	2 411 142	475 478	1 935 664	1 832 244	103 420	0
Contrats collaboration de recherche	22 587 203	117 963	22 469 240	17 544 719	2 892 602	2 031 919
Recherche financement établissement	2 438 543	2 274 313	164 230	164 230	0	0
Projets de recherche 2019-22 sur FdR	2 468 193	2 468 193	0	0	0	0
Total Contrats de recherche	268 197 857	5 800 883	262 396 974	197 227 044	42 584 343	22 585 587
Formation Professionnelle 2018-2019	656 548	0	656 548	656 548	0	0
Formation Professionnelle 2019-2020	1 020 202	0	1 020 202	1 020 202	0	0
Formation Professionnelle 2020-2021	1 061 711	66 803	994 908	994 908	0	0
Formation Professionnelle 2021-2022	1 737 590	53 377	1 684 213	1 669 313	14 900	0
Formation Professionnelle 2022-2023	2 091 332	0	2 091 332	148 302	1 733 030	210 000
Formation Professionnelle 2023-2024	1 020 000	0	1 020 000	0	375 000	645 000
Total Contrats de formation professionnelle	7 587 383	120 180	7 467 203	4 489 273	2 122 930	855 000
ORION - PIA ANR	18 502 000	0	18 502 000	3 702 000	1 850 000	12 950 000
SIRIUS - PIA ANR	13 900 000	0	13 900 000	3 127 501	1 563 751	9 208 748

B - Recettes

Opérations pluriannuelles	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année 2023	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
EXCELLENCE - PIA ANR	15 632 870	0	15 632 870	1 736 985	1 736 985	12 158 900
PLEIADES - PIA ANR	5 026 400	46 339	4 980 061	2 355 061	2 100 000	525 000
AILES - PIA ANR	2 183 311	0	2 183 311	920 649	209 017	1 053 645
Projets pédagogiques subventionnés	23 389 625	2 138 498	21 251 127	16 647 410	3 052 237	1 551 480
PACTE Gds Ecoles & COMPETENCES - REGION	6 584 309	1 083 084	5 501 225	3 283 321	1 136 936	1 080 968
MOBILITE ERASMUS	11 526 230	-39 700	11 565 930	7 836 298	2 453 797	1 275 835
ERASMUS MUNDUS	7 123 400	0	7 123 400	5 403 073	1 720 327	0
ERASMUS +	1 633 282	8 608	1 624 674	919 813	365 009	339 852
Bourses de l'Université Franco-Allemande	4 219 171	18 201	4 200 970	2 999 670	1 201 300	0
Partenariats pédagogiques	2 542 665	269 479	2 273 186	1 382 614	439 773	450 799
Culture Scientifique et Technique	1 596 012	423 614	1 172 398	704 936	417 462	50 000
MSU 2ème & 3ème cycle médecine - ARS	11 208 582	1 289 900	9 918 682	9 918 682	0	0
Concours Ecoles d'ingénieur	6 261 633	203 387	6 058 246	4 418 246	1 640 000	0
Contribution vie étudiante et campus	3 223 179	-37	3 223 216	2 713 216	510 000	0
Total Contrats d'enseignement	134 552 669	5 441 373	129 111 296	68 069 475	20 396 594	40 645 227
PPP - Redevances financées par l'Etat	61 109 438	0	61 109 438	8 652 089	2 618 000	49 839 349
PPP Plan Campus financés par l'emprunt	48 088 088	-44 000 000	92 088 088	19 766 102	3 178 000	69 143 986
Opérations immobilières Plan Campus	39 486 144	321 402	39 164 742	39 164 742	0	0
Total PLAN CAMPUS	148 683 670	-43 678 598	192 362 268	67 582 933	5 796 000	118 983 335
Projet immobiliers du Plan de Relance	25 280 063	2 838 948	22 441 115	16 933 508	5 088 907	418 700
CPER 2015-20 Saulcy Bât.D Aile EST	11 563 512	0	11 563 512	8 044 269	3 053 543	465 700
CPER 2015-20 Adapt BâtJ Carnot-Ravinell	6 294 000	1 294 000	5 000 000	2 595 480	1 804 520	600 000
CPER 2021-27 Aiguillettes - Etudes	2 000 000	0	2 000 000	0	500 000	1 500 000
CPER 2021-27 Restruct. IUT Nancy-Brabois	7 500 000	0	7 500 000	0	1 700 000	5 800 000
CPER 2021-27 Saulcy Bât.D Aile OUEST	8 000 000	0	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000
DATA CENTER MUTUALISE LORRAIN	8 738 186	1 736 898	7 001 288	3 868 288	3 133 000	0
PP2I - Grands Projets Immobiliers	2 949 899	1 704 899	1 245 000	800 000	445 000	0
PP2I - Travaux à venir - Etudes en cours	2 850 000	2 700 000	150 000	0	75 000	75 000
PP2I - Gros Entretien Renouv. - Sécurité	27 396 882	23 647 784	3 749 098	3 677 492	71 606	0
PP2I - Volet Amélioration Energétique	12 915 437	10 898 829	2 016 608	1 593 496	423 112	0
PP2I - Volet Adaptations Fonctionnelles	10 054 904	9 336 133	718 771	718 771	0	0
PP2I - Volet Mise en accessibilité	5 318 604	4 088 604	1 230 000	1 230 000	0	0
Total PPI IMMOBILIER	130 861 487	58 246 095	72 615 392	39 461 304	18 294 688	14 859 400
Prog. Pluri. d'Investissement subventionnés	13 285 124	2 718 613	10 566 511	9 285 036	1 186 667	94 808
Prog. Pluri. d'Investissement sur FdR	10 125 180	10 125 180	0	0	0	0
Equipements formation 2019-22 sur FdR	7 343 677	7 343 677	0	0	0	0
Total PPI (hors immobilier)	30 753 981	20 187 470	10 566 511	9 285 036	1 186 667	94 808
Total	720 637 047	46 117 403	674 519 644	386 115 065	90 381 222	198 023 357

**Tableau 10 : Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation
Budget initial 2023**

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A - Prévission d'autorisations d'engagement

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévission pluriannuelle			Prévission 2023				Prévissions 2024 et suivantes					
Opération pluriannuelle	Nature	Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023	CP consommés les années antérieures à 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023	AE prévues en 2024	CP prévus en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues en 2026 et après	CP prévus en 2026 et après
		(1)	(3)	(6) = (4) + (5)	(8)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Contrats de recherche	Personnel	127 608 106	91 760 926	22 019 154	91 760 926	22 019 154	8 644 630	8 644 630	4 599 354	4 599 354	584 042	584 042
	Fonctionnement	90 314 309	65 401 921	18 214 054	61 967 669	21 393 990	5 113 137	5 211 777	1 208 071	1 363 747	377 126	377 126
	Investissement	50 275 442	41 868 460	6 691 182	39 312 041	7 889 022	1 572 098	2 355 507	128 702	703 872	15 000	15 000
Total Contrats de recherche		268 197 857	199 031 307	46 924 390	193 040 636	51 302 166	15 329 865	16 211 914	5 936 127	6 666 973	976 168	976 168
Contrats de formation continue	Personnel	1 538 323	753 578	590 039	753 578	590 039	184 706	184 706	10 000	10 000	0	0
	Fonctionnement	4 506 020	2 484 084	1 161 836	2 332 211	1 050 840	680 100	717 969	180 000	405 000	0	0
	Investissement	1 543 040	1 050 927	359 613	777 928	532 612	132 500	182 500	0	50 000	0	0
Total Contrats de formation pro.		7 587 383	4 288 589	2 111 488	3 863 717	2 173 491	997 306	1 085 175	190 000	465 000	0	0
Contrats d'enseignement	Personnel	50 248 807	15 227 477	7 803 342	15 227 477	7 803 342	6 767 938	6 767 938	4 723 955	4 723 955	15 726 095	15 726 095
	Fonctionnement	72 735 036	33 160 768	13 532 333	29 854 712	14 105 375	9 388 836	10 998 827	5 171 628	5 288 781	11 481 471	12 487 341
	Investissement	11 568 826	6 731 919	3 158 112	5 154 364	4 352 659	1 032 712	1 002 969	526 083	818 834	120 000	240 000
Total Contrats d'enseignement		134 552 669	55 120 164	24 493 787	50 236 553	26 261 376	17 189 486	18 769 734	10 421 666	10 831 570	27 327 566	28 453 436
PPP et Plan Campus	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	69 523 222	17 058 541	2 615 000	16 713 821	2 618 435	2 584 000	2 586 899	2 588 000	2 590 000	44 677 681	45 014 067
	Investissement	79 160 448	79 160 448	0	44 686 399	1 693 782	0	1 718 960	0	1 773 782	0	29 287 525
Total PLAN CAMPUS		148 683 670	96 218 989	2 615 000	61 400 220	4 312 217	2 584 000	4 305 859	2 588 000	4 363 782	44 677 681	74 301 592
PP2I	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	456 251	456 251	0	456 251	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	130 405 236	84 791 897	16 408 369	52 321 791	38 122 901	15 301 470	20 121 108	11 350 000	14 054 436	2 553 500	5 785 000
Total PPI IMMOBILIER		130 861 487	85 248 148	16 408 369	52 778 042	38 122 901	15 301 470	20 121 108	11 350 000	14 054 436	2 553 500	5 785 000
PPI	Personnel	2 236 297	1 644 402	435 305	1 644 402	435 305	121 497	121 497	35 093	35 093	0	0
	Fonctionnement	8 029 756	6 562 791	1 439 201	6 171 049	1 263 943	27 764	594 764	0	0	0	0
	Investissement	20 487 928	16 905 503	2 277 372	14 245 946	4 576 929	1 205 432	1 025 432	99 621	639 621	0	0
Total PPI (hors immobilier)		30 753 981	25 112 696	4 151 878	22 061 397	6 276 177	1 354 693	1 741 693	134 714	674 714	0	0
TOTAL	Personnel	181 631 533	109 386 383	30 847 840	109 386 383	30 847 840	15 718 771	15 718 771	9 368 402	9 368 402	16 310 137	16 310 137
	Fonctionnement	245 564 594	125 124 356	36 962 424	117 495 713	40 432 583	17 793 837	20 110 236	9 147 699	9 647 528	56 536 278	57 878 534
	Investissement	293 440 920	230 509 154	28 894 648	156 498 469	57 167 905	19 244 212	26 406 476	12 104 406	18 040 545	2 688 500	35 327 525
TOTAL		720 637 047	465 019 893	96 704 912	383 380 565	128 448 328	52 756 820	62 235 483	30 620 507	37 056 475	75 534 915	109 516 196

**Tableau 10 : Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation
Budget initial 2023**

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

B - Prévisions de recettes

Prévision pluriannuelle			Prévision 2023		Prévisions en 2024 et suivantes		
Opération pluriannuelle	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à 2023	Encaissements prévus en 2023	Encaissements prévus en 2024	Encaissements prévus en 2025	Encaissements prévus en 2026 et après
		(18)					
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	7 666 448	6 572 679	745 929	216 590	131 250	0
	Autres financements publics**	219 396 607	161 694 472	37 824 433	12 595 223	5 559 412	1 723 067
	Autres financements***	35 333 919	28 959 893	4 013 981	1 590 993	630 250	138 802
Total Contrats de recherche		262 396 974	197 227 044	42 584 343	14 402 806	6 320 912	1 861 869
Contrats de formation continue	Personnel	360 503	360 503	0	0	0	0
	Fonctionnement	1 565 746	889 320	476 426	200 000	0	0
	Investissement	5 540 954	3 239 450	1 646 504	615 000	40 000	0
Total Contrats de formation pro.		7 467 203	4 489 273	2 122 930	815 000	40 000	0
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat*	8 119 676	7 511 516	608 160	0	0	0
	Autres financements publics**	100 950 648	42 982 327	17 700 094	8 494 294	17 007 757	14 766 176
	Autres financements***	20 040 972	17 575 632	2 088 340	164 500	117 500	95 000
Total Contrats d'enseignement		129 111 296	68 069 475	20 396 594	8 658 794	17 125 257	14 861 176
PPP et Plan Campus	Financement de l'Etat*	163 887 587	39 670 303	5 796 000	5 799 000	5 838 000	106 784 284
	Autres financements publics**	27 912 630	27 912 630	0	0	0	0
	Autres financements***	562 051	0	0	0	0	562 051
Total PLAN CAMPUS		192 362 268	67 582 933	5 796 000	5 799 000	5 838 000	107 346 335
PP2I	Financement de l'Etat*	53 383 623	33 775 953	11 482 670	3 000 000	2 500 000	2 625 000
	Autres financements publics**	17 403 812	5 150 812	6 328 000	3 550 000	2 375 000	0
	Autres financements***	1 827 957	534 539	484 018	809 400	0	0
Total PPI IMMOBILIER		72 615 392	39 461 304	18 294 688	7 359 400	4 875 000	2 625 000
PPI	Financement de l'Etat*	1 855 013	1 855 013	0	0	0	0
	Autres financements publics**	7 641 760	6 360 285	1 186 667	94 808	0	0
	Autres financements***	1 069 738	1 069 738	0	0	0	0
Total PPI (hors immobilier)		10 566 511	9 285 036	1 186 667	94 808	0	0
TOTAL	Financement de l'Etat*	235 272 850	89 745 967	18 632 759	9 015 590	8 469 250	109 409 284
	Autres financements publics**	374 871 203	244 989 846	63 515 620	24 934 325	24 942 169	16 489 243
	Autres financements***	64 375 591	51 379 252	8 232 843	3 179 893	787 750	795 853
TOTAL		674 519 644	386 115 065	90 381 222	37 129 808	34 199 169	126 694 380

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

Annexes

**Annexe : Tableau de synthèse budgétaire et comptable
Budget initial 2023**

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Stocks initiaux	1 Niveau initial des restes à payer (# entre cumul des AE et cumul des CP consommés lors des exercices précédents)	117 490 932
	2 Niveau initial du fonds de roulement	169 247 564
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	35 923 897
	4 Niveau initial de la trésorerie	133 323 667
	4a dont niveau de la trésorerie fléchée	32 373 122
	4b dont niveau de la trésorerie non fléchée	100 950 544

Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement		688 441 541
	6 Résultat patrimonial		-8 470 000
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)		4 222 883
	8 Variation du fonds de roulement		-33 320 000
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS	-1 571 194
	Nouvel emprunt/remboursement de prêt	+	1 198
	Remboursement d'emprunt/prêt accordé	-	-1 572 392
	Cautionnement et dépôts	+/-	0
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-700 000
	Variation des stocks	+/-	0
	Charges sur créances irrécouvrables et charges diverses de gestion courante	-	-1 500 000
	Produits divers de gestion courante	+	800 000

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Flux de l'année	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	12 254 156
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	16 830 162
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-4 576 006
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	
	12 Solde budgétaire = 8-9-10-11		-43 302 962
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		3 701 499
	14 Variation de la trésorerie = 12-13		-47 004 461
	14a dont variation de la trésorerie fléchée		-14 902 134
	14b dont variation de la trésorerie non fléchée		-32 102 327
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9+10+11+13		13 684 461
	16 Variation des restes à payer		-31 340 956

Stocks finaux	17 Niveau final des restes à payer =1+16		86 149 976
	18 Niveau final du fonds de roulement =2+8		135 927 564
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement =3+15		49 608 358
	20 Niveau final de la trésorerie =4+14		86 319 206
	20a dont niveau final de la trésorerie fléchée = 4a+14a		17 470 988
	20b dont niveau final de la trésorerie non fléchée = 4b+14b		68 848 217

Programmation achats 2023-2026

Libellé	Date de notification prévisionnelle	Durée prévisionnelle du marché	Levier Achats mis en oeuvre	Mutualisation au sein de l'établissement	Mutualisation avec entités extérieures ou externalisation de la procédure	Porteur de groupement	Renouvellement de marché	Lot réservé	Dispositions sociales	Dispositions environnementales	Projet ouvert à une PME	Projet ouvert à l'acquisition de solutions innovantes	Estimé	Economie achat prévisionnelle (en Euros)
2023														
PRESTATIONS DE FORMATION CONTINUE	01/01/2023	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	580 000	0
LOGICIELS SCIENTIFIQUES	17/01/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	MESR	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	180 000	4 500
EQUIPEMENTS ET MATIERES ATELIERS MECANIKES	31/01/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	300 000	7 500
ALARME ANTI INTRUSION	19/03/2023	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	200 000	0
IMPRESSION OFFSET	03/04/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	UL	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	800 000	0
GAUSS (CONSOMMABLES SCIENTIFIQUES)	30/04/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	UGAP	Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	3 000 000	0
LOCATION COPIEUR COULEUR - REPROGRAPHIE CENTRALE	20/05/2023	48	Location plutôt qu'Achat	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	200 000	20 000
LOCATION COPIEUR N&B - REPROGRAPHIE CENTRALE	30/05/2023	48	Location plutôt qu'Achat	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	140 000	20 000
LICENCES ORACLES (DONT MAINTENANCE ET FORMATION)	26/08/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	MESR	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	400 000	8 000
GARDIENNAGE TELESURVEILLANCE	01/10/2023	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	Non	Oui	Non	2 000 000	0
RACCORDEMENT CONNECTIVITE RESEAUX	01/12/2023	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	800 000	0
ASSURANCES	31/12/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	3 000 000	0
MAINTENANCE DES HOTTES ET SORBONNES	31/12/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	120 000	6 000
PAPIERS D'IMPRESSION	31/12/2023	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	A DETERMINER	Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	1 000 000	0
MAINTENANCE TOITURES COMPRIS TRAVAUX REPARATION (2 LOTS SUITE A MARCHES INFRACTUEUX)	mars-23	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	400 000	30 000
VERIFICATION TECHNIQUE REGLEMENTAIRE (VTR) SSI/LIGNES DE VIE/ASCENSEURS	mars-23	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Non	Non	Non	Non	Oui	Non	240 000	4 800
MAINTENANCE DES ONDULEURS INFRA NUMERIQUE	mars-23	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Non	Non	Non	Non	Oui	Non	400 000	0
MAINTENANCE DES DESENFUMAGES MECANIKES	mars-23	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Non	Non	Non	Non	Oui	Non	240 000	0
ENTRETIEN-MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS	mai-23	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	500 000	60 000
AC MAITRES D'OEUVRE POUR ETUDES SUR CREDITS DE FONCTIONNEMENT ENTRE 5 K€ ET 90 K€	sept.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Oui, dispositif "clause sociale de formation sous statut scolaire" (Éducation nationale)	Non	Oui	Non	3 000 000	150 000
AC CT DIVERSES MISSIONS POUR OPERATIONS TX JUSQU'À 400 K€	sept.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Oui, dispositif "clause sociale de formation sous statut scolaire" (Éducation nationale)	Non	Oui	Non	600 000	60 000
AC PLATRERIE, FAUX-PLAFONDS	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	2 200 000	110 000
AC PEINTURE	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	1 667 000	83 350
AC REVETEMENT DE SOLS	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	1 733 000	86 650

Libellé	Date de notification prévisionnelle	Durée prévisionnelle du marché	Levier Achats mis en oeuvre	Mutualisation au sein de l'établissement	Mutualisation avec entités extérieures ou externalisation de la procédure	Porteur de groupement	Renouvellement de marché	Lot réservé	Dispositions sociales	Dispositions environnementales	Projet ouvert à une PME	Projet ouvert à l'acquisition de solutions innovantes	Estimé	Economie achat prévisionnelle (en Euros)
AC ELECTRICITE COURANT FORT, COURANT FAIBLE	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	2 334 000	116 700
AC DESAMIANTAGE	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	1 533 000	76 650
AC MACONNERIE, GROS ŒUVRE, SOLS DURS CELES	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	667 000	33 350
AC PLOMBERIE, SANITAIRES	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	867 000	43 350
AC SERRURERIE METALLERIE	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	667 000	33 350
AC STORES INTERIEURS, EXTERIEURS ET FILMS	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	1 000 000	50 000
AC MENUISERIE INTERIEURE AGENCEMENT	juil.-23	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	1 334 000	66 700
MAINTENANCE ASCENSEURS	déc-23	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	1 200 000	0
TOTAL GAINS ACHATS 2023														1 070 900
2024														
MATERIEL DE REPROGRAPHIE HAUT VOLUME (couleur et N&B)	01/02/2024	48	Location plutôt qu'Achat	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	350 000	
PRESTATIONS DE NETTOYAGE vague 5	02/02/2024	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Oui	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	1 000 000	
PRODUITS SCIENTIFIQUES	20/02/2024	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	1 800 000	
PERIPHERIQUES INFORMATIQUES	02/03/2024	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	2 000 000	
ENTRETIEN ESPACES VERTS	11/04/2024	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Oui	Oui, clause d'insertion par l'activité économique (personnes éloignées de l'emploi)	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	700 000	
GAZ INDUSTRIEL et VRAC	21/04/2024	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	1 280 000	
VIDEO PROTECTION	18/06/2024	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	375 000	
MODELES DE RECHERCHE, ALIMENTATION, LITIERES ET CONTROLES SANITAIRES	27/06/2024	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	INSERM	Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	300 000	
CARBURANTS A LA POMPE	30/06/2024	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	DAE	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	700 000	
INTEGRATION D'EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS	15/07/2024	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	3 600 000	
TRANSPORT AUTOCARS	23/07/2024	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	560 000	
NETTOYAGE VAGUE 6	02/09/2024	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Oui	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	500 000	
COMMISSAIRES AUX COMPTES	16/10/2024	72	Rationalisation du panel fournisseurs	Oui	Oui	AMUE	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	395 000	
PRODUITS ENTRETIEN-HYGIENE	31/10/2024	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	1 400 000	
DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS (Logiciels RedHat)	18/12/2024	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	MESR	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	150 000	
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET OUTILS LOGICIELS DEPLOYES SUR LES SYSTEMES DE TELEPHONIE	31/12/2024	48		Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	180 000	
MAINTENANCE DES ECLAIRAGES DE SECOURS	avr.-24	48	Faire ou faire faire (externalisation)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	700 000	0
AC TRAVAUX VRD	mai-24	48	Simplification du processus achat (coût de la commande, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Oui, dispositif "clause sociale de formation sous statut scolaire" (Éducation nationale)	Non	Oui	Non	1 600 000	0

Libellé	Date de notification prévisionnelle	Durée prévisionnelle du marché	Levier Achats mis en oeuvre	Mutualisation au sein de l'établissement	Mutualisation avec entités extérieures ou externalisation de la procédure	Porteur de groupement	Renouvellement de marché	Lot réservé	Dispositions sociales	Dispositions environnementales	Projet ouvert à une PME	Projet ouvert à l'acquisition de solutions innovantes	Estimé	Economie achat prévisionnelle (en Euros)
AC COORDINATEUR SPS POUR DES OPERATIONS TX ENTRE C5 KE ET 400 KE	mai-24	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Non	Non	Oui, dispositif "clause sociale de formation sous statut scolaire" (Éducation nationale)	Non	Oui	Non	350 000	35 000
MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES	mars-24	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	200 000	0
AC TRAVAUX COURANT FAIBLE (POUR USAGE VIDEO SURVEILLANCE, CONTRÔLE D'ACCES, INTRUSION, CABLAGE INFORMATIQUE, ...)	avr.-24	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Oui, dispositif "clause sociale de formation sous statut scolaire" (Éducation nationale)	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	2 500 000	0
EXPLOITATION MAINTENANCE INSTALLATION CVC (P1 P2 P3 P5) DIVERS SITES CREM 2024	avr.-24	72	Conception à coût objectif (CCO)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	12 000 000	1 000 000
APP ACCOMPAGNEMENT CVC (CREM 2024 P1 P2 P3 P5)	mai-24	72		Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	420 000	0
MAINTENANCE DES SSI	juil.-24	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	800 000	0
2025														
FOURNITURE D'OBJETS PROMOTIONNELS	04/01/2025	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	800 000	
MATERIELS INFORMATIQUES : FOURNITURES, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN SERVICE	09/02/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	AMUE	Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	13 700 000	
DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS Microsoft	28/02/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	MESR	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	450 000	
PRESTATIONS EVENEMENTIELLES (location d'espaces et prestations associées)	09/03/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	200 000	
FOURNITURES DE BUREAU et ENVELOPPES (FOURNITURE ET LIVRAISON)	30/04/2025	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Oui	A DETERMINER	Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	1 215 000	
TELEPHONIE	30/04/2025	36	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	Métropole Grand Nancy	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	800 000	
FOURNITURES ET LIVRAISON DE CONSOMMABLES D'IMPRESSON	13/05/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme critère d'attribution ≥10%	Oui	Non	800 000	
PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT COURANT ET SPECIFIQUE	25/05/2025	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	350 000	
PRESTATIONS DE NETTOYAGE VAGUE 7	31/05/2025	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Oui	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	2 600 000	
PRESTATIONS D'AUDIT DE CONTÔLE NETTOYAGE	01/06/2025	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	90 000	
TRAITEMENT DES DECHETS (METZ)	01/06/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme critère d'attribution ≥10%	Oui	Non	300 000	
EQUIPEMENTS PROTECTION INDIVIDUELLE - COVID	22/06/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	1 500 000	
FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET D'OUTILS LOGICIELS DE RESEAUX ET PRESTATIONS ASSOCIEES	19/07/2025	48	Harmonisation, standardisation de l'achat	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	3 000 000	
MONOGRAPHIES (LIVRES) ET MANUELS SCOLAIRES (FOURNITURE ET LIVRAISON)	29/07/2025	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	4 100 000	
OUTILLAGES ET QUINCAILLERIE	31/10/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	6 200 000	
PRESTATIONS DE NETTOYAGE vague 8	01/12/2025	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Oui	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	7 760 000	
DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS GENERALISTES	01/12/2025	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	MESR	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	485 000	
AMO DEMENAGEMENT	11/12/2025	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	100 000	
PRESTATIONS DE TRAITEURS	17/12/2025	48	Harmonisation, standardisation de l'achat	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	2 800 000	
PRESTATIONS D'ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE	19/12/2025	48		Oui	Non		Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	370 000	
FOURNITURES DE PERIODIQUES (PAPIERS ET ELECTRONIQUES)	31/12/2025	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Oui	A DETERMINER	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	3 980 000	
MAINTENANCE DES POSTES HT, DES GROUPES ELECTROGENES, ONDULEURS COMPRIX TRAVAUX REPARATION Ion	juil.-25	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	520 000	0

Libellé	Date de notification prévisionnelle	Durée prévisionnelle du marché	Levier Achats mis en oeuvre	Mutualisation au sein de l'établissement	Mutualisation avec entités extérieures ou externalisation de la procédure	Porteur de groupement	Renouvellement de marché	Lot réservé	Dispositions sociales	Dispositions environnementales	Projet ouvert à une PME	Projet ouvert à l'acquisition de solutions innovantes	Estimé	Economie achat prévisionnelle (en Euros)
FOURNITURE D'ELECTRICITE - DAE SUP. 120 Mwatt	juil.-25	24	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui		Oui	Non	Non	Oui, comme critère d'attribution ≥10%	Non	Non	9 000 000	
FOURNITURE DE GAZ - GROS VOLUME - DAE	juil.-25	24	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui		Oui	Non	Non	Oui, comme critère d'attribution ≥10%	Non	Non	2 200 000	
PRESTATION DE DIAGNOSTIC ET PLOMB AVANT TRAVAUX (RAAT, MISE A JOUR DTA)	nov.-25	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	400 000	20 000
2026														
MATERIELS AUDIO VISUELS : FOURNITURES, LIVRAISON	02/03/2026	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	1 230 000	
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAU	19/03/2026	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	600 000	
MAINTENANCE DES SYSTEMES INFORMATIQUES	25/03/2026	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	120 000	
NETTOYAGE VITRERIE	15/05/2026	48	Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	600 000	
GESTION DES DECHETS (NANCY)	23/05/2026	48	Sourcing fournisseurs / benchmark (connaissance offre du marché, connaissance structures de coûts)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Oui, comme critère d'attribution ≥10%	Oui	Non	2 120 000	
PRESTATIONS DE NETTOYAGE	02/09/2026	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Oui	Non	Oui, comme spécification technique ou fonctionnelle	Oui	Non	4 000 000	
EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES	17/10/2026	48	Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupe utilisateurs, meilleure qualité, réduction nombre références, ...)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	4 000 000	
FONTAINES A EAU	10/12/2026	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Oui	PFRA	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	130 000	
ENTRETIEN DES POMPES DE RELEVAGE, CURAGE RESEAUX	févr.-26	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	1 200 000	60 000
MAINTENANCE TOITURES COMPRIS TRAVAUX REPARATION	juin-26	48	Globalisation, mutualisation	Oui	Non		Non	Non	Non	Oui, comme condition d'exécution	Oui	Non	800 000	80 000
VERIFICATION TECHNIQUE REGLEMENTAIRE INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET PARATONNERRES	juil.-26	48	Optimisation du cahier des charges techniques (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel)	Oui	Non		Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	500 000	25 000

